



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-415**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1250384-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR 2023**

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR 2023-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, « dans les collectivités de plus de 50 000 habitants, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Le document qui vous est présenté aujourd'hui, préalablement au rapport d'orientations budgétaires valorise, sous une forme synthétique, les actions de la Collectivité mais aussi de ses partenaires institutionnels sur le territoire aixois au regard des trois axes du Plan Local de Développement Durable de la Ville :

- La transition énergétique,
- La transition écologique,
- L'éco exemplarité de l'administration.

Ce découpage intègre les cinq finalités citées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,

- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il s'agit d'un rapport annuel élaboré sur la base d'un ensemble d'indicateurs et dressant un état des lieux des actions menées dans le cadre des politiques publiques, orientations et programmes de la Ville, mais aussi des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Collectivité.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le rapport sur la situation de la Ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable.

DL.2023-415 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR 2023-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 40
Contre	: 6

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

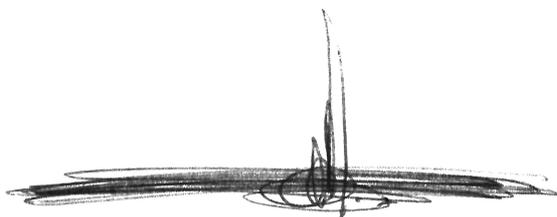
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

AIX-EN-PROVENCE, TRAJECTOIRE VERS UNE VILLE DURABLE

Rapport annuel sur la situation de la ville
d'Aix-en-Provence en matière de développement durable
Décembre 2023





SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
METHODOLOGIE ET PLAN D'ACTION	7
LA TRANSVERSALITE ET LE PILOTAGE GLOBAL POUR DONNER DU SENS A L'ACTION	9
LE RENFORCEMENT D'UN RESEAU DE PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET DE LA SOCIETE CIVILE	10
LE RENOUVELLEMENT DE PLUSIEURS LABELLISATIONS AFIN DE S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE	12
UN CONTRAT DE CENTRALITE POUR LA PERIODE 2023-2027 SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	14
LA FORMALISATION D'UNE STRATEGIE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, A L'HORIZON 2040	15
1. <u>VOLET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LA CONTRIBUTION AIXOISE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE.</u>	17
1.1. LE POINT SUR LA QUALITE DE L'AIR	18
PORTRAIT DE LA VILLE	18
INDICATEUR DE QUALITE DE L'AIR - IQAIR365, ET CARTES ANNUELLES PAR POLLUANTS	19
POPULATIONS EXPOSEES AUX DEPASSEMENTS	20
UNE NETTE AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR EN VILLE, EN LIEN AVEC LE TRAFIC ROUTIER.	21
CONCENTRATIONS ANNUELLES AUX STATIONS DE MESURE	22
HISTORIQUE DES EPISODES	22
ÉMISSIONS DE POLLUANTS ET DE GES DES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE	23
1.2. LES MOBILITES DECARBONEES COMME PRIORITE	25
FAVORISER LES TRANSPORTS EN COMMUN	25
UN PLAN VELO AMBITIEUX POUR LE TERRITOIRE AIXOIS	26
ZOOM SUR LES DOUBLE-SENS CYCLABLE	27
QUID DU STATIONNEMENT POUR LES VELOS ?	27
LES AMENAGEMENTS RECENTS	27
LA CARTE DES AMENAGEMENTS CYCLABLES AIXOIS EN 2023	28
LA FETE DU VELO : UN EVENEMENT DEvenu INCONTOURNABLE	29
LE POINT SUR LE DISPOSITIF « RUE SCOLAIRE »	30
1.3. LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS DE LA VILLE	31
LES BATIMENTS COMMUNAUX, PREMIER POSTE DE CONSOMMATION	31
MODERNISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	33
REDUIRE LES CONSOMMATIONS DE CARBURANT	34
LE FORFAIT MOBILITE DURABLE	34
C'EST QUOI LE MIX ENERGETIQUE ?	35
DES ENTREPRISES LOCALES ENGAGÉES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE	36
1.4. LE PARI DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	37
UN GRAND PLAN POUR LES ECOLES	37
LA RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES	38
LA MEHC, UN ACTEUR INCONTOURNABLE	40
2. <u>VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET RESSOURCES.</u>	43
AIX REJOINT LE RESEAU DES « VILLES SANTE » ET S'INSCRIT DANS LA DYNAMIQUE « UNE SEULE SANTE »	43
AIX LABELLISEE « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE » DEPLOIE SON PLAN D'ACTION	44
2.1. MIEUX CONNAITRE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE AIXOISE	45
UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE FINALISE, ET APRES ?	45
LA TRAME NOIRE FLUVIALE AIXOISE EN COURS DE LANCEMENT	46
UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DEDIE A LA BIODIVERSITE LOCALE	47
PRENDRE SOIN DES POLLINISATEURS, SENTINELLES DE LA BIODIVERSITE	48

2.2. RENFORCER LA PLACE DU VEGETAL EN VILLE ET LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAINS	49
EN BONNE MARCHÉ VERS L'OBJECTIF DES 100 % DE COURS D'ÉCOLES VÉGÉTALISÉES D'ICI 2026	49
UN PROGRAMME D'ADAPTATION PROGRESSIVE DES ESPACES VERTS URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	51
LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE ET ÉCOLOGIQUE DES PARCS PUBLICS	52
POUR SUIVRE LE SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE	52
2.3. FAIRE D'AIX « VILLE D'EAU », UNE COMMUNE EXEMPLAIRE DANS LA GESTION ET LA PRÉSERVATION DE CETTE RESSOURCE	54
RENOUVER AVEC NOS RIVIÈRES...	54
INFILTRER L'EAU DE PLUIE, PROFITER DE CHAQUE GOUTTE	55
ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU	56
RÉDUIRE ET CAPTER LES DÉCHETS PLASTIQUES AVANT QU'ILS N'ATTEIGNENT LES RIVIÈRES ET LA MER....	58
2.4. ANIMER ET COORDONNER L'ÉCOSYSTÈME AIXOIS AUTOUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	59
AIX, TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION POUR DES PROJETS D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE	59
LES ACTIONS DE MÉDIATION DU MUSÉUM SUR LA BIODIVERSITÉ POUR TOUS LES PUBLICS	61
<u>3. VOLET ÉCO-EXEMPLARITÉ : LA PRISE EN COMPTE DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE.</u>	63
3.1. ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DE LA JEUNESSE	64
LA CRÉATION DU CONSEIL CONSULTATIF CIVIL ET CITOYEN EN JANVIER 2023	64
LES RÉUNIONS DES 14 CONSEILS DE QUARTIER	64
LA VILLE DES COURTES DISTANCES, DU CONCEPT À LA RÉALITÉ : L'ATELIER PARTICIPATIF D'URBANISME "DESSINE-MOI CELONY"	64
AIX CONSEIL ÉTUDIANTS : UN PORTE-PAROLE ACTIF DE LA JEUNESSE DEPUIS 2015	65
LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES AIXOIS	66
3.2. ÉDUCER, PRÉVENIR ET AGIR	67
LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CPIE RENOUVÉ ET REAFFIRMÉ POUR 2023-2025	67
DÉVELOPPER LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LES TERRITOIRES	68
STIMULER LA RÉFLEXION AUTOUR D'UN TERRITOIRE EN TRANSITION	68
COORDONNER UNE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT	69
AGIR SUR LES DÉCHETS	70
AGIR SUR LE BRUIT	73
3.3. UNE VILLE BIENVEILLANTE	74
UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS	74
PENSER LA VILLE POUR LES ENFANTS	74
RENDRE LE SPORT ACCESSIBLE POUR TOUS	75
RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE POUR TOUS	76
DES MANIFESTATIONS POUR SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT	77
UNE VILLE ATTENTIVE À LA CAUSE ANIMALE	79
3.4. ACCOMPAGNER LE TISSU LOCAL	80
CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC L'OFFICE DU TOURISME	80
SOUTENIR LES ASSOCIATIONS	80
FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	82
ENCOURAGER LES COMMERÇANTS	83
3.5. PILOTER DES ACTIONS DE COHÉSION SOCIALE ET DE SOLIDARITÉ	84
DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES	84
LE CCAS, UN ACTEUR CLÉ DE L'ACTION SOCIALE MUNICIPALE EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ	85
PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	86
FAIRE COMPRENDRE LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PAR L'EXPOSITION ITINÉRANTE	86
3.6. UNE ADMINISTRATION ÉCO RESPONSABLE	87
UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE IMPLIQUÉS	87
L'ADOPTION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS	88

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Méthodologie et plan d'action

Le présent rapport annuel sur la situation de la ville en matière de développement durable est prioritairement axé sur les évolutions 2022-2023 et les faits marquants qui apparaissent les plus significatifs au regard de l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable. Il n'a pas l'ambition d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des programmes, des politiques publiques et des activités menées par notre collectivité, il a été réalisé en interne sur la base des données disponibles, recueillies auprès des différents services de la Ville ainsi que des organismes extérieurs « ressources ».

La Ville d'Aix-en-Provence fait l'exercice de présenter ce document en Conseil Municipal depuis 2011 et depuis 2021, le rapport développement durable a évolué dans son organisation. Dans un souci de cohérence, de lisibilité et d'opérationnalité, le rapport est donc présenté selon les trois volets d'actions du Plan Local de Développement Durable de la Ville qui reprennent les cinq finalités du développement durable. Ce rapport vise ainsi toujours à présenter et illustrer la transition écologique engagée par la Ville mais au-delà de cette réponse à une obligation légale, il se veut aussi un outil de suivi des actions réalisées.

- 1- **La transition énergétique** qui correspond aux actions « air, climat et énergie » de la collectivité et représente la finalité 1 du développement durable à savoir la lutte contre le changement climatique. Les actions en termes de mobilité et de bâtiments, principales contributrices aux émissions de Gaz à Effet de Serre y seront principalement développées.
- 2- **La transition écologique** qui reprend les enjeux de la finalité 2 du Développement Durable, à savoir les actions en matière de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Nous y développerons les actions en termes de végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur urbains, celles sur la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et relatives à la biodiversité.
- 3- **Eco-exemplarité et prise en compte de tous les acteurs dans une dynamique de développement responsable** résumera les finalités 3, 4 et 5 du développement durable que sont : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, l'épanouissement des êtres humains et le développement des modes de production et de consommation responsable.

5 finalités du Rapport annuel développement durable	3 volets Plan d'actions développement durable
1. La lutte contre l'effet de serre et la protection de l'atmosphère	1. Transition énergétique
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles	2. Transition écologique
3. L'épanouissement de chacun de tous les êtres humains 4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	3. Eco exemplarité et prise en compte de tous les acteurs dans une dynamique de développement responsable

Les principes directeurs ayant guidé la démarche de développement durable communale durant cette période 2022-23 ont été :

- La transversalité et le pilotage global pour donner du sens à l'action
- Le renforcement d'un réseau de partenaires institutionnels et de la société civile
- Le renouvellement de différentes labellisations afin de permettre de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue
- La formalisation en cours, d'une stratégie globale de Développement Durable, à l'horizon 2040



Un portage politique par le Maire depuis 2020

Le portage de la démarche de développement durable est supervisé directement par Mme Le Maire. Ce portage au plus haut niveau est un élément fort et permet la mobilisation de tous.

Un pilotage par la Direction générale

La Direction Développement Durable et Stratégies, créée au 1^{er} janvier 2021, est placée directement sous l'autorité du Directeur Général des Services qui pousse le curseur sur ces sujets. Cette création et ce rattachement hiérarchique permettent d'une part davantage de transversalité en interne pour à la fois rencontrer et diffuser auprès de toutes les directions de la Ville et d'autre part de visibilité en externe avec une capacité à aller dans tous les domaines. Cette nouvelle Direction, anciennement une simple Mission composée d'un agent et rattachée à une Direction de la Direction Générale des Services Techniques, est organisée autour de 2 thèmes principaux : Développement Durable et Stratégies.

- ❖ Développement Durable : construire, piloter et mettre en œuvre un projet de territoire et ville durable avec un volet atténuation et adaptation aux changements climatiques et environnementaux, au travers du Plan Local Développement Durable (PLDD).
- ❖ Stratégies : aider à la décision en matière de stratégie, en appui auprès de la Direction générale ; participer à la structuration des projets stratégiques de la Ville en vue de renforcer l'efficacité et l'efficience de leur mise en œuvre, au travers du logiciel de suivi des projets z0 Gravity et des revues de projets régulières ; suivre l'animation du management au travers des réunions de l'encadrement ; formaliser les objectifs stratégiques de la collectivité et les évolutions globales de l'organigramme.

La Direction Développement Durable et Stratégies s'est donc renforcée en doublant son effectif passant de 3 agents en 2020 à 5 agents en 2022, avec un référent par axe de travail, chargés de sensibiliser et mobiliser de façon transversale les différents services, développer les partenariats et les recherches de financement dans chacune des thématiques, formaliser la feuille de route « Développement Durable » de la collectivité et en suivre le déploiement.

L'organisation de réunions thématiques et de comités de pilotage dédiés depuis 2020

Cette organisation - tout au long de l'année et concernant l'ensemble des domaines - permet le suivi de la feuille de route à l'échelle du mandat. L'enjeu est de se mettre collectivement en ordre de marche, dans une perspective d'amélioration continue et pour l'atteinte des grands objectifs transversaux que sont les transitions énergétique et écologique. Le format « réunion thématique » a réuni, sous la présidence du Maire, les 40 élus de la majorité, la Direction Générale, les services et les partenaires concernés. Les thèmes abordés en 2022-2023 ont été :

- ❖ **La transition énergétique** avec 3 réunions thématiques sur le plan Lumière et éclairage public, les fluides et l'énergie, la lutte contre le changement climatique la présentation du bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre
- ❖ **La transition écologique** avec 2 réunions thématiques : sur la ressource en eau avec l'Agence de l'eau, la Régie des Eaux du Pays d'Aix REPA et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux EPAGE Ménélik et une seconde sur la trajectoire de transition écologique des parcs et espaces verts
- ❖ **Eco responsabilité de l'administration** : 1 réunion thématique sur la participation citoyenne
- ❖ **« Bien vivre à l'école »** : un comité de pilotage désormais annuel sur l'éducation et le développement durable qui aborde transversalement les sujets de végétalisation des cours d'écoles, rénovation énergétique des bâtiments scolaires, éco-mobilité scolaire et éducation à l'environnement.
- ❖ **Rues scolaires et Savoir Rouler à Vélo à l'école**

Des réunions dédiées à l'encadrement

Trois réunions par an réunissent les 70 managers de la Ville avec plusieurs objectifs : rassembler, motiver, dynamiser, entretenir la cohésion et faciliter la transversalité / partager l'information et réfléchir collectivement / préparer et conduire les changements / prendre du recul et imaginer des solutions nouvelles / faire monter en compétence. Depuis 2020, au moins une réunion par an concerne le thème du développement durable avec désormais des partenaires externes invités comme ce fut le cas en 2023 avec le GREC Sud (Groupement Régional des Experts sur le Climat) et les acteurs de l'Eau : la Société du Canal de Provence et la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

Le renforcement d'un réseau de partenaires institutionnels et de la société civile

Un travail important de prises de contact et de rencontres ont été organisées avec les acteurs institutionnels en lien avec le développement durable en 2021 et 2022 et se poursuivent.

Les acteurs institutionnels du changement climatique :

- L'**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie avec une journée co-organisée par l'ADEME, la Région, l'ARBE et l'OFB qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville le 23 novembre 2023 sur le thème « Les citoyens, accélérateurs de l'adaptation au changement climatique ? »
- L'**Agence de l'Eau** Rhône-Méditerranée-Corse, partenariats techniques et financiers sur trois grands objectifs : la désimperméabilisation, les économies d'eau, la restauration écologique des cours d'eau
- Le **CEREMA** : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement auquel la Ville a adhéré (délibération en conseil municipal du 13 décembre 2022), ce qui en fait désormais un partenaire privilégié, d'autant que l'antenne « Méditerranée » du CEREMA se situe sur la commune
- L'**OFB** : Office Français de la Biodiversité, qui a soutenu l'Atlas de la Biodiversité Communale et désormais les Aires Terrestres Educatives aixoises.



Les acteurs locaux du changement climatique :

- L'**ARBE** : L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement avec laquelle la Ville est en lien étroit et avec laquelle elle s'est engagée en s'inscrivant dans les démarches de labellisation qu'elle anime régionalement : label national « Territoire Engagé pour la Nature », label « Territoire Durable, une COP d'avance », charte Zéro déchet Plastique
- **Ménélik**, avec lequel la Ville collabore étroitement dans le cadre d'un axe de son Plan Local Développement Durable « Renouer avec nos rivières ».
- L'**AUPA** : Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix – Durance avec laquelle la Ville conduit actuellement notamment la démarche prospective Aix 2040.

La Métropole et ex-Territoire du Pays d'Aix et les directions métropolitaines

La dynamique entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole s'articule par l'opérationnalité commune autour d'actions concrètes et par une revue régulière des projets de manière transversale : l'action opérationnelle, se traduit dans le traitement et le suivi de plusieurs opérations, dans les domaines de l'atténuation du changement climatique comme la lutte contre la précarité énergétique, l'intervention de la Maison Energie Habitat Climat (Conseil France Rénov'), la réalisation du Schéma directeur du réseau de chaleur urbain (la Métropole était compétente jusqu'en 2022), les actions en matière de biodiversité...

Au titre de l'adaptation au changement climatique, la Métropole élabore une Trame noire et a choisi la Ville d'Aix-en-Provence pour approfondir ce travail par des relevés de terrain. La Métropole accompagne la Ville dans son projet de lutte contre la pollution lumineuse sur les bords de l'Arc.

La Métropole accompagne les acteurs du territoire dans leur transition, les commerçants de la Ville d'Aix bénéficient à ce titre de formation et sensibilisation dans le cadre du projet « commerces engagés ». Sur la qualité de l'air, la Métropole accompagne également la Ville d'Aix en Provence sur les sujets liés à la lutte contre la pollution : mise en place de capteurs de mesures de l'air et du bruit pour accompagner certains projets (rue scolaire, piétonisation, contournement, requalification etc...). Enfin, la Métropole développe un programme autour de la pédagogie environnementale auprès de différents publics, qui bénéficie aux communes, comme les animations scolaires (programme « Apprendre Pour Agir ») ou la formation de professionnels dans les « Fertiles Rencontres ».

Les autres administrations publiques locales et la société civile

Sur le volet « Eco-exemplarité de l'administration », la Ville poursuit son travail en lien avec les grandes administrations publiques locales, afin de trouver des leviers d'actions communs et structure son action progressivement

- ❖ 2020 - 2021 : le Centre Hospitalier du Pays d'Aix CHPA et le Tribunal judiciaire
- ❖ 2022-2023 : le Commissariat de la Police nationale et son projet de label « commissariat éco responsable » et l'Hôpital de Montperrin et son projet d'établissement à venir ambitieux sur le volet développement durable avec un plan d'actions en cours

La Ville a intégré l'instance de gouvernance du label "Agir Ensemble" d'Aix-Marseille Universités AMU depuis l'été 2022. Ce label affirme l'engagement de l'Université d'agir tout au long de l'année pour des alliances locales au service du développement durable et rassemble :

- au niveau national, 8 organisations fédérées (ADEME, AVUF, Banque des Territoires, CGE, Cirses, Cnous, CPU, MGEN, Refedd) attribuent la labellisation
- au niveau local, AMU coordonne le Comité de pilotage, constitué de l'Ecole Centrale Marseille, du CROUS Aix-Marseille Avignon, de la Métropole Aix-Marseille Provence, des partenaires de l'économie sociale et solidaire CASDEN, MAIF, MGEN, et de France Nature Environnement (FNE), des VilleS d'Aix-en-Provence ET Marseille.

Le dispositif Agir Ensemble poursuit 3 ambitions :

- Créer et consolider des alliances locales entre acteurs locaux autour de la transition énergétique et permettre l'émergence d'actions partagées inter-acteurs
- Donner une impulsion et une visibilité à l'action des acteurs locaux en matière de transition énergétique via le partage d'expérience et autonomiser les territoires dans la construction et la mise en œuvre d'actions en leur proposant un accompagnement adapté
- Valoriser les actions locales co-construites et les pratiques innovantes en matière de mobilisation des usagers

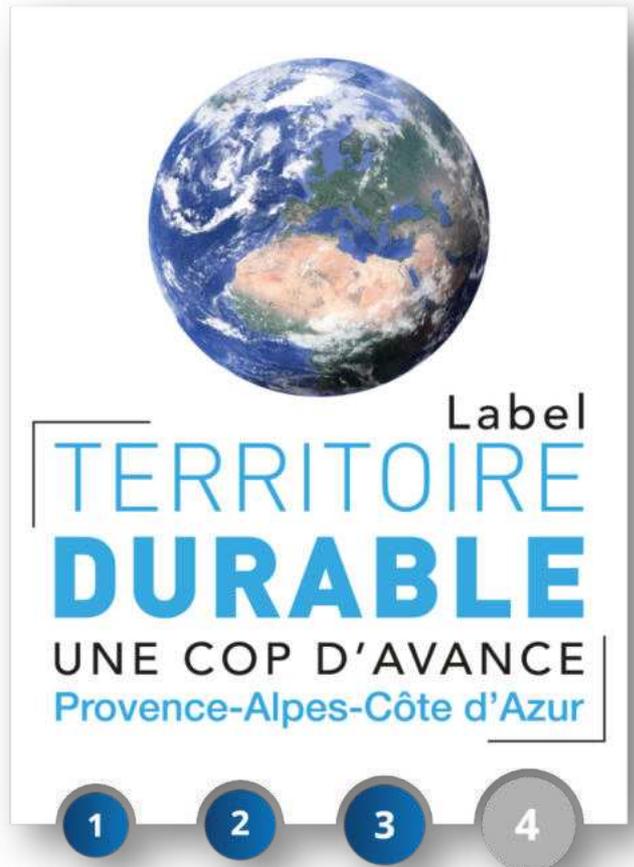
Le plan d'actions pour les années 2021-2022-2023 était le suivant : lutte contre le gaspillage alimentaire / mobilisation des étudiants et citoyens / organisation d'actions de sensibilisation et de temps forts développement durable et responsabilité sociétale dans AMU et ses territoires.

AMU souhaite maintenant faire évoluer le label vers la co-construction d'un projet de territoire Aix-Marseille commun, autour d'une thématique principale et dans lequel chaque partenaire s'implique activement. En 2023, le travail de mise en réseau et de connaissance des acteurs locaux s'est poursuivi : ce sont les acteurs techniques et de la société civile qui ont été rencontrés. Parmi les associations locales, les bureaux d'études, les collectifs locaux engagés sur la transition, des échanges ont eu lieu avec le Grand Théâtre de Provence GTP à l'occasion de l'élaboration de son plan d'action RSE après une phase de diagnostic ou encore avec la Maison des Jeunes et de la Culture Prévert dont le projet associatif pour les 5 prochaines années s'appuie notamment sur le pilier écologique du projet fédéral des MJC.

Le renouvellement de plusieurs labellisations afin de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue

Depuis 2019, la Ville d'Aix-en-Provence est labellisée « Territoire durable, niveau 1 ». 2023 a été l'année de reconduction du label régional « Territoire Durable, une COP d'avance » dont la Ville est lauréate de niveau 3 depuis le 13 novembre 2023. Le passage au crible de son engagement par des organismes tiers experts, permet à la Ville d'identifier ses points forts et faibles, d'intégrer un réseau de collectivités engagées et de bénéficier du partage de bonnes pratiques.

Cette démarche de labellisation nous a permis de nous positionner clairement dans une stratégie d'amélioration continue et de partenariats accrus entre collectivités, associations et citoyens. Le jury 2023 du label « Territoire Durable » souligne la montée en puissance de la municipalité dans le cadre de sa démarche de développement durable, ce qui s'est traduit par une progression de deux niveaux de labellisation du niveau 1 obtenu en 2019 à l'obtention du niveau 3 en novembre 2023.



Le jury en synthèse, a identifié les points forts de la démarche

Le jury félicite une démarche de développement durable communale qui a incontestablement mûri depuis la première candidature de la commune en 2019, avec une approche stratégique et organisationnelle qui s'est structurée et organisée (mission rattachée à la Direction générale des services, service passé de 1 à près de 4 équivalents temps plein, délégation politique directement rattachée au Maire, renouvellement de la stratégie). Par ailleurs, la qualité de la visite de terrain organisée dans le cadre du renouvellement de la candidature de la commune illustre le renforcement de l'engagement municipal en matière de transition écologique. Si des pistes d'amélioration peuvent être évoquées, le jury salue la qualité du travail mené sur l'ensemble des axes du label et encourage la commune à poursuivre dans cette dynamique.

Les axes d'amélioration proposés par le jury

Concernant la stratégie globale, un document communicant permettrait de faire gagner en visibilité et lisibilité le Plan local de développement durable. Si le jury salue les moyens mis en œuvre dans la mobilisation des services, il l'encourage à poursuivre cette dynamique pour accélérer le fonctionnement en mode projet et ainsi faire gagner l'ensemble des projets en transversalité, et à poursuivre le travail engagé en matière de formation des services et des élus.



Présentation en salle et visite du jury du label territoire Durable le 14 mars 2023 (crédit photo Ville d'Aix)

Par ailleurs, le jury encourage la commune à poursuivre et renforcer le travail mené sur la concertation citoyenne pour nourrir le projet municipal (sur le modèle de la concertation menée sur le quartier Faubourg). Ce sujet pourrait être travaillé avec la Métropole sur le PLUi concernant la sobriété foncière et la densification. En matière de mobilisation du tissu économique sur sa responsabilité sociale et environnementale, la densité du tissu commerçant représente une belle opportunité d'action et ce, au-delà du seul village de Pont de l'Arc où le label « Commerce engagé » est déjà déployé.

Nombreux sont les sujets qui pourraient être poussés auprès de ces acteurs (éclairage des devantures, gestion des déchets, économie circulaire, labellisation écoresponsables, Défis ludiques, etc.). Aussi,



concernant la mobilisation du tissu associatif, si le jury salue le travail d'analyse des demandes de subventions au regard des 5 finalités du développement durable, une réflexion pourrait être menée pour aller plus loin (exemples : charte des associations responsables, procédure de demande de subvention corrélée à des attentes de la commune en matière de responsabilité sociale et environnementale). Une réflexion pourrait être engagée pour enrichir le programme annuel des festivités en lien avec le développement durable et ce, au-delà de la fête du vélo et de la fête de la nature déjà organisées.

Les actions ayant retenu l'attention du jury

- ❖ Portage de la démarche de développement durable par les plus hauts niveaux hiérarchiques : Maire et Direction générale des services
- ❖ Renforcement de l'organisation et de l'animation interne relative à la politique de développement durable municipale : missions et ressources humaines, réunion annuelle des managers
- ❖ Réseau interne d'une cinquantaine d'agents référents sur les sujets de développement durable répartis dans l'ensemble des directions
- ❖ Conseil Consultatif Civil et Citoyen (55 membres) pour développer la participation des habitants au projet communal
- ❖ Concertation citoyenne dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain (en lien avec le programme européen Nature For City Life).
- ❖ Procédure de demande de subvention municipale par les associations liée aux enjeux du développement durable
- ❖ Plan transversal « Bien vivre à l'école » à destination des 10 000 élèves de la commune : efficacité énergétique des bâtiments, végétalisation et désimperméabilisation de 100% des cours d'écoles communales d'ici 2026, éco-mobilité scolaire
- ❖ Projet éducatif de territoire en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE du Pays d'Aix) : labellisations éco-écoles/E3D, halle des serres municipales à vocation pédagogique, Aire Terrestre Educative, etc.
- ❖ Evolution du Parc Naturel Urbain : initialement conçu comme un projet de liaison en « modes actifs », il a intégré progressivement des enjeux de corridor naturel avec différentes dimensions écologiques (trames verte, bleue, turquoise et noire) ainsi que la problématique d'îlot de fraîcheur urbain
- ❖ Montée en puissance du Plan vélo municipal
- ❖ Forêt urbaine expérimentale dans le cadre du programme européen LIFE AirFresh (qualité de l'air)

Les projets à venir sur lesquels la collectivité s'est engagée

- ❖ Projet « Renouer avec nos rivières » : trame noire fluviale aixoise et restauration écologique et hydro-géomorphologique de la promenade de l'Arc aux Milles
- ❖ Résorption des discontinuités écologiques (diurnes et nocturnes) et des cheminements du Parc Naturel Urbain : secteurs de l'Oliveraie et du Bois de la Cortésine
- ❖ Rénovation thermique des bâtiments communaux

Un contrat de centralité pour la période 2023-2027 sur l'adaptation au changement climatique

La Ville a adopté et signé un contrat de centralité avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour une durée de 5 ans et un montant d'investissements estimé à 97 186 967 € HT. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les besoins identifiés localement avec les politiques régionales, dans une approche plus intégrée des questions d'adaptation au changement climatique. La ville s'inscrit ainsi dans le Plan climat régional « Gardons une COP d'avance » qui s'inscrit lui-même dans les orientations du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Les opérations structurantes de la Ville sont les suivantes :

AXE 1 – Mobilité durable – infrastructures cyclables et piétonnes / Liaison TGI – 3 places quartier Comtal

AXE 2 – Énergies renouvelables / Opération de massification photovoltaïque en autoconsommation collective

AXE 3 – Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics, maîtrise de l'énergie, réhabilitation énergétique des logements / Bien Vivre à l'école – rénovation thermique des écoles et végétalisation des cours d'école / Réhabilitation de la Bibliothèque Méjanes / Cézanne 2025 – domaine du Jas de Bouffan et Atelier des Lauves

AXE 4 – Sobriété foncière, aménagement durable, foncier économique / Aménagement du quartier Faubourg, de l'École d'Art, du Pavillon Vendôme et acquisition des locaux de la SACEM

AXE 5 – Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires / Parc urbain à vocation sportive sur le site Carcassonne / Parc Naturel Urbain – Torse à Jourdan / Plan pluriannuel de rénovation et végétalisation des parcs.





Dans la continuité de l'exercice de prospective Aix 2030 conduit en 2019, une nouvelle collaboration a été initiée avec l'AUPA Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix – Durance pour conduire **une démarche de prospective à l'horizon 2040**. Cette démarche a été de plus, réorientée vers l'intégration des enjeux de résilience du territoire et d'évaluation environnementale des impacts.

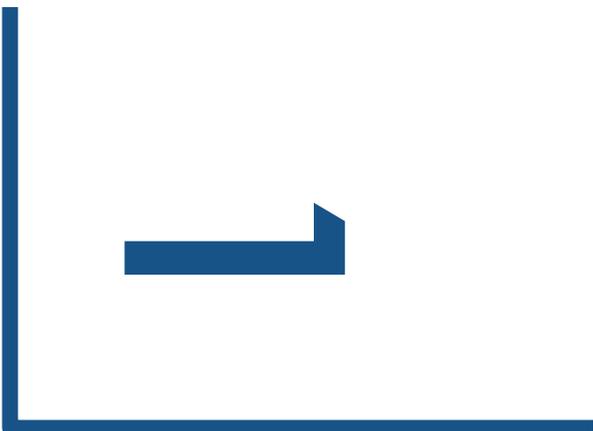
Ont été intégrés des éléments transversaux de diagnostic et de contexte afin de permettre l'appropriation des enjeux de vulnérabilité du territoire en termes de surchauffe urbaine, les questions de nature en ville et de biodiversité, les enjeux de préservation de la ressource en eau, les défis à venir pour l'agriculture locale et les pollutions et nuisances en matière d'air et de bruit, prépondérantes sur le territoire.

Durant cette année 2023, c'est donc le travail important de mise à jour du diagnostic territorial qui a été conduit conjointement par la Ville et l'AUPA, tandis qu'en 2024 seront produits les éléments de perspectives permettant de définir les trajectoires et objectifs à atteindre à l'échéance 2040 intégrant les objectifs de neutralité carbone à l'échéance 2050. Le Plan Local de Développement Durable sera également adapté en fonction des trajectoires qui auront été retenues.

« Aix Demain » « Quelles solutions pour une ville bioclimatique »

A l'occasion de la 4ème édition du cycle prospectif « Aix demain », qui a eu lieu le 14 novembre 2023, le thème de la ville bioclimatique a été retenu avec un grand témoin spécialiste de la question, l'architecte suisse Philippe Rahm se définissant comme architecte du climat.





VOLET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



1. LA CONTRIBUTION AIXOISE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE.

Ce volet du plan d'action s'inscrit dans le cadre de la finalité 1 du Développement Durable : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Celle-ci constitue en effet un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations d'autant que le phénomène est cumulatif : plus tardivement nous agissons, plus il sera difficile de revenir en arrière. Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte et les nouvelles réglementations les placent comme des acteurs incontournables des politiques d'atténuation du changement climatique d'une part, de celles d'adaptation à ses conséquences déjà perceptibles d'autre part. D'après l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), si elles émettent directement en moyenne au titre de leur patrimoine 12% des émissions de gaz à effet de serre au niveau national, elles ont des leviers d'intervention sur 50% des émissions du pays grâce aux différents axes d'actions de leurs politiques publiques. Les actions clefs et principaux leviers en matière de lutte contre le changement climatique portent sur les efforts à consentir en termes de baisse de la demande et de maîtrise des consommations énergétiques, de prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement, de choix de déplacements plus vertueux (infrastructures de transport collectif, aménagements en faveur des mobilités actives...), de raccourcissement des circuits de production et de consommation permettant de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)....

Ainsi, la ville d'Aix-en-Provence travaille à l'amélioration de sa stratégie d'action qui s'appuie sur les conclusions du **bilan carbone**, guide l'ensemble des interventions en faveur de la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**. La ville a déjà investi largement en faveur du **développement des mobilités décarbonées** et souhaite continuer dans cette voie pour favoriser les mobilités durables. D'autre part, elle veut investir davantage dans la **rénovation de son patrimoine et ses équipements publics** afin de poursuivre les efforts déjà entrepris et d'accélérer la transition énergétique. Enfin, elle étudie toutes les opportunités de développement de **production d'énergie durable et locale** de façon à renforcer son indépendance énergétique.

1.1. Le point sur la qualité de l'air

Portrait de la ville

Aix-en-Provence, avec environ 142 500 habitants, est confrontée à diverses sources de pollution atmosphérique. Les principales raisons en sont le trafic routier intense sur les voies principales d'Aix, les autoroutes A51 et A8 qui traversent la ville, ainsi que la présence de la route départementale D9 desservant la zone des Milles. La ville présente une grande diversité de zones sources d'émissions, comprenant des quartiers densément peuplés, des zones résidentielles, des secteurs industriels et d'activités, ainsi que des espaces agricoles. En plus de cela, Aix-en-Provence héberge un aéroport et une gare TGV. Bien que des améliorations aient été constatées au fil des deux dernières décennies, des problèmes de pollution persistent.

Ces problèmes touchent l'ensemble du territoire, résultant des émissions de polluants provenant des transports routiers, des activités industrielles, tertiaires et agricoles, ainsi que des combustions du chauffage au bois et des brûlages résidentiels. Les GES (gaz à effet de serre) sont émis majoritairement par les transports et le secteur résidentiel. La pollution estivale est particulièrement marquée et s'étend au-delà de la ville, atteignant l'ensemble du département, en raison de la présence de grands pôles industriels et urbains dans la Métropole. Parfois, ces problèmes de pollution sont plus localisés, se manifestant aux nœuds routiers, lors de chantiers de construction ou à cause des brûlages de déchets verts.

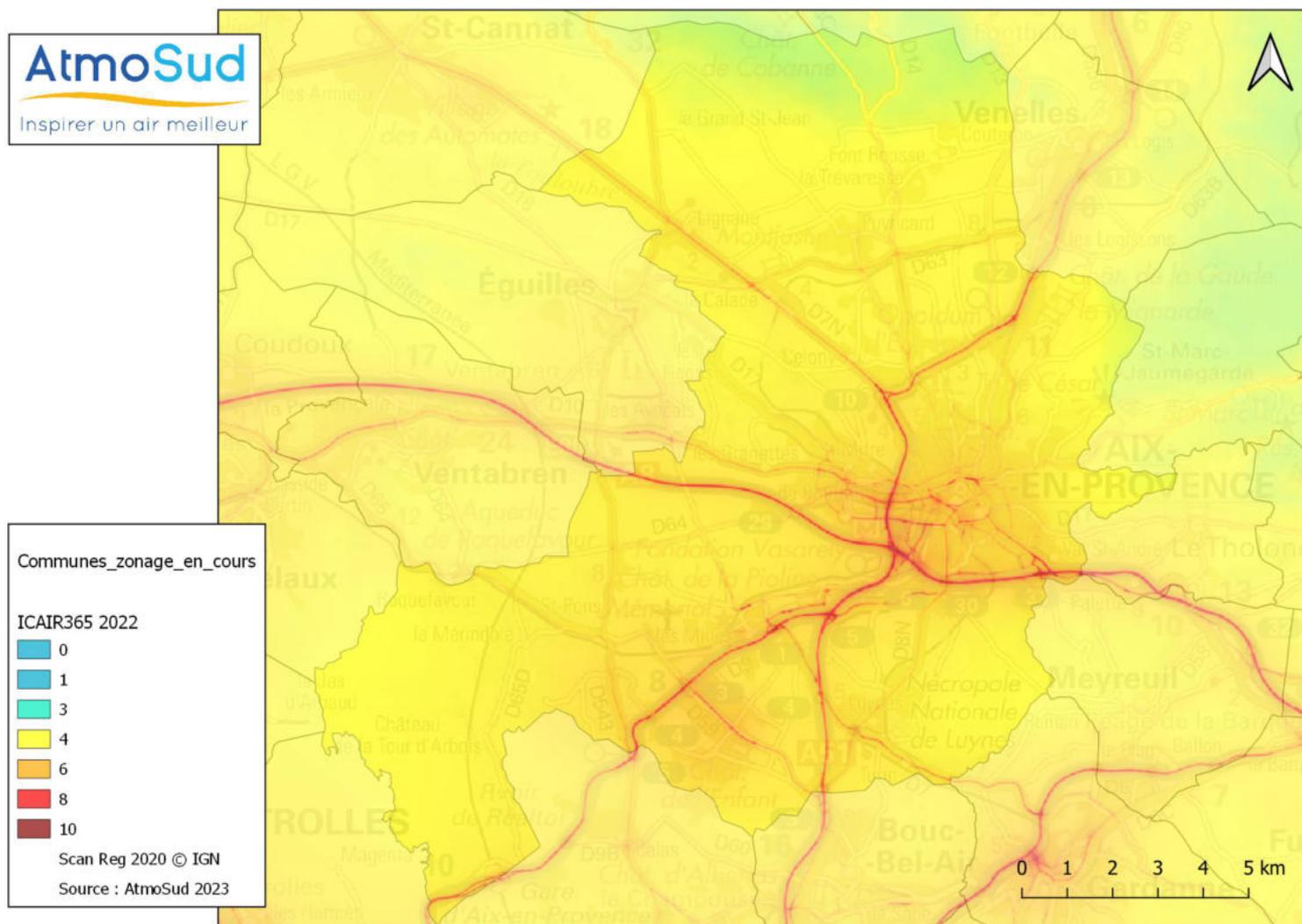


(crédit photo La Provence)

AtmoSud
Inspirer un air meilleur

AtmoSud est un organisme indépendant chargé de contrôler et surveiller la qualité de l'air sur l'ensemble de la région PACA. Il publie régulièrement des données et rapports sur la qualité de l'air et les différents polluants atmosphériques (Ozone, particules fines, dioxyde d'azote, ...). La ville s'appuie régulièrement sur son expertise dans le cadre de différents projets en lien avec les enjeux de qualité de l'air.

L'exposition de la population aux polluants atmosphériques peut être observée via l'Indicateur Cumulé de l'Air ICAIR365 qui somme les concentrations de **particules fines PM10 et PM2.5, dioxyde d'azote et ozone** sur une année. Il permet visualiser les zones les plus impactées par la pollution chronique, où les lignes directrices de l'OMS sont dépassées ce qui correspond à une exposition continue des populations.



Les cartes annuelles d'indice et par polluants sont accessibles sur le site d'AtmoSud : <https://widgets.atmosud.org/icair365/?insee=13>

- ⇒ **Les secteurs urbanisés, zones d'activités et d'entreprises industrielles, sont les secteurs à fort enjeux du territoire c'est-à-dire sur lesquels les ICAIR365 sont plus élevés (ICAIR 365 supérieur à 3 : dépassement de lignes directrices pour plusieurs polluants)**

Sur Aix-en-Provence, les zones à enjeux se situent au niveau des voiries les plus importantes où concentrations en oxydes d'azote augmentent en relation avec le trafic routier : il s'agit du réseau structurant de la ville : boulevard du Roy René, cours Saint Louis, boulevard Jean Jaurès, boulevard de la République, route de Galice, avenue de l'Europe, avenue Henry Mouret, avenue Pierre Brossolette, cours Gambetta, rue André Ampère dans la zone des Milles, ainsi que la D9 qui la dessert. De part et d'autre des autoroutes (A8, A51) et au niveau des échangeurs principaux les concentrations en dioxyde d'azote peuvent être importantes.

Des zones industrielles et artisanales comme celles de La Pioline et des Milles peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air. Ces zones rassemblent des entreprises industrielles de taille moyenne ou des entreprises spécialisées dans divers secteurs, tels que la technologie, la recherche, la santé, et l'artisanat. Ces secteurs contribuent à des émissions industrielles locales, repérées par des signalements de nuisances de la part des populations sur SignalAir (odeurs de solvants, peintures, kérosène, odeurs chimiques, plastique brûlé, ...). En termes de pollutions industrielles rapportées, des panaches de fumées de la zone pétrochimique de l'Etang de Berre peuvent toucher le territoire d'Aix-en-Provence, quand celui-ci est sous les vents.

A l'échelle de la commune, les combustions des chauffages au bois et des brûlages sont des sources d'émissions de particules, participant à la dégradation de la qualité de l'air notamment en hiver. Les particules liées à la combustion de biomasse augmentent dans les périodes froides pendant lesquelles la demande en énergie est plus forte avec des chaufferies et chauffages domestiques plus utilisés et donc plus émissifs.

La pollution photochimique, quant à elle, est en relation avec des phénomènes plus globaux géographiquement : les émissions de polluants primaires issus du trafic des villes de la métropole (oxydes d'azote) ou des industries (composés organiques volatils), vont se transformer en ozone, notamment en saison estivale, le soleil agissant comme un catalyseur de ces réactions chimiques... L'ensemble du territoire dont Aix-en-Provence fait partie est touché par cette pollution photochimique avec des pics en été et des dépassements chroniques de la valeur cible pour ce polluant au niveau des populations métropolitaines.

⇒ **La qualité de l'air est meilleure sur les zones rurales et forestières d'Aix-en-Provence avec des ICAIR365 de 3 (dépassement des lignes directrices de l'OMS pour O₃ et PM_{2.5})**

Les zones d'Aix-en-Provence les plus rurales et de montagne, sont privilégiées avec les ICAIR365 les plus faibles : zone boisée du massif de la Trévaresse au nord de la ville (nord de Couteron et de Puyricard) et contreforts de la Sainte Victoire à l'est des Pinchinats.

Le plancher de l'indicateur ICAIR365 sur le département est de 2. En effet, l'ensemble du territoire est concerné par la pollution photochimique et la pollution aux particules fines PM_{2.5} dont les niveaux sont systématiquement au-dessus de leur ligne directrice OMS respective (comme partout en région Sud).

Populations exposées aux dépassements

Ainsi, les populations sont exposées aux polluants atmosphériques. En ce qui concerne l'ozone, en 2021, 1000 habitants d'Aix-en-Provence (1 %) sont exposés au-delà de la valeur cible (120 µg/m³ sur 8h plus de 25 jours/an). En ce qui concerne le NO₂, en 2021, moins de 500 habitants sont exposés à la valeur limite pour la santé pour ce polluant (40 µg/m³/an) sur une population de 142 500 habitants. Cependant, si l'on s'attache à la ligne directrice OMS pour le NO₂ (10 µg/m³/an), ce sont cependant 109 000 habitants d'Aix-en-Provence qui y sont exposés, représentant 77 % de la population.

En 2021, pour les PM₁₀ : aucun habitant n'est exposé à la valeur limite annuelle (40 µg/m³/an). Au regard de la ligne directrice OMS (15 µg/m³ par an), 119 000 habitants sont exposés : 84 % de la population. Pour les PM_{2.5}, on ne constate aucune exposition à la valeur limite annuelle (25 µg/m³/an), alors que l'ensemble de la population (100 %) est exposé à la ligne directrice de l'OMS (5 µg/m³/an), celle-ci étant, en effet, située sous le niveau de fond évalué pour la Région Sud.

Les résultats aixois sont encourageants au regard des valeurs cibles définies au niveau national et européen. Cependant les lignes directrices de l'OMS se sont durcies depuis 2 ans et constituent désormais des nouveaux objectifs de seuils à atteindre pour améliorer encore la qualité de l'air.

Ci-dessous, les chiffres d'exposition 2021 sur Aix-en-Provence en regard d'autres données : Département 13, Métropole et Marseille en comparaison.

Exposition	NO2	Population	> Valeur Limite NO ₂ (40 µg/m ³ /an)	>VL Ligne Directrice OMS 2021 NO ₂ (10 µg/m ³ /an)
	Bouches-du-Rhône	2 036 242	4 000	1567000 (77%)
	Métropole	1 891 489	4 000	1462000 (77%)
	Aix-en-Provence	142 483	<500	109000 (77%)
	Marseille	869 286	4 000	843000 (97%)

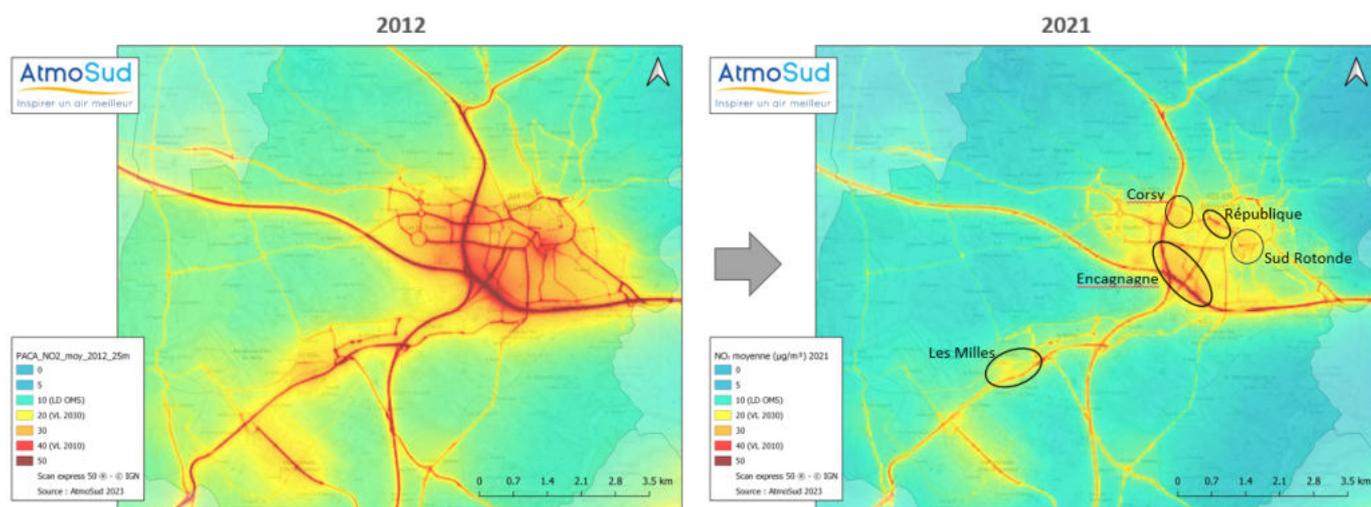
Exposition	PM10	Population	> Valeur Limite PM10 (40 µg/m ³ /an)	>VL Ligne Directrice OMS 2021 PM10 (15 µg/m ³ /an)
	Bouches-du-Rhône	2 036 242	<500	1832000 (90%)
	Métropole	1 891 489	<500	1697000 (90%)
	Aix-en-Provence	142 483	0	119000 (84%)
	Marseille	869 286	<500	867000 (99%)

Exposition	PM25	Population	> Valeur Limite PM25 (25 µg/m ³ /an)	>VL Ligne Directrice OMS 2021 PM25 (5 µg/m ³ /an)
	Bouches-du-Rhône	2 036 242	0	100%
	Métropole	1 891 489	0	100%
	Aix-en-Provence	142 483	0	100%
	Marseille	869 286	0	100%

Exposition	O3 (O3p t)	Population	> VC CE (120 µg/m ³ 25j/an)
	Bouches-du-Rhône	2 036 242	218 000
	Métropole	1 878 013	214 000
	Aix-en-Provence	142 483	1000
	Marseille	869 286	88000 (11%)

Une nette amélioration de la qualité de l'air en ville, en lien avec le trafic routier.

En ville et milieu urbain, on remarque depuis 2012 une amélioration significative qui s'explique par différents facteurs comme l'amélioration technologique du parc de véhicules, le développement des transports en commun, les aménagements de voiries qui encouragent le report modal vers la marche et le vélo. Le report modal de la voiture vers le transport en commun c'était d'ailleurs l'objectif de l'AixPress (bus

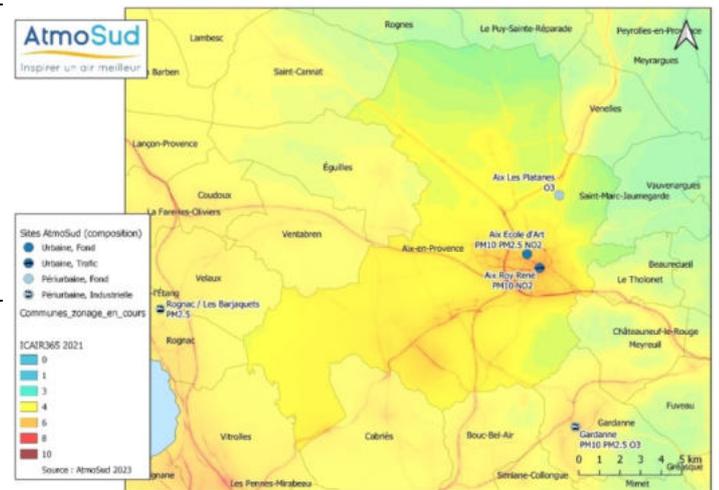
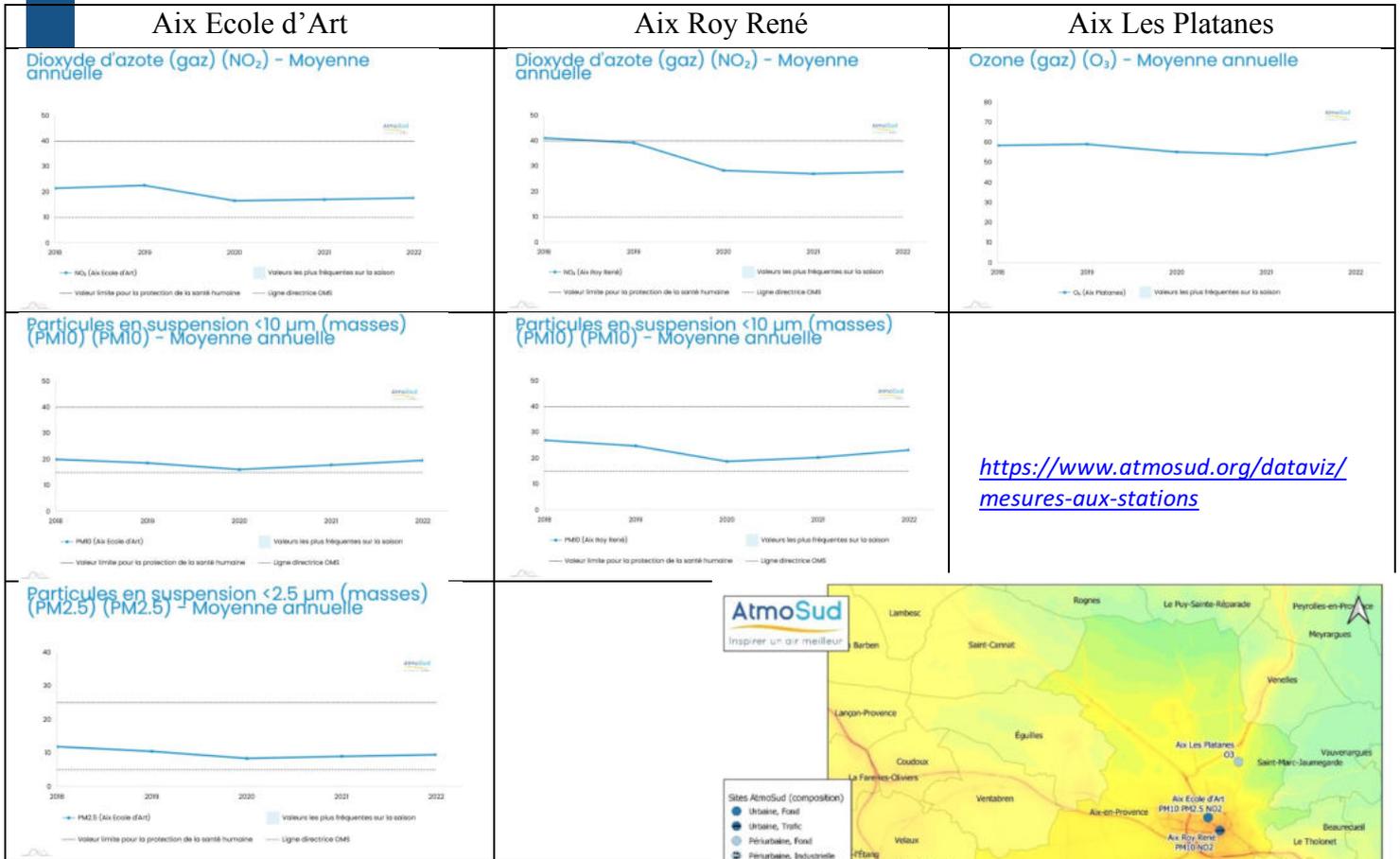


Améliorations nettes : pollution chronique dans les quartiers : Centre Historique, Jas de Bouffan, Quartiers Sud Universités
Améliorations mais efforts à porter : Encagnagne-Av. Jean Giono, Corsy, Av. des Belges-Rotonde-Mignet-Gare, Quartier République, Les Milles
Des dépassements de la valeur limite NO₂ : périphérique du centre historique, voies structurantes et autoroutes

électrique en site propre). Depuis sa mise en service en 2019, on observe un impact direct sur la qualité de l'air. En effet, 6 mois après sa mise en service, AtmoSud a mesuré les niveaux de dioxyde d'azote NO₂, traceur de la pollution liée au trafic routier. Les mêmes types de mesures avaient été réalisés en 2016 et les résultats sont sans appel : **Les niveaux de dioxyde d'azote ont baissé de 20% en moyenne entre 2016 et 2020.** Les mesures réalisées à moins de 50 mètres de la ligne AixPress présentent des diminutions plus importantes (25%) que celles plus éloignées dans la ville ou sur d'autres axes (20%). Cette baisse est directement liée à l'évolution du trafic et à la mise en circulation de ce bus électrique.

Concentrations annuelles aux stations de mesure

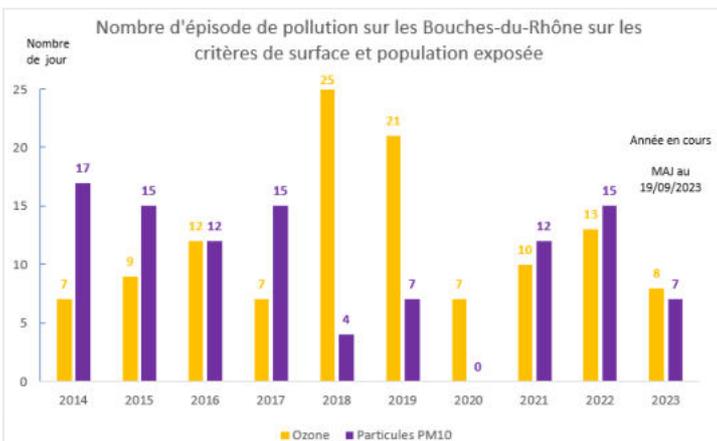
Les graphes ci-dessous représentent les concentrations annuelles en polluants depuis 2018 au niveau des trois stations fixes d'Aix-en-Provence : **Aix Roy René** (ou Aix Centre) station de trafic, **Aix Ecole d'Art** (rue Emile Tavan) station de fond urbaine, et **Aix Les Platanes** station périurbaine pour la mesure de l'ozone.



Historique des épisodes

En 2023 (données enregistrés jusqu'à la mi-septembre), à l'échelle du département des Bouches du Rhône, 8 épisodes de pollution à l'ozone sont recensés ainsi que 7 épisodes de pollution aux particules fines. Les épisodes d'ozone se sont produits fin juin et début juillet, en lien avec des journées chaudes et ensoleillées, puis en fin août lors d'une période caniculaire remarquable avec peu de vent.

Les épisodes de pollution aux particules ont révélé deux sources possibles : la majorité d'entre eux correspond à des phénomènes de « combustion hivernale » survenus en février : en effet, les émissions des chauffages, des transports, et des industries lors de conditions atmosphériques stables entraînent une augmentations des émissions de particules dans l'atmosphère. Notamment, avec les combustions des chauffages (fioul, bois...), les particules issues du brûlage de biomasse sont très présentes lors des périodes froides. L'autre source est celle des épisodes sahariens avec apport de particules désertiques sur la métropole mais également à l'échelle du Sud-Est de la France, notamment mi-juillet et mi-septembre.

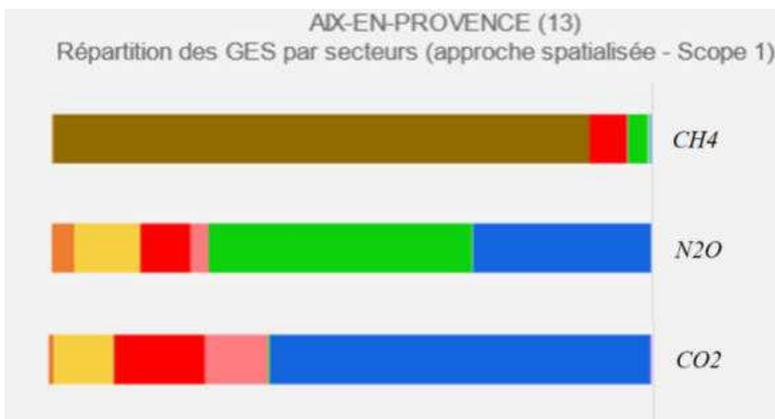
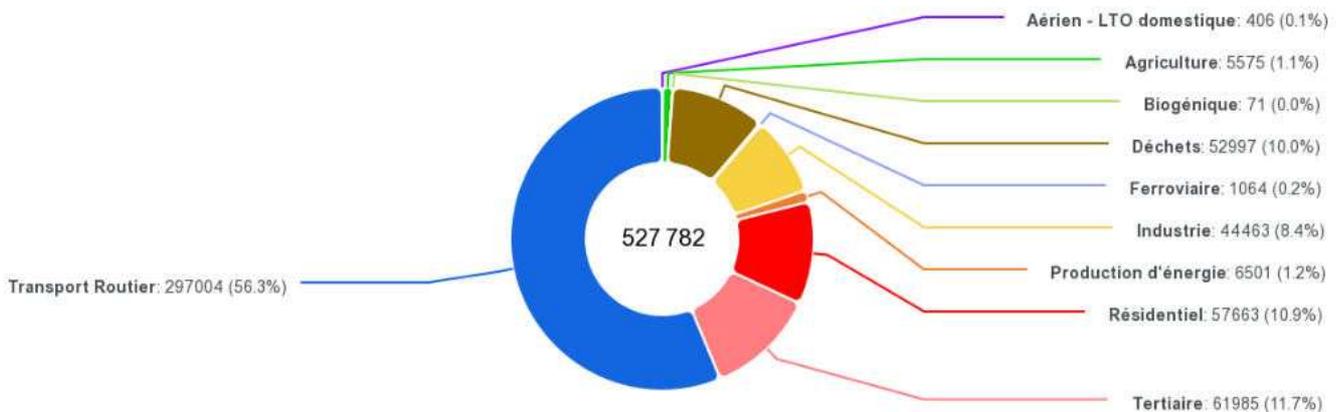


Émissions de polluants et de GES des principaux secteurs d'activité

Sur Aix-en-Provence en 2021, **les émissions de gaz à effet de serre sont issues majoritairement des transports routiers à hauteur de 56 %** puis du secteur tertiaire (12%) et résidentiel (11%), des déchets (10%), de l'industrie (y compris la production d'énergie) pour 9,5% et de l'agriculture pour 1%. Ces chiffres comptabilisent les trois principaux gaz à effet de serre à savoir le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Au total c'est l'équivalent de **528.000 tonnes de CO₂* qui ont été émis en 2021** sur le territoire communal.



Répartition sectorielle (t)
(2021 - Bilan territorial - sans sources additionnelles)
AtmoSud Version Inventaire: 10.1
Total 3GES eq.CO₂ : AIX EN PROVENCE (13)

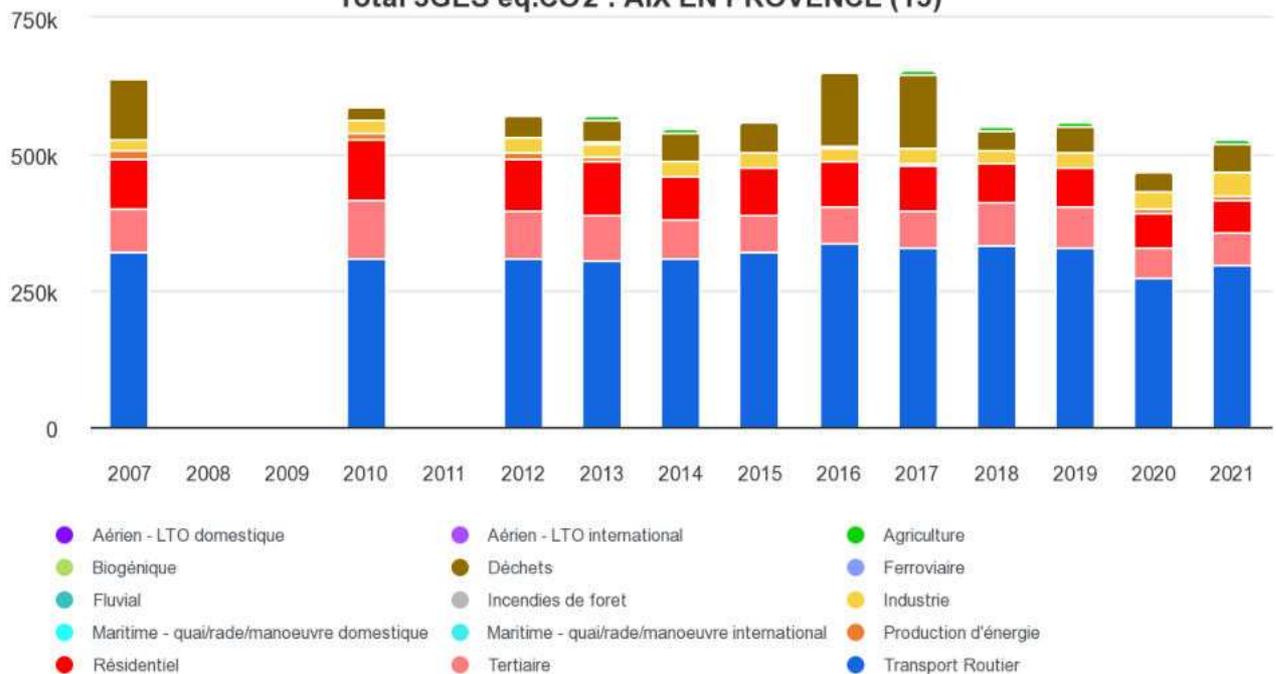


Mais si l'on différencie chacun des trois plus importants gaz à effet de serre, on s'aperçoit qu'ils ont des origines bien différentes. En effet si le transport routier est le premier émetteur de CO₂, c'est l'agriculture qui est la principale cause de rejet de protoxyde d'azote. Pour le méthane, ce sont nos déchets qui en sont la cause majeure. Les efforts de chaque secteur sont donc indispensables pour réduire nos émissions.

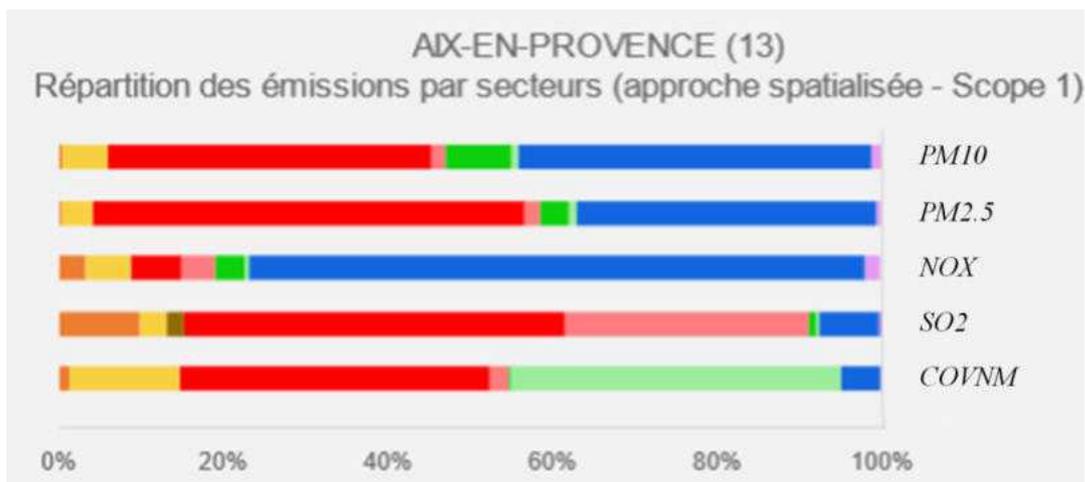
Sur les dernières années la tendance est à la baisse puisque l'on peut observer **une diminution des émissions de 8.5% en 10 ans** (577.000 Teq CO₂* en 2012) et même 18% par rapport à 2007 (645.000 Teq CO₂*). L'année 2020 a vraiment marqué une forte diminution par rapport à 2019 liée à la crise Covid, dont l'ordre de grandeur devrait être répliqué chaque année pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

* Le Teq CO₂ (ou tonne équivalent CO₂) est une unité de mesure permettant de mesurer l'impact d'un gaz à effet de serre. En effet, chaque gaz possède un potentiel de réchauffement global ou PRG (autrement dit un impact sur le réchauffement climatique) différent. Pour pouvoir comparer leur impact, on utilise donc une unité de mesure unique qui est basée sur l'impact d'une tonne de CO₂. Par exemple une tonne de méthane CH₄ équivaut à 28 tonnes de CO₂ ou encore une tonne de N₂O équivaut à 265 tonnes de CO₂.

Evolution pluriannuelle (t)
(Bilan territorial - sans sources additionnelles)
AtmoSud Version Inventaire : 10.1
Total 3GES eq.CO2 : AIX EN PROVENCE (13)



Concernant les autres polluants, ce sont majoritairement le transport routier et le secteur résidentiel qui sont à l'origine des émissions. Par exemple, la grande majorité des émissions d'oxydes d'azote (NOX) sont issues des **transports routiers à hauteur de 75 %** ; ensuite le secteur résidentiel en génère 6%, le tertiaire 4%, l'industrie et sa branche énergie 9 %, l'agriculture 4%, le ferroviaire 2%. Les particules fines (PM10) proviennent quant à elle de 2 grands contributeurs majoritaires sur le territoire d'Aix-en-Provence : **le secteur des transports routiers est émissif à hauteur de 43 % et le résidentiel pour 39%**. L'agriculture participe à hauteur de 8%, et celui de l'industrie pour 6%.



L'ensemble des chiffres sont disponibles et accessibles sur le site Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>. Les données sont visualisables et téléchargeables à l'échelle des communes mais également au niveau des EPCI, et ce sur l'ensemble du territoire régional PACA.

1.2. Les mobilités décarbonées comme priorité

Les déplacements sur le territoire aixois sont à l'origine de beaucoup de désagréments. D'une part d'un point de vue sanitaire avec la qualité de l'air qui impacte directement la santé des habitants. D'autre part, au niveau environnemental avec les émissions de gaz à effet de serre qui participent au dérèglement climatique. En effet, les transports routiers sont responsables de presque 60% de l'ensemble des GES émis sur le territoire aixois (la moitié environ est issue des flux de transit liés aux autoroutes qui traversent la commune). Dans le même temps on constate que 56% des déplacements à Aix sont effectués en voiture. Or, ceux-ci sont responsables de 91% des émissions de CO2 liés aux déplacements. La transition vers des mobilités décarbonées est donc un enjeu primordial pour réduire l'impact environnemental et pour améliorer la qualité de l'air.

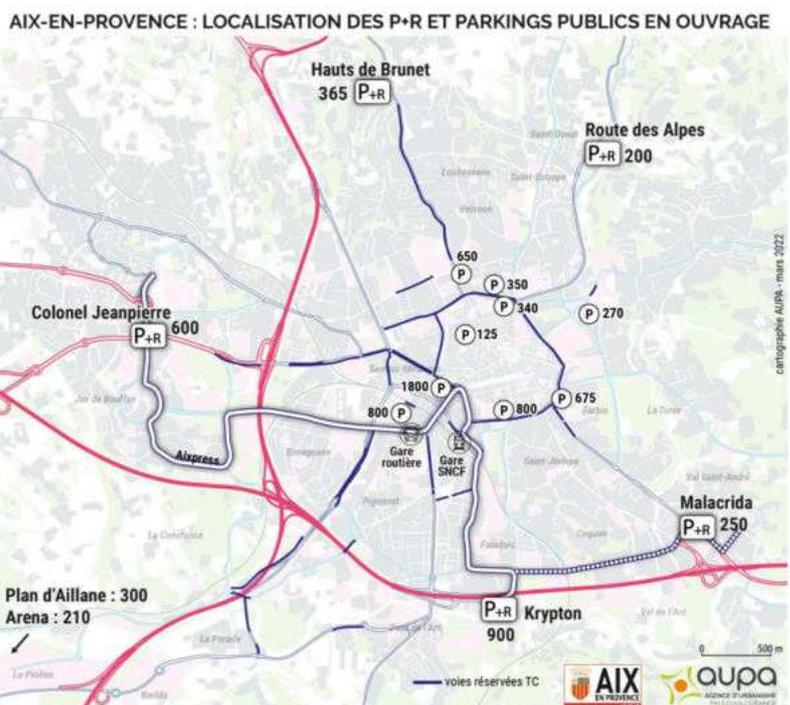
Favoriser les transports en commun

C'est pourquoi la ville mène depuis plusieurs années une politique globale incitative **en faveur des mobilités douces et durables afin d'encourager des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle**. On peut citer tout particulièrement la piétonnisation du centre-ville instaurée en 2011, ou encore le développement des transports en commun et du réseau Aix en



Bus qui comptabilise aujourd'hui 26 lignes (dont 3 lignes de diablins en centre-ville). En 2022, pas moins de **16,5 millions de passagers** ont utilisé ces lignes de bus ce qui constitue un record. L'Aix'press, une ligne en site propre 100 % électrique, qui permet de traverser la ville en desservant les grands quartiers d'habitat, le centre-ville et le campus universitaire sur 7 kilomètres grâce à des voies réservées, a enregistré 5 millions de voyageurs en 2022. Le succès de ce BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) pousse la collectivité à envisager d'autres projets du même type comme l'extension de la ligne vers le quartier du Val Saint André qui est à l'étude, ou encore le raccordement de la zone de la Pioline et du pôle d'activité.

Pour compléter cette offre de transports en commun, **7 parcs relais** ont été construits autour de la ville afin de faciliter l'intermodalité, c'est-à-dire le passage d'un mode à l'autre (de la voiture vers le bus par exemple) et notamment permettre aux personnes habitant en périphérie aixoise, dans des espaces non desservis par les transports en commun, de pouvoir se garer facilement à proximité des lignes de bus et les utiliser pour se rendre en ville. Aujourd'hui, l'ensemble des parcs relais cumulent un total de **2800 places** directement connectées aux réseaux de transport en commun de la ville, à des tarifs bien plus intéressants que le stationnement en centre-ville. (Le prix du parking est compris dans le ticket de bus aller-retour). Ces P+R ont connu une fréquentation record de presque **300.000 véhicules en 2022**.



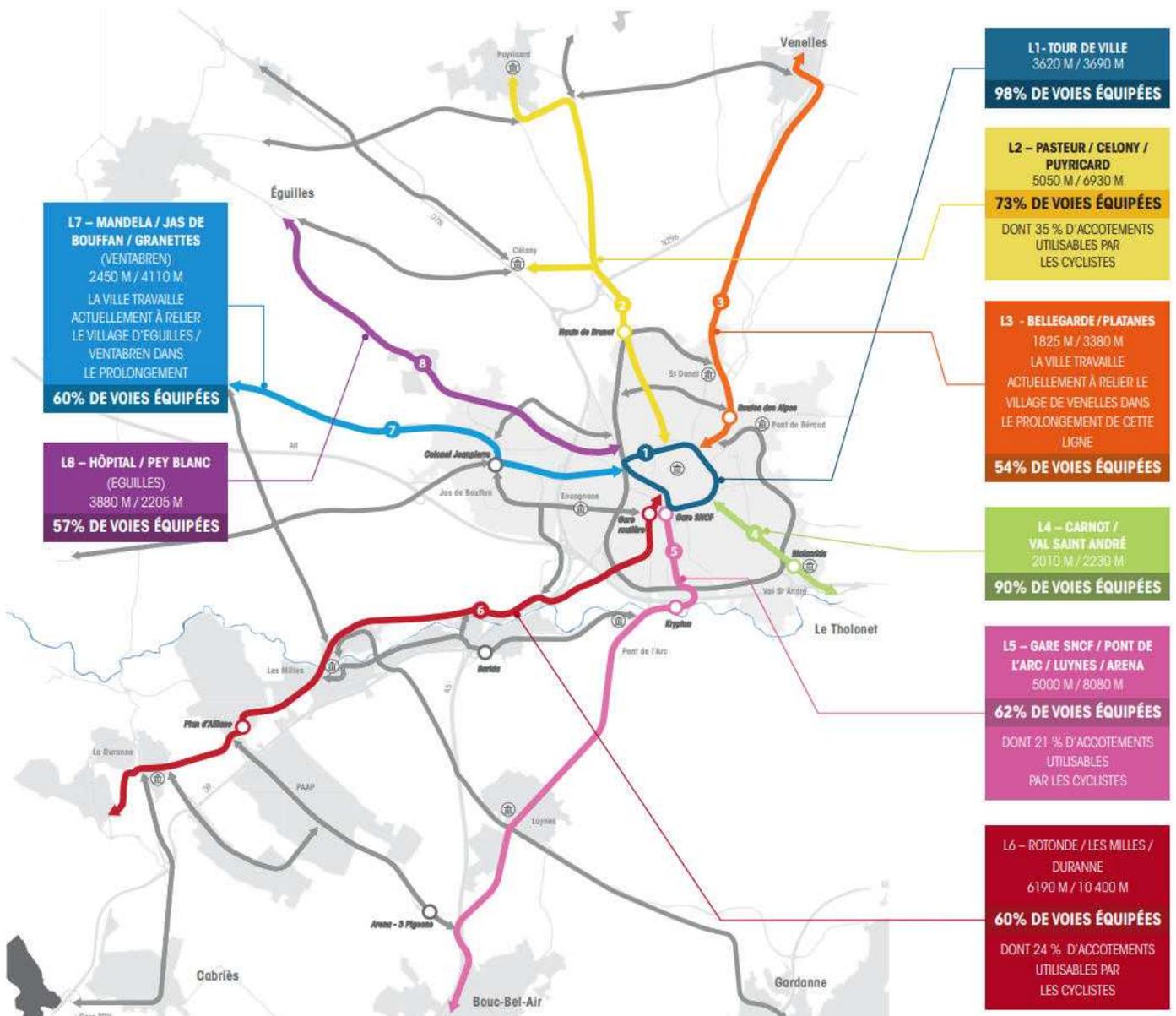
Un plan vélo ambitieux pour le territoire aixois

En parallèle, la ville investit fortement depuis 2020 en faveur des modes actifs et particulièrement pour le plan vélo. L'objectif de ce plan est de relier l'ensemble des quartiers et villages au centre-ville par des liaisons cyclables continues et sécurisées d'ici à la fin du mandat électoral en 2026. Pour cela, plusieurs itinéraires ont été définis avec **8 lignes principales** et 15 lignes secondaires. Pour ce faire, la ville aménage ces rues et routes de manière à toujours intégrer des aménagements dédiés au vélo. Ces aménagements peuvent prendre des formes diverses selon le contexte (urbain, hors agglomération, ...) : bande cyclable marquée sur la chaussée, piste dédiée et séparée de la circulation, voie verte partagée avec les piétons, double sens cyclable ou encore voies réservées aux bus et vélo. Depuis 4 ans, la ville a investi **18 millions d'€** pour atteindre en 2023 la barre des **100 kilomètres d'aménagements cyclable**. En effet, le 100^{ème} kilomètre a été inauguré le 22 septembre dernier, sur l'avenue Fernand Benoit (ligne qui permet de relier les villages de Celony et Puyricard).

AMÉNAGEMENTS

BANDES CYCLABLES48,1 KM
 PISTES CYCLABLES10,3 KM
 PISTES SUR TROTTOIRS15,2 KM
 VOIES VERTES9,2 KM
 BUS / VÉLO9,2 KM
 DOUBLE SENS CYCLABLE8 KM

TOTAL : 100 KM



Zoom sur les double-sens cyclable



Il s'agit d'une rue dont un des sens est réservé aux cyclistes. Il ne s'agit pas d'un contresens, comme on l'entend encore parfois, mais d'un sens autorisé aux seuls cyclistes. Ainsi, les rues à sens unique pour les automobilistes sont à double sens pour les cyclistes. De nombreuses rues aixoises du centre-ville sont ainsi équipées avec une signalisation particulière et des logos vélos marqués au sol. Plusieurs études ont démontré que c'était un aménagement sûr, malgré le fait que cet aménagement est parfois impressionnant dans les rues étroites. Cyclistes et automobilistes doivent faire attention aux intersections.

Quid du stationnement pour les vélos ?

La ville déploie également du stationnement dédié pour les vélos sur l'ensemble du territoire communal afin de faciliter l'usage du vélo et également lutter contre le vol. **Plus de 900 places**, réparties sur une centaine d'emplacements, ont ainsi été déployées sur l'espace public grâce la pose d'arceaux permettant d'accrocher son vélo. En complément, la métropole a également équipé les parkings relais ainsi que les gares (routière et SNCF) d'abris vélo sécurisés, pour un total de **350 places supplémentaires**. Les parkings du centre-ville aixois commencent également à s'équiper de stationnement vélo comme c'est déjà le cas à Pasteur, Rotonde, Rambot ou encore Carnot qui a la particularité de pouvoir accueillir quelques vélos-cargos. À terme, l'objectif est de déployer environ 250 places dans ces parkings.

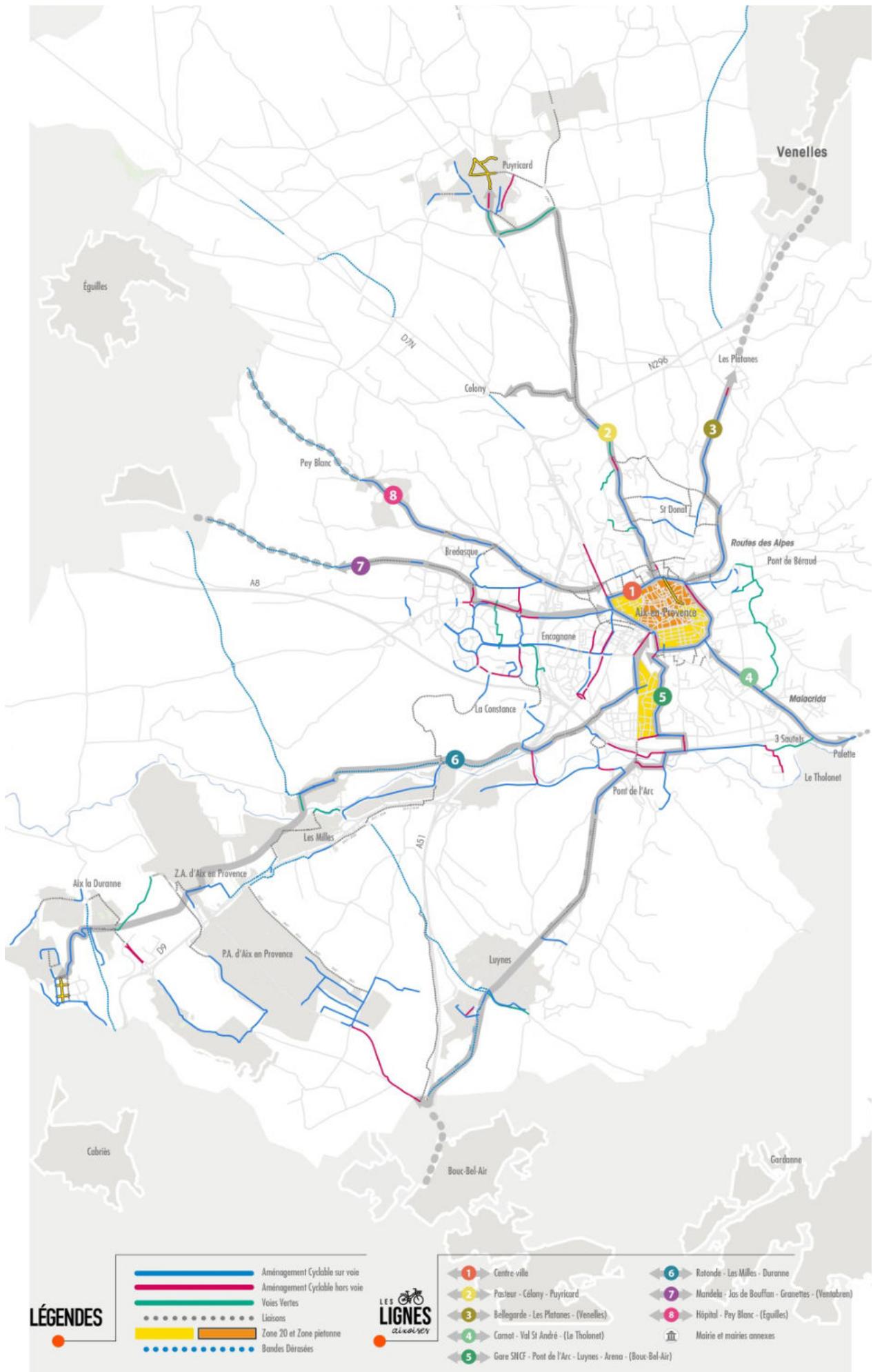


Les aménagements récents

En 2022 et 2023, plusieurs projets marquants ont été réalisés comme la création d'une piste cyclable sur **l'avenue Fortuné Ferrini** et une autre sur **le chemin du Viaduc** cumulant plus d'un kilomètre d'aménagement, ou encore la création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur **la route d'Éguilles (D17) pour un linéaire de 900 mètres environ**. Ces aménagements permettent de compléter les liaisons vers les villages de Luynes et d'Eguilles. D'autres aménagements ont également vu le jour comme la bande cyclable au niveau de la Tour d'Aygos sur l'avenue Gambetta, permettant de compléter la liaison centre-ville – Le Tholonet. **Sur l'avenue de Lattre de Tassigny**, une piste de 600 mètres dans chaque sens (**soit 1,2 km au total**) a été créée en même temps que les trottoirs ont été réaménagés et mis aux normes PMR. Enfin sur une partie de l'allée Jérôme Lejeune, une voie verte a été aménagée permettant de faire la liaison entre le chemin Brunet et l'avenue Philippe Solari. La deuxième partie sera aménagée prochainement, une fois les chantiers immobiliers du secteur achevés.



La carte des aménagements cyclables aixois en 2023





Le plan vélo aixois comprend aussi un volet animation et sensibilisation de tous les publics à la pratique du vélo et des mobilités douces. Désormais, la ville organise chaque année la fête du vélo avec son partenaire associatif de l'ADAVA (association sous convention depuis quatre ans). Ainsi, **le 14 mai 2023 sur le cours Mirabeau**, tous les acteurs du vélo étaient réunis afin d'échanger et d'informer la population aixoise sur la pratique du vélo.

De nombreux stands étaient installés comme ceux de la police municipale, de la sécurité routière (préfecture de police), de l'office de tourisme, de la RDT13 (vélo-bus) ou encore de la SEMEPA (parking à vélo). Les associations comme le CPIE, l'ADAVA et le CSPA (Cyclo sport du Pays d'Aix) étaient aussi présents pour cette journée. Sur place, le média Gomet organisait des interviews et a animé deux conférences sur le thème de la sécurité. Les différents partenaires ont proposé de nombreuses activités : vélo smoothie, atelier d'adresse à vélo, décoration et customisation de vélo, kart à pédale, draisienne, monocycle et autres vélos rigolos.

La compagnie Johnny Alone a assuré trois représentations de son spectacle acrobaties à vélo au bas du cours Mirabeau, devant la fontaine de la rotonde alors que sur le cours, une démonstration de jump en BMX était proposée. Enfin, plusieurs balades à vélo étaient organisées comme les circuits commentés du Parc Naturel Urbain (PNU) et du centre historique de la ville. L'association CSPA proposait aussi des promenades pour initier à la sortie en groupe à vélo.



Le point sur le dispositif « Rue Scolaire »

Dans la continuité des démarches d'écomobilité scolaire, la ville poursuit également la mise en place des "Rues scolaire". Ce dispositif qui avait été expérimenté en mars 2022 au niveau de la **rue des Nations a été adopté définitivement le 3 avril 2023**. En effet, le dispositif a été inauguré en présence du maire et des élus concernés. À cette occasion un goûter et des animations étaient proposés aux élèves et parents d'élèves des trois écoles.



Les abords des écoles B.Grassi, A.Laurent et J.Jaurès sont désormais interdits à la circulation motorisée les jours de classe entre 8h et 8h 40 et 16h et 16h40. Pour rappel, le principe du dispositif rue scolaire est d'apaiser l'accès des écoles aux heures d'entrées et sorties de classe. Les bénéfices attendus en sont : plus de sécurité et de calme, une qualité de l'air améliorée et une baisse des nuisances sonores, une incitation à l'activité physique et davantage de convivialité et de lien social aux abords des écoles.

Ce programme vise aussi à encourager les élèves et leurs parents à se rendre à l'école par d'autres moyens que la voiture, en privilégiant la marche et le vélo. Le CPIE, partenaire associatif de la ville, est intervenu pour animer la concertation du projet avec l'ensemble des acteurs et proposé par exemple aux parents d'élève **la mise en place d'un pédibus**. Par ailleurs, l'installation sur place de capteur de qualité de l'air, a permis de démontrer l'impact positif du dispositif sur la qualité à proximité directe, y compris dans les cours d'écoles.



Comparaison avant/après de la rue de Nations aux heures de sortie des classes.



Suite au succès de cette première "rue scolaire", la ville réfléchit à étendre ce dispositif sur d'autres groupes scolaires. **Les écoles Granettes et Jean Giono** sont d'ores et déjà programmées pour une mise en place à la rentrée 2024.

1.3. Les consommations d'énergie au cœur des préoccupations de la ville

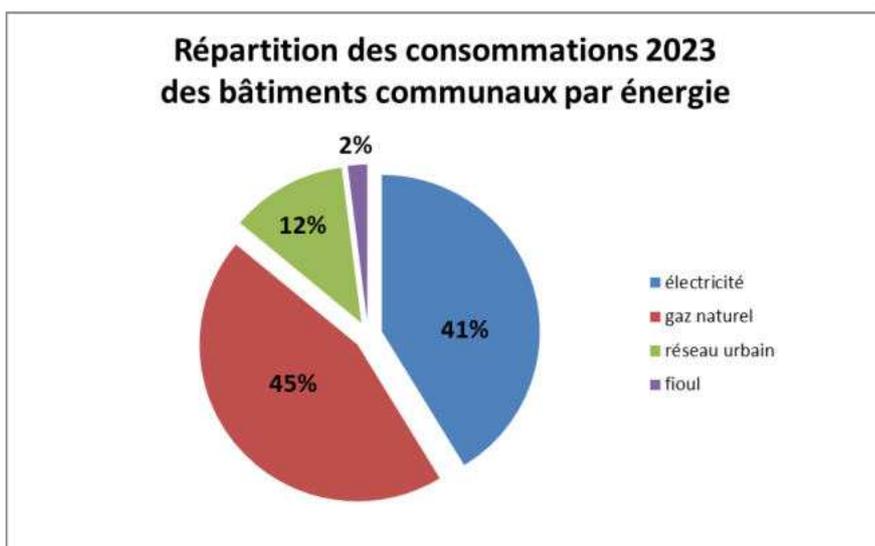
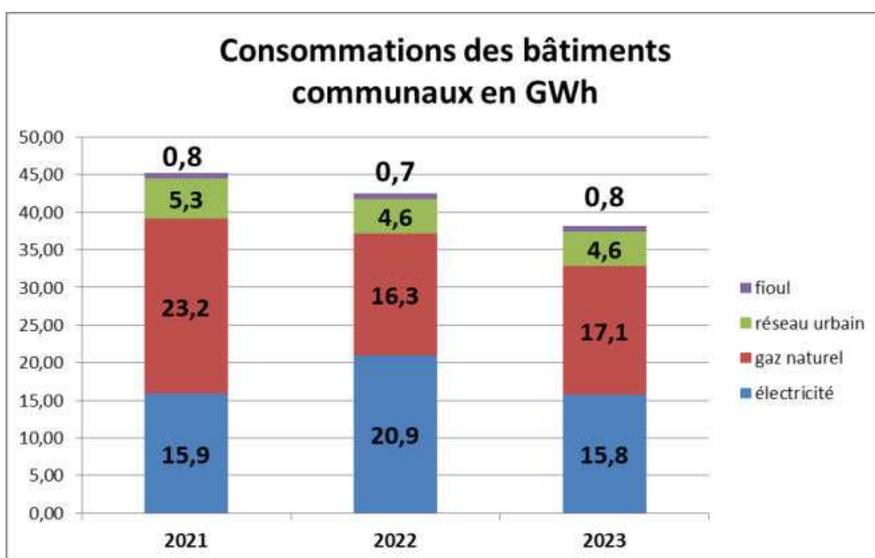
L'augmentation subie des coûts de l'énergie met à mal les pratiques et usages quotidiens de la collectivité, aussi bien au niveau des déplacements (encore largement dépendant des produits pétroliers), mais également dans les bâtiments pour le chauffage et l'éclairage (électricité et gaz). La ville s'engage donc dans un **plan de sobriété pour réduire le gaspillage énergétique** et par la même occasion, réduire les émissions de gaz à effet de serre directement dépendants de la consommation d'énergie fossile (pétrole, gaz et charbon). En interne, plusieurs mesures sont prises pour réduire au maximum les consommations et ainsi montrer l'exemple.

Les bâtiments communaux, premier poste de consommation

Les bâtiments communaux représentent le plus gros poste en termes de consommation d'énergie. En effet, la ville compte plus de **300 sites** répartis sur l'ensemble du territoire communal. Pour éclairer, chauffer (ou refroidir selon les saisons) tous ces bâtiments, la ville utilise principalement de l'électricité et du gaz. Désormais beaucoup de bâtiments ont été raccordés au réseau de chaleur urbain et bénéficient donc de cette énergie issue de la biomasse pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

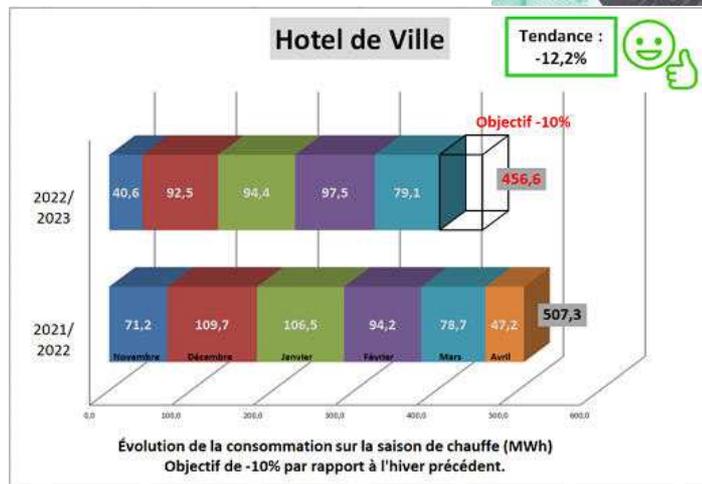
Chaque année la consommation est comprise entre 40 et 50 GW/h cependant depuis l'hiver 2022 la ville a pris de nombreuses mesures pour tenter de réduire sa consommation et encourager à la sobriété. Ainsi, on constate une baisse très marquée des consommations en 2023* pour un total **38GW/H (soit une baisse de 15 % comparée à 2021)**. Ce résultat s'explique par l'hiver relativement doux (besoin en chauffage inférieur aux années précédentes) mais est aussi le fruit des efforts de sobriété fournis par chacun.

En effet, cet hiver, face à l'urgence de la situation, la ville a décidé de réduire **la température de chauffe dans les bâtiments administratifs, passant ainsi à 19°C**. La mise en route des chaudières a également été retardée de plusieurs semaines en novembre, et leur arrêt anticipé en avril. D'autre part, le réduit des chaudières (baisse du chauffage la nuit) a été programmé pour se déclencher à 17h chaque soir au lieu des 18h habituels.

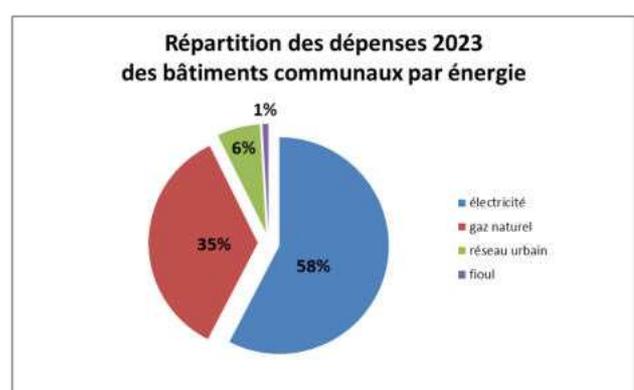
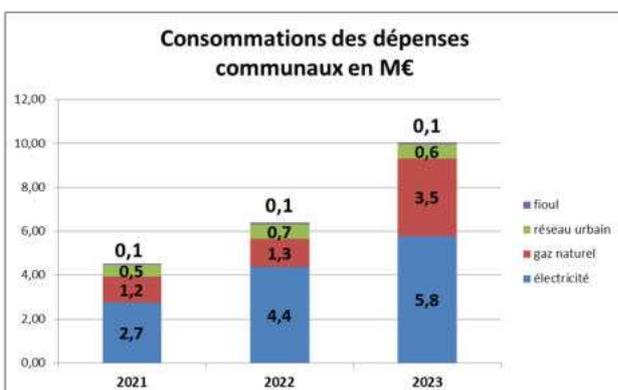


*Les chiffres 2023 sont estimés pour les mois d'octobre, novembre et décembre. Les chiffres définitifs peuvent varier légèrement.

Pour éviter le gaspillage énergétique et sensibiliser les agents à cette problématique une charte pour la sobriété énergétique dans les bâtiments communaux a été diffusée et une formation aux éco gestes a été organisée. La ville a également mené des campagnes d’affichage (stickers et affiches) auprès de l’ensemble des services afin de rappeler les bons gestes : éviter de laisser la fenêtre ouverte en période de chauffe, penser à couper la climatisation et la lumière en quittant une pièce, ... En interne, un challenge a également été mis en place sur 12 bâtiments afin de suivre, mois par mois, les consommations des bâtiments tout en se fixant l’objectif de les réduire de 10% par rapport à l’année précédente. Les résultats ont été très satisfaisants.



Malgré ces efforts, la facture a fortement augmenté, passant de 6,4 millions € en 2022 à **plus de 10 millions € pour 2023*** soit **156% d'augmentation** en une année. En 2022 déjà la facture était passée de 4 millions € à 6,4 millions € à cause de l'augmentation du prix de l'électricité. Cette année c'est le gaz naturel qui a connu une importante hausse tandis que l'électricité a continué d'augmenter.



*Les chiffres 2023 sont estimés pour les mois d'octobre, novembre et décembre. Les chiffres définitifs peuvent varier légèrement.

Moderniser l'éclairage public

L'éclairage des rues de la ville est un des postes les plus importants en termes de consommation d'électricité. Cela représente approximativement 30% de la consommation électrique totale de la ville chaque année. C'est pourquoi la ville rénove son parc d'éclairage public qui compte actuellement environ

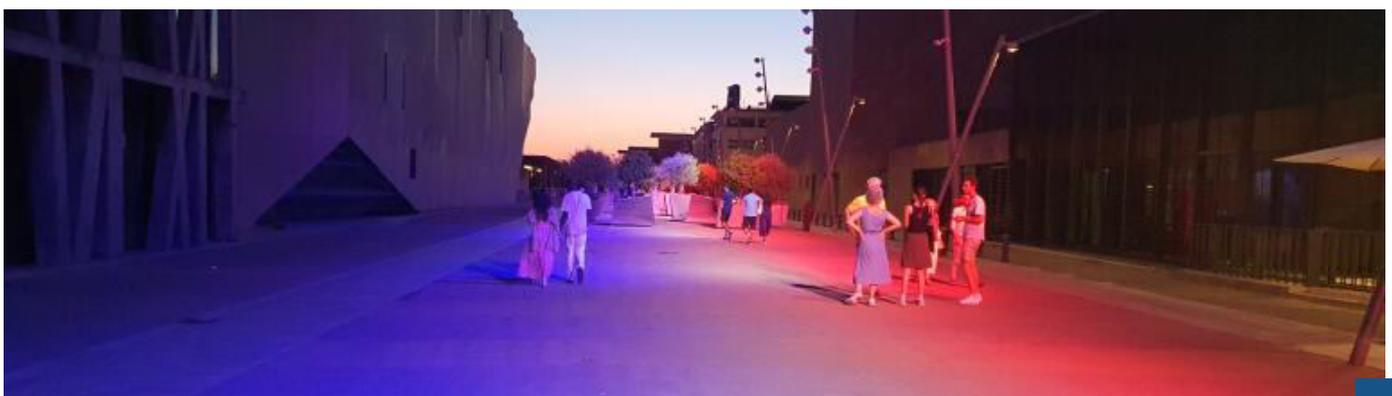
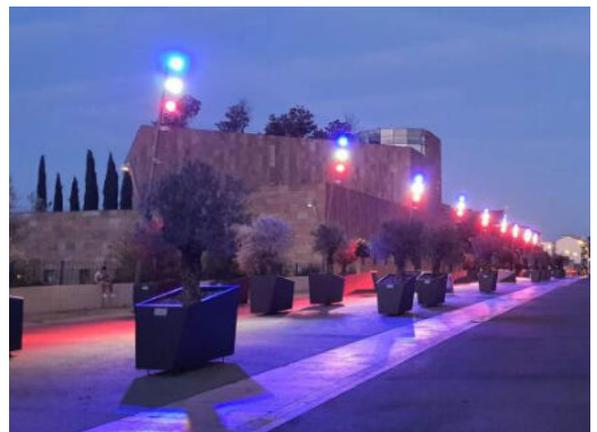


18.000 points lumineux. Chacune de ces ampoules nécessite de l'énergie électrique pour éclairer cependant la technologie LED permet d'économiser en **moyenne 40% d'énergie** par rapport à une vieille lanterne. C'est pourquoi la ville relanternes progressivement chaque point lumineux. Mais cela à un coût : en moyenne 800.000 € investis chaque année depuis 2017. Ainsi, en 2023, **plus de 5.000 lanternes sont équipées en technologie LED.** Mais cette technologie à un autre avantage : elle permet de piloter à distance et réguler l'intensité de la lumière.

Ainsi les services de la ville ont travaillé sur un abaissement de la puissance automatique en fonction des heures de la nuit ce qui permet d'économiser encore 20% d'énergie sans pour autant plonger les rues dans le noir. Tous les candélabres équipés en LED sont désormais réglés avec un abaissement de puissance au cours de la nuit. L'intensité lumineuse est ainsi diminuée à 50% entre 22h et 1h, puis à 30% de 1h à 3h avant de remonter à 50% de 3h à 6h.

Grâce à ces mesures, la consommation en éclairage public de 2022 est inférieure à **8,2 millions de kw/h** alors qu'elle était proche des 10 millions de kw/h en 2018 ce qui représente **une baisse totale de 18%.** Pour autant la facture n'a cessé d'augmenter à cause de l'augmentation significative des prix de l'énergie. En effet le coût du kw/h à augmenter d'environ 30% entre 2021 et 2022. Bien que la consommation ait légèrement diminué d'une année à l'autre **la facture a augmenté de 600.000€.** Et ce, bien que l'État a décidé de payer la consommation du mois d'octobre pour soutenir les collectivités face à la crise énergétique. Pour la ville d'Aix-en-Provence cela représente tout de même 170.000€ en moins sur la facture de 2022.

Cette année, l'un des chantiers majeurs d'éclairage est certainement celui de **l'avenue Mozart où 70 points lumineux** ont été équipés en LED. Cette technologie a aussi l'avantage de permettre des jeux de lumières et de mise en valeur comme ce fut le cas pour le 14 juillet ou lors de l'accueil de l'équipe de France de rugby qui séjournait à l'hôtel Renaissance à côté, pendant la coupe du monde.



Réduire les consommations de carburant

Le parc automobile municipal comptabilise aujourd'hui plus de **850 véhicules**. Pour limiter sa consommation d'essence de gazole, la ville mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour se doter de véhicules à faibles émissions. Ainsi la ville a progressivement acquis des véhicules électriques, hybrides, au Gaz Naturel Véhicule (GNV) ou Gaz Pétrole Liquéfié (GPL).

D'autre part, la stratégie de la ville vise à réduire les déplacements et le nombre de véhicules en encourageant le covoiturage ainsi que la mutualisation des véhicules. Plusieurs « pools » ont ainsi été mis en place sur différents sites afin de partager des scooters et voitures électriques entre les agents.

Enfin, l'objectif est aussi d'encourager les déplacements professionnels à vélo. Pour cela la ville a acheté **75 vélos à assistance électrique** qui sont mis à disposition des agents pour les déplacements professionnels. Ces vélos sont attribués à des agents individuellement ou bien partagé au sein d'un même service selon les besoins. La ville développe aussi des pools de vélos mutualisés sur plusieurs sites comme c'est le cas à aux services technique rue Pierre & Marie Curie ou à la bibliothèque Méjanes par exemple. Depuis cette année l'Hôtel de Ville est également équipé de 5 vélos électriques partagés.



Le Forfait Mobilité Durable

La ville travaille également en faveur du « verdissement » des déplacements domicile-travail de ses agents et encourage les pratiques alternatives à la voiture individuelle.

Ainsi, suite à l'adoption de la loi LOM en décembre 2019, la ville a délibéré en juillet 2020 pour la mise en place du forfait mobilité durable qui est un dispositif d'aide financière pour les agents qui viennent au bureau à vélo ou en covoiturage. La ville a de nouveau délibéré en janvier 2023 pour faire évoluer ce forfait mobilité durable, suite au décret du 13 décembre 2022 qui a permis d'élargir les conditions d'attribution.

Désormais, chaque agent peut bénéficier de cette prime selon les modalités définies comme suit :

-100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport* est comprise entre 30 et 59 jours :

-200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport* est comprise entre 60 et 99 jours ;

-300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport* est d'au moins 100 jours.

**Les moyens de transport éligibles sont le vélo, le vélo à assistance électrique, le covoiturage et les engins de déplacement personnel motorisé (EPDM), tel que défini aux 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de la route (type trottinette électrique par exemple).*

De plus, ce forfait est désormais cumulable avec le remboursement de l'abonnement aux transports en commun. En effet, la ville prenait à sa charge 50% du prix de l'abonnement mais depuis l'évolution réglementaire permise par le décret du 21 août 2023 elle **rembourse désormais 75% de l'abonnement.**

C'est quoi le mix énergétique ?

Le développement de l'ensemble de nos activités est dépendant d'énergie. Or aujourd'hui, cette énergie provient encore majoritairement de sources dites fossile (gaz, charbon, pétrole) qui ont l'inconvénient d'émettre des gaz à effet de serre et dont les stocks s'épuisent progressivement. C'est pourquoi, afin de sortir de cette dépendance il est important de développer d'autres formes d'énergie dites renouvelables, qui sont beaucoup plus propres (moins émettrices de déchets et de polluants). **Les énergies renouvelables peuvent être alimentées par le soleil, le vent, l'eau ou encore la chaleur de la terre (géothermie).**



Pour réussir cette transition, la difficulté est de développer des sources renouvelables sans pour autant se retrouver en manque d'énergie. Pour cela il faut donc combiner différentes sources d'alimentation (y compris fossiles) afin de subvenir à ces besoins, tout en réduisant progressivement la part des consommations fossiles au fur et à mesure que les énergies renouvelables se développent.

C'est par exemple le cas avec le **réseau de chaleur urbain** qui utilise principalement de la biomasse prélevée localement (pour éviter de consommer trop de pétrole pour le transport) et permet de réduire l'utilisation du gaz ou le fioul pour chauffer les bâtiments. Cette année la chaufferie a délivré plus de **100 GW/h** à l'ensemble des bâtiments qu'elle dessert (logements, bâtiments publics, ...) Mais d'autres sources d'énergie se développent sur le territoire comme sur le site de **l'ISDND de l'Arbois** qui valorise la fermentation des déchets en récupérant du biogaz. Ce gaz sert ensuite à produire de l'électricité verte pour environ **20GW/h** par an. **La STEP** de la Pioline a également inauguré en 2022 son unité de production de biométhane issus des eaux usées qui alimentent en gaz l'équivalent de **850 foyers** aixois.



Un autre exemple est le développement du photovoltaïque qui permet de produire de l'électricité verte. Dans ce sens, la ville a autorisé l'installation en 2020 d'une **centrale solaire sur le site de l'ancienne carrière des Brègues d'Or**. Cette centrale produit **2,5GW/h** chaque année soit la consommation électrique d'environ 2300 habitants. La ville réfléchit actuellement à plusieurs projets en lien avec la production photovoltaïque, comme celui d'équiper plusieurs toitures de ses bâtiments afin de permettre à ceux-ci d'auto-consommer et donc d'être moins dépendant des variations des coûts de l'électricité.



Des entreprises locales engagées vers la transition énergétique

Aix a accueilli le 23 mars 2023 **les « tables rondes de la transition énergétique - acteurs et solutions »**. Destiné à 400 chefs d'entreprise et grands décideurs publics du territoire, cet événement exceptionnel a permis d'échanger sur les solutions susceptibles d'accélérer la transition énergétique et de présenter les dispositifs financiers d'accompagnement. **Michal Kurtyka, président de la Cop 24**, ancien ministre polonais du climat et de l'environnement et conférencier prestigieux de cette rencontre, est un expert de renommée mondiale. Son expérience des grandes négociations climatiques l'a conduit à développer une approche pragmatique centrée sur l'initiative des entreprises et des acteurs locaux et sur l'intérêt des technologies et de la science au service de l'environnement.



Un leitmotiv : transformer l'urgence de la situation en énergie créatrice. Adeptes de la stratégie des « petits pas », ils considèrent que « les actions menées à petite échelle influencent et entraînent une prise de conscience générale ». Dans ce combat pour la décarbonisation et la réduction des gaz à effet de serre, en s'appuyant sur les énergies renouvelables, les acteurs économiques locaux ont pu présenter leurs projets. Ainsi, les entreprises Engie solutions, Helion, Totalenergies, Eiffage Energies Systèmes, Tenergy, Unitel Group et Hysilabs se sont succédées lors des deux tables rondes organisées.

En effet Aix-en-Provence est de toute évidence un sol fertile pour les entreprises qui innovent, grâce en particulier au **technopôle de l'Arbois, 1^{er} technopôle de France dédié à l'environnement** et 4^{ème} « green tech » au niveau mondial. Véritable fleuron mondial dans le domaine de la recherche et du développement axé sur le thème de l'environnement depuis plus de 20 ans, il n'a cessé de croître et rayonne aujourd'hui à l'échelle internationale. Terrain de ce succès : l'alliance unique de laboratoires de recherche, de centres de formation, d'entreprises innovantes et de structures d'aide au développement. Preuve en est, les start-ups de l'Arbois ont récolté en quelques années **34 prestigieux « Awards »** du plus grand salon mondial dédié aux nouvelles technologies, le Consumer Electronic Show à Las Vegas dont 5 en 2023. Parmi les pépites aixoises travaillant activement pour la transition énergétique, on peut citer Quantia, Hysilabs ou encore SerenySun.

Quantia, travaille sur un principe d'échange thermique permettant de récupérer les calories des eaux usées pour préchauffer l'eau froide et permet ainsi d'économiser 70 % d'énergie. Concrètement, lors d'une douche l'eau est chauffée en moyenne à 38 °C et part directement dans l'évacuation. L'idée est de récupérer cette eau grise mais chaude et de la faire passer dans un échangeur thermique qui accueille l'eau froide et propre. Les deux réseaux d'eau se croisent et échangent la chaleur mais ne se mélangent pas. À la sortie de l'échangeur, une résistance électrique complète la chauffe jusqu'à la température souhaitée. **Hysilabs** travaille de son côté sur un procédé industriel afin de développer l'hydrogène sous forme liquide dans l'espoir de créer la mobilité du futur. En effet, l'usage de l'hydrogène reste encore limité du fait de sa forme gazeuse qui le rend difficile à transporter et stocker. En le transportant sous forme liquide (comme de l'essence par exemple), cette ressource pourra être déployée beaucoup plus facilement et sur de longues distances. Enfin **SerenySun** veut développer l'énergie verte, locale et partagée. Le projet consiste à déployer des circuits courts de l'énergie en s'appuyant sur la création de communautés d'énergie renouvelable intégrant le principe de l'autoconsommation collective. Concrètement, l'énergie décarbonée produite localement par des panneaux solaires est partagée entre les acteurs d'un secteur restreint, qu'ils soient des particuliers, des collectivités ou des professionnels avec pour seule condition d'être situés à proximité du site de production. Par l'exemple une école équipée de panneaux solaires ne consommera pas pendant les vacances ou les week-ends et l'énergie alimentera alors les riverains pour leurs besoins au quotidien. C'est cette complémentarité d'usage qui rend le modèle pertinent en permettant d'optimiser la consommation de l'énergie produite.

1.4. Le pari de la rénovation énergétique des bâtiments

Pour tenter d'alléger la facture énergétique qui augmente considérablement ces dernières années, la ville investit dans la rénovation des bâtiments afin de les rendre plus performants et moins gourmands.

Un grand plan pour les écoles

En 2023, ce sont plus de **2 millions € qui ont été dédiés aux travaux d'économies d'énergie*** dont les trois quarts étaient à destination des écoles de la ville. Ces travaux consistent notamment par le remplacement d'anciennes menuiseries par du double vitrage, la pose de volets roulants, le remplacement des éclairages par du Led, de l'étanchéité et l'isolation des toitures, l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) ou encore le changement de chaudière et la rénovation des systèmes de chauffage.

Ainsi plus de **30 écoles** ont pu bénéficier de ces différents types de travaux. Parmi les plus marquants on peut noter la rénovation du système de chauffage du groupe scolaire Marcel Pagnol pour 250.000€ ou encore les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (dernière phase après les travaux de 2021 et 2022) des groupes scolaires Jules Payot pour 217.000 € et du Pont de l'Arc pour 298.000 €.

En outre, des travaux de rénovation ont aussi été menés dans des bâtiments sportifs (salle Coulange, gymnase Marcel Cau ou salle de gymnastique de la Pioline par exemple) pour un total de 100.000 €, dans des bâtiments sociaux et culturels (crèches, centre social, ...) pour 150.000 € et enfin dans des bâtiments administratifs pour 200.000 € (avec notamment le passage en chaudière à condensation à la Halle aux Grains pour 125.000 €).



La ville entreprend donc en priorité, la rénovation thermique de ses écoles, qui représentent une part importante du parc immobilier (76 écoles sur le territoire aixois) et qui sont pour la plupart des bâtiments anciens et mal isolés. Pour accélérer la rénovation, **un plan pluriannuel d'investissement d'environ 20 millions €** a été inscrit au budget. La région Sud PACA accompagne la ville dans ce plan avec la signature d'un contrat de centralité qui va permettre de financer en partie les travaux. L'objectif est d'isoler complètement une quinzaine d'écoles d'ici à 2030.

** 1,1 millions € ont également été investis pour le programme de végétalisation des cours d'écoles portant l'investissement total à plus de 3 millions € en 2023.*

La rénovation de la bibliothèque Méjanès

Installée depuis 1989 dans l'ancien site de manufacture des Allumettes, la bibliothèque Méjanès est devenue au fil des ans l'un des établissements culturels les plus reconnus de France pour la qualité et la diversité des collections et des services qu'elle propose. Cependant l'agencement des lieux, la configuration des accès, la majorité des équipements techniques et la quasi-totalité du mobilier datent des années 80. Seule une profonde réhabilitation du site peut donc redonner à la bibliothèque toute la modernité qu'elle mérite. Par ailleurs le bâtiment en lui-même a été construit en 1892 et ne répond donc pas aux enjeux de sobriété énergétique. La cité du livre est d'ailleurs **le site le plus énergivore de tous les bâtiments communaux avec presque 3 millions de kw/h consommés chaque année.**

Une bibliothèque moderne se doit donc de réunir confort et performance énergétique. Le défi est ici considérable car une grande partie des toitures, portes, fenêtres et verrières datent de la construction de la manufacture il y a plus d'un siècle. Au défaut d'isolation des bâtiments s'ajoute l'effet d'installations techniques de ventilation, de chauffage et de rafraîchissement devenues vieillissantes, ainsi que des dispositifs gourmands en énergie. Le projet de réhabilitation des lieux intègre une ambition environnementale très forte **en visant plus de 30% d'économie d'énergie** par rapport à la situation actuelle.

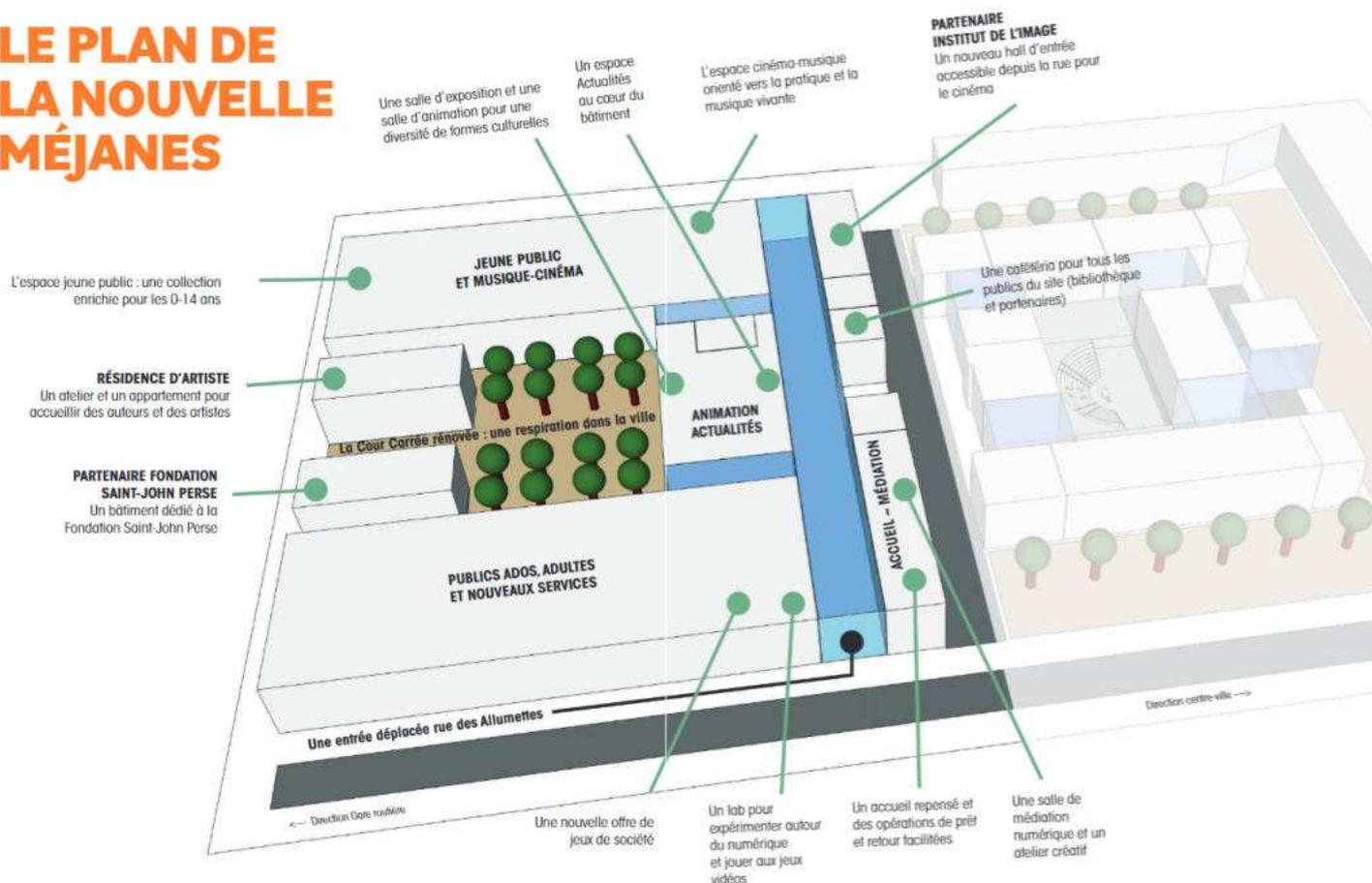


L'amélioration du confort des utilisateurs en est le corollaire direct : qu'on ne puisse plus souffrir du froid ou de la chaleur dans les espaces de lecture, de travail ou d'animation, par une meilleure isolation et le renouvellement complet des installations, participe bien sûr de la convivialité des lieux, et de leur attractivité. La qualité de la lumière, son adéquation à chacun des usages attendus dans la bibliothèque, la qualité des ambiances sonores dans ce même souci de la cohabitation de publics très divers, sont aussi au cœur du projet.

L'objectif de la réhabilitation est aussi de mettre en valeur le patrimoine historique et architectural hérité de l'activité première du site. Même si la valorisation souhaitée du patrimoine industriel est un frein en la matière, le gain d'énergie escompté est de 30%. La nouvelle Méjanès-Allumettes vise ainsi **le label BDM* (Bâtiments durables méditerranéens) bronze** qui est un objectif à la fois ambitieux et réaliste. En effet, pour atteindre des objectifs environnementaux, il est beaucoup plus complexe de travailler à la réhabilitation d'anciens bâtiments que de construire du neuf, surtout avec un bâtiment d'une telle richesse patrimoniale.

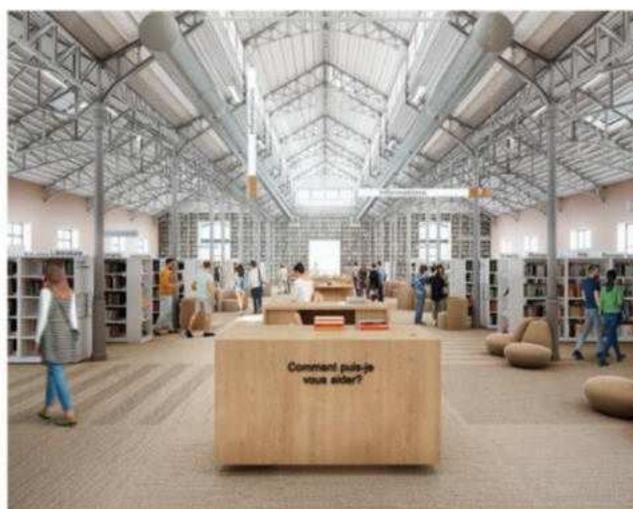
**Le label BDM est un référentiel de qualité environnementale français créé en 2008 qui comporte 4 niveaux : Cap BDM, BDM bronze, argent et or.*

LE PLAN DE LA NOUVELLE MÉJANES



La programmation des travaux est découpée selon trois phases dont la première a démarré en septembre 2023. Pour permettre les opérations de désamiantage et déplombage, la bibliothèque sera fermée au public jusqu'au 6 février 2024. À l'issue de la phase 1 qui s'achèvera au printemps 2025, les bâtiments nord, le bâtiment central et les rues couvertes seront entièrement réhabilités. Ces espaces seront alors rendus au public avec notamment la nouvelle entrée sur la rue des Allumettes et l'espace d'accueil. Le grand bâtiment côté rue des Allumettes sera ensuite fermé à son tour entre le printemps 2025 et le printemps 2026. Enfin la phase 3 interviendra du printemps 2026 jusqu'à l'été 2027 avec la rénovation du second grand bâtiment (côté ouest) qui accueillera l'espace Jeune Public et Musique-Cinéma, ainsi que la rénovation de la Cour Carrée.

Pour cette opération, le montant prévisionnel des travaux est **d'environ 24 millions €**. Le projet est cofinancé par la ville et l'Etat à hauteur de 40%. La région, le département et la métropole participent également au financement. Le budget s'explique en grande partie par la nature du bâtiment, dont les équipements datent majoritairement de 1989, avec des niveaux de réglementation et de confort très éloignés des standards actuels. La partie technique (ventilation, électricité, gros œuvre, isolation...) représente pas moins de 80% de l'enveloppe globale. Les 20% restants sont dédiées aux aménagements intérieurs et à la décoration (ambiance, signalétique, mobilier, équipement numérique...).



La MEHC, un acteur incontournable

En activité depuis 2016, **la Maison Énergie Habitat Climat (MEHC)** est une mission de service public, membre du réseau France Rénov'. Elle accompagne gratuitement les Aixois, via le pôle énergie du CPIE du Pays d'Aix, dans leur projet de rénovation énergétique. Elle permet aux propriétaires occupants ou bailleurs en maison individuelle ou en copropriété de s'informer sur l'intérêt de rénover son logement ou de connaître les aides mobilisables.

Pour améliorer le service rendu au public et notamment aux aixois, la ville d'Aix-en-Provence et l'Etat soutiennent la Maison Energie Habitat Climat dans la mise en place de la « Plateforme de la rénovation : éco-rénovez ». Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte. La mission principale de l'espace France Renov' animé par la Maison Energie habitat Climat est d'apporter son concours aux particuliers, habitants du territoire du pays, qui souhaitent obtenir des informations et des conseils sur les économies d'énergie, la rénovation ou la construction, les énergies renouvelables.



Si vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation et que vous cherchez par où commencer, la MEHC peut vous aider à définir votre projet, en découvrant les solutions techniques existantes, en évaluant le montant des travaux, en sélectionnant des entreprises qualifiées pour réaliser les travaux et en vous accompagnant dans les démarches pour obtenir des aides. Située boulevard de la Grande Thumine, la Maison énergie est également joignable au 04 88 60 21 06, numéro unique du service public de la rénovation énergétique du département ou via www.eco-renovez.fr

Cette année, la MEHC a accompagné plus de **1600 dossiers de rénovation énergétique** de particuliers et travaillé avec **15 copropriétés représentant 1400 logements** dont les deux tiers sur Aix-en-Provence. Par ailleurs, la structure assure l'animation territoriale pour mobiliser les acteurs autour de ce sujet. Une trentaine d'évènements ont ainsi été organisés sur l'année permettant de toucher 1400 personnes environ et plus de 100 acteurs de la transaction immobilière (agences et banques) ont été formés sur le sujet. Aujourd'hui, **plus de 230 entreprises sont référencées** sur le territoire métropolitain dont 23 sur la commune d'Aix-en-Provence.

Dans le cadre de sa mission, la Maison Energie Habitat Climat (MEHC), travaille également pour lutter contre la précarité énergétique. Elle apporte son concours aux organismes publics, parapublics ou privés qui souhaitent bénéficier de son réseau de compétences (interventions sous forme de formation, atelier d'information, conférences, stands, ateliers écogestes, exposition...).

Dans ce cadre, elle propose des diagnostics sociotechniques à domicile afin de qualifier la situation du ménage dans son logement, proposer des conseils personnalisés sur les usages et installer des petits équipements économes adaptés et orienter les ménages de manière adaptée vers le (ou les) dispositif(s) à même d'apporter une (des) solution(s) à leur situation. En 2022, **28 visites à domicile** ont ainsi été réalisées à Aix-en-Provence.

2

VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET RESSOURCES.

Ce volet du plan d'actions communal s'inscrit dans le cadre de la finalité 2 du développement durable : « *Préserver la biodiversité, protéger les milieux et ressources* » et présente les quatre axes de travail du Plan Local de Développement Durable aixois en matière de transition écologique :

- Mieux connaître et préserver la biodiversité aixoise
- Renforcer la place du végétal en ville et lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Faire d'Aix « Ville d'eau », une ville exemplaire en matière de gestion et de protection de cette ressource
- Animer et coordonner l'écosystème aixois autour de la transition écologique

Aix rejoint le réseau des « Villes Santé » et s'inscrit dans la dynamique « Une seule santé »



La Ville d'Aix-en-Provence vient d'intégrer le **réseau français des Villes-Santé** de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Avec cette participation, la Ville bénéficiera de l'expertise du réseau et de retours d'expériences et sera associée aux différentes rencontres et groupes de travail.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du concept « One Health/Une seule santé » qui **vise à une approche intégrée de tous les aspects de santé humaine, santé animale et gestion des écosystèmes**. Ce concept met clairement en avant la nécessité de politiques intégrant la santé humaine et la biodiversité.

Dans le cadre des études de diagnostic préalable de la requalification de la place Romée de Villeneuve à Encagnane, la Direction Santé Publique et Handicap a été associée aux réflexions de diagnostics et préconisations d'aménagement et une approche « santé environnementale » a été conduite sur ce projet avec l'AUPA Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance. Les préconisations émises dans ce cadre ont permis d'intégrer plus fortement ces enjeux dans le cahier des charges du groupement d'architectes qui sera chargé du projet, et dont la consultation est en cours de lancement par la SPLA.

La Ville a pu partager cette expérience réussie lors de sa première participation au réseau Ville-Santé dans le cadre d'une journée thématique à Lyon « Une seule santé, un défi pour la gestion des milieux urbains » en septembre 2023.



Le 14 octobre 2022 a été remis à la ville d'Aix-en-Provence la **reconnaissance nationale « Territoire Engagé pour la Nature »** et ce, pour une durée de 3 ans de 2022 à 2024. Aix-en-Provence vient ainsi rejoindre le réseau national des communes engagées pour la nature et la biodiversité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune s'est engagée sur 14 fiches actions à réaliser en 3 ans, tout en poursuivant la construction de sa stratégie en faveur de la biodiversité.

14 engagements pris pour soutenir la biodiversité locale

LEGENDE :



Action réalisée



Action en cours, non terminée



Favoriser la connaissance et la prise en compte de la biodiversité dans les projets

- ✔ Mettre en place un Atlas de Biodiversité Communal et décliner transversalement les actions de restauration et conservation de la biodiversité au sein du territoire communal
- ✔ Mesurer les bénéfices environnementaux d'une forêt urbaine : projet AIRFRESH
- ✔ Mettre en place des actions de préservation et de restauration de la biodiversité dans le cadre des aménagements du Parc Naturel Urbain

Eduquer et sensibiliser les différents publics à L'environnement et au Développement Durable

- ✔ Formaliser et mettre en œuvre une stratégie d'éducation à l'environnement et la biodiversité avec la création d'un projet pédagogique aux serres municipales
- ✔ Définir et mettre en œuvre d'un programme de sensibilisation recentré sur la biodiversité et adapté aux différents publics (Muséum)
- ✔ Installer un Parc Urbain à Papillons (PUP) au sein du parc Christine Bernard (parc labellisé Eco-jardin)

Gérer la ressource en eau et préserver les milieux aquatiques

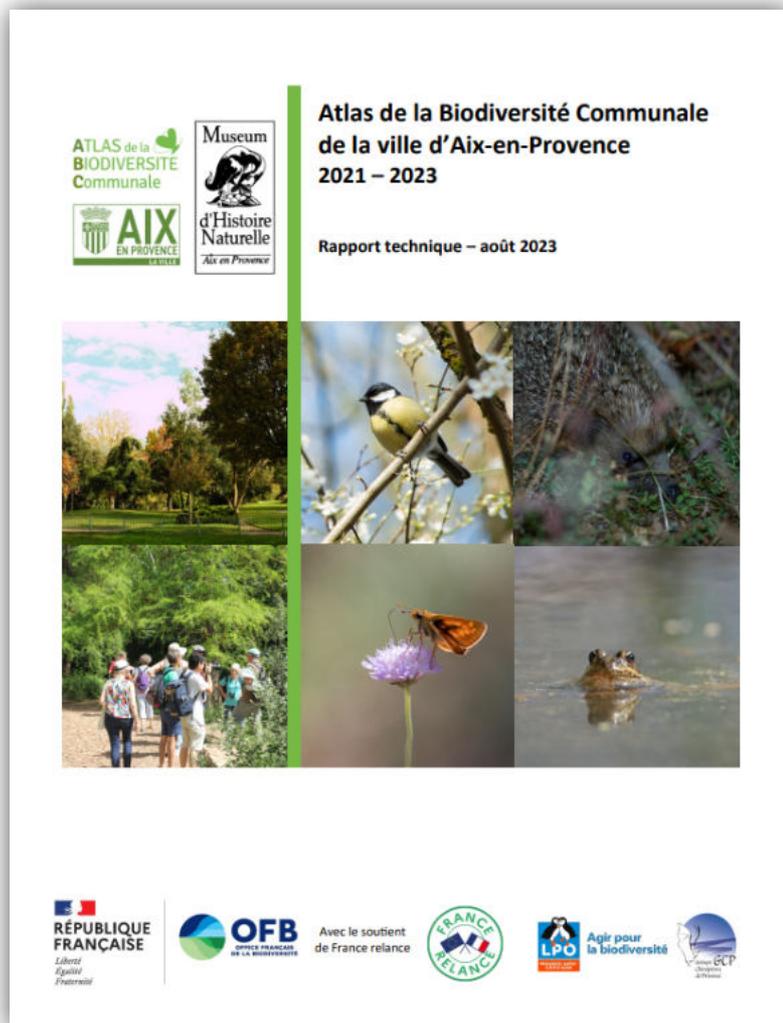
- ✔ Définir les espaces de « trame turquoise » sur le bassin versant de la Torse
- ✔ Favoriser l'infiltration et la gestion alternative des eaux pluviales dans des cours d'écoles « renaturées »
- ✔ Mettre en place un programme transversal d'économies d'eau et d'amélioration qualitative des rejets dans le milieu naturel

Gérer les espaces verts de façon durable

- ✔ Poursuivre la démarche de labellisation « Eco-jardin » et s'engager dans le label « végétal local »
- ✔ Définir et mettre en œuvre un plan de gestion des arbres
- ✔ Poursuivre la rénovation du parc Saint-Mitre en affirmant sa vocation écologique
- ✔ Convertir les serres municipales en serres bioclimatiques et réorienter la production végétale vers les essences locales et celles favorisant la biodiversité
- ✔ Mettre en place un plan de végétalisation des espaces verts adapté aux enjeux de changement climatique, sobre en eau et soutenant la biodiversité locale

2.1. Mieux connaître et préserver la biodiversité aixoise

Un Atlas de la Biodiversité Communale finalisé, et après ?



✓ L'ABC aixois finalisé

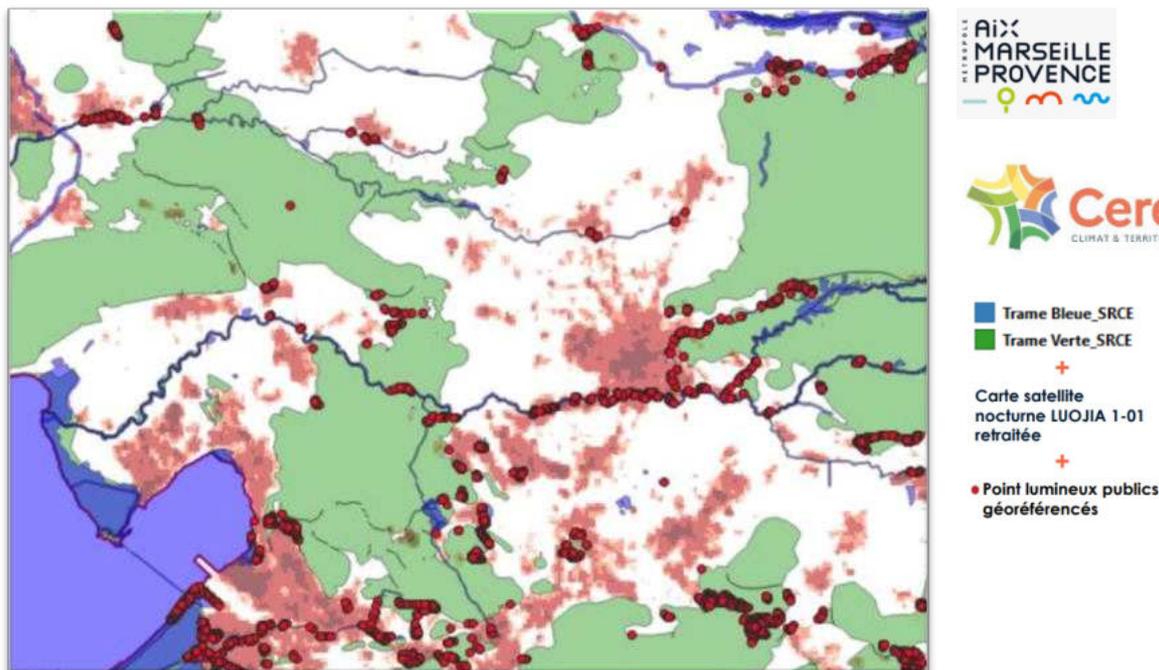
Soutenu depuis deux ans par l'Office Français de la Biodiversité, l'Atlas de la Biodiversité Communale aixois, piloté par le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville vient d'être terminé.

C'est avant tout un outil de connaissance et de sensibilisation pour les services, les partenaires et le public afin de traduire les préconisations et mesures en faveur de la biodiversité de façon transversale et progressive dans tous les projets de la Ville.

En effet, l'Atlas de la Biodiversité Communale aixois présente la particularité de s'intéresser à la biodiversité des espaces d'interface entre les milieux naturels et urbains, les premiers étant largement inventoriés et connus, les seconds beaucoup moins. C'est donc sur le périmètre du Parc Naturel Urbain aixois, situé entre les quartiers Est et Sud-Est de la Ville, en grande partie autour du bassin versant de la Torse et maillant plusieurs parcs et

espaces verts de la Ville, et le plateau de Bibemus, porte du Grand Site Sainte-Victoire, que se focalise l'ABC aixois afin d'intégrer de façon forte cet enjeu dans l'ensemble des futurs aménagements prévus. Le rapport final de l'ABC et les cartes de synthèse des enjeux écologiques sont téléchargeables sur le site de la ville.

=> PERSPECTIVES 2024 : Le rapport final de l'ABC et les cartes de synthèse des enjeux écologiques sont téléchargeables sur le site de la Ville. Un rapport « grand public » et la présentation des résultats aux aixois sont programmés au premier semestre 2024. Dans la continuité, la formalisation de la stratégie communale en matière de biodiversité qui déclinera de façon plus globale les enjeux et priorités à mettre en œuvre à tous les niveaux des projets est prévue : de la planification urbaine à la réalisation du plus petit projet d'aménagement en passant par les enjeux de sensibilisation de tous les publics.



Carte des enjeux pollution lumineuse cours d'eau : situation de l'Arc et de la Torse sur le territoire communal (CEREMA, extrait de l'étude de la trame noire métropolitaine)



Au vu des enjeux de pollution lumineuse relevés sur les cours d'eau aixois dans le cadre du diagnostic de la trame noire métropolitaine et en déclinaison opérationnelle de l'Atlas de la Biodiversité Communale, un projet de « trame noire fluviale » le long de l'Arc et de la Torse, a vu le jour avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et le partenariat technique du CEREMA.



L'Arc impacté par la pollution lumineuse dans le secteur du chemin de la Cible
(crédit photo CEREMA, janvier 2023)

Les zones inventoriées dans le cadre de l'ABC, se sont en effet révélées notamment comme particulièrement riches en chauves-souris, toutes protégées. La pollution lumineuse provoquant une rupture des continuités écologiques nocturnes, il s'agira d'adapter progressivement les éclairages publics et ceux des terrains sportifs afin de respecter l'interdiction d'éclairage des cours d'eau tout en travaillant sur la santé des boisements des berges. Cela constituera de plus une source d'économies d'énergie.

En complément, des évènements sur la biodiversité nocturne ont été organisés par le Muséum : deux « nuits de la Chouette » en mars 2023 en partenariat avec le CPIE pour la première et la Ligue de Protection des Oiseaux sur les rapaces nocturnes des berges de l'Arc pour la seconde.



UNE EXPOSITION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Sauvages de ma ville, une exploration biodiversissante

3 JUILLET > 9 SEPT.

OFFICE DE TOURISME
200 AVENUE GIUSEPPE VERDI
AIX-EN-PROVENCE

> ENTRÉE LIBRE
Renseignements :
04 88 71 81 81

aixenprovence.fr

AIX EN PROVENCE OFB

NATURE SCIENCE

ATLAS de la BIODIVERSITÉ COMMUNALE

AIX

Une exposition biodiversissante

Du 3 juillet au 9 septembre 2023, ont été présentés au grand public, les résultats de l'Atlas de la Biodiversité communale, sous la forme d'une exposition « biodiversissante » à l'office du tourisme.

Des ateliers publics conduits sur la biodiversité dans le cadre de la fête de la Nature.

Balade soyeuse, découverte des araignées du Parc par Fils et Soies

A la découverte du monde des fourmis par Expertise Ecologique, Education à l'Environnement

Recherche d'insectes (papillons et libellules) par LPO Pays d'Aix

A la rencontre des oiseaux du Parc et des bords de l'Arc, que nous rechercherons grâce à leurs chants par LPO Pays d'Aix

A la découverte des petites bêtes de l'eau Par CPIE du Pays d'Aix

Safari-photo sur les pollinisateurs : Venez donc SPIOLLER pour la fête de la Nature ! Par Semeurs de Biodiversité

Découvrir les papillons des parcs par le Muséum d'Histoire Naturelle

Des agents formés aux enjeux de la biodiversité dans le cadre de leurs missions

Deux formations ont été réalisées en 2023 dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale : une première en mai 2023 sur les papillons pour intégrer leur prise en compte dans le cadre de la gestion différenciée des espaces verts et la seconde en octobre 2023 sur la biodiversité nocturne afin d'intégrer la prise en compte des chauves-souris dans les aménagements.

Ces formations seront reprogrammées en 2024 pour toucher le maximum d'agents techniques et faire évoluer les pratiques de conception et de gestion des aménagements en prenant en compte les enjeux de biodiversité.

Une médiation scientifique du Muséum recentrée autour de la biodiversité

A partir du 1er mai 2023 un nouveau médiateur a intégré l'équipe du Muséum pour faire des ateliers à destination des publics scolaires et hors temps scolaires sur la thématique de la biodiversité. Il a pu accompagner notamment les enseignants de l'école élémentaire Daudet sur la mise en place d'une **première Aire Terrestre Educative aixoise** et d'ateliers autour des papillons dans les écoles.



Les pollinisateurs, que sont notamment les papillons et les abeilles, sont des éléments majeurs de la chaîne alimentaire. Ils contribuent à la pollinisation des végétaux d'une part et sont eux-mêmes la base de l'alimentation pour d'autres espèces comme de très nombreux oiseaux. Leur bonne santé est donc un indice clef de l'état de notre environnement. A ce titre, la ville d'Aix décide d'agir en leur faveur.

Un deuxième Parc Urbain des Papillons aixois

Une des premières réalisations concrètes de l'ABC et de la labellisation « éco-jardin » du parc Christine Bernard, a donc été la création en 2022 d'un PUP **P**arc **U**rbain des **P**apillons aixois en partenariat avec le laboratoire de recherche du LPED (Laboratoire Population Environnement Développement) d'Aix-Marseille Université.

Un PUP doit offrir le gîte et le couvert pour les chenilles et les papillons qui en sont issus. Pour cela il a été aménagé un parc composé d'une flore adaptée : des plantes-hôtes pour les chenilles et des plantes nectarifères pour les papillons. Les plantes utilisées sont des espèces locales avec quelques espèces horticoles. Ce site comporte également une structure de végétation variée avec des zones ouvertes et des zones arborées.

Cette diversité de ressources et d'habitats permet d'accueillir le plus grand nombre d'espèces et tout particulièrement les papillons typiquement méditerranéens. L'objectif est d'attirer plus d'espèces en jouant sur la disponibilité des ressources et des habitats et en appliquant une gestion douce.



Le 1er Parc urbain à papillon aixois au parc Christine Bernard
(©Labo photo ville d'Aix)

Une zone témoin sans pratique de gestion est conservée. Elle constitue une zone de repos et de refuge pour les papillons. Ainsi le PUP se veut un paradis pour papillons citadins et soutient toute la chaîne alimentaire qui en découle, mais c'est aussi un lieu de connaissance et de sensibilisation autour des enjeux de la biodiversité.



Le 2eme Parc urbain à papillon aixois aux Milles
(©Labo photo ville d'Aix)

2.2. Renforcer la place du végétal en ville et lutter contre les îlots de chaleur urbains

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain est amplifié par l'imperméabilisation des sols, la densité bâtie et la faiblesse de la végétalisation. Dans ce cadre, la ville a identifié ses cours d'écoles comme zones stratégiques à traiter prioritairement afin de limiter les impacts du changement climatique et apporter du confort aux élèves et personnels.

En bonne marche vers l'objectif des 100 % de cours d'écoles végétalisés d'ici 2026

L'objectif très ambitieux de réhabiliter 100 % des cours d'écoles à l'échelle du mandat 2021-2026 est sur la bonne voie : à ce jour 41 cours d'écoles ont été traités sur les 76 que compte la commune soit plus de la moitié (54%) à mi-parcours.



Ecole des Floralies : 800 m² désimperméabilisés et végétalisés (crédit photo ville d'Aix)



Ecole Peisson : butte végétalisée et désimperméabilisation et végétalisation de 30% de la cour (crédit photo ville d'Aix)

« Bien vivre à l'école » : bilan de la végétalisation des cours à mi-parcours

2021	2022	2023
13 cours d'écoles	15 cours d'écoles	13 cours d'écoles
4 600 m² d'espaces verts réaménagés et restitués	2150 m² d'espaces verts réaménagés et restitués	2600 m² d'espaces verts réaménagés et restitués
1500 m² de surface désimperméabilisée	2100 m² de surface désimperméabilisée	750 m² de surface désimperméabilisée
55 arbres plantés	39 arbres plantés	80 arbres plantés
Elémentaire E. Brémond Elémentaire A. Daudet Maternelle P. Arène Elémentaire P. Arène Maternelle Cuques Elémentaire Cuque Maternelle 2 Ormeaux Elémentaire 2 Ormeaux Maternelle les Lauves Maternelle H. Wallon Elémentaire Pont de l'Arc Elémentaire Val Saint-André Maternelle la Beauvalle	Maternelle E. Brémond Elémentaire Sallier Maternelle Les Floralties Elémentaire Les Floralties Elémentaire J.Giono Elémentaire H.Wallon Maternelle Pont de l'Arc Maternelle A.Boyer Elémentaire A.Boyer Elémentaire J.Jaurès Maternelle J.Prévert Maternelle La Maréchale Maternelle J.Ferry Elémentaire les Lauves	Colline du Serres Maternelle Célongy Elémentaire Célongy Maternelle Maurel Elémentaire Torse Maternelle Isaac Elémentaire Pagnol Elémentaire Maurel Maternelle Gilles de Gennes Elémentaire Gilles de Gennes Elémentaire Peisson Maternelle Daudet Elémentaire Isaac

EN 3 ANS

41 COURS TRAITÉES

175 ARBRES PLANTÉS

4350m² DE SURFACE DESIMPERMEABILISEE

9350 m² D'ESPACES VERTS REAMENAGES ET RESTITUES

Une mini-forêt dans la cour de l'école de Célongy

Ce sont 500m² de prairie parsemée d'arbrisseaux et de 40 arbres dont des fruitiers, qui ont été mis en place pour renforcer l'ombrage, la fraîcheur et la biodiversité de la cour.



Cour d'école de Célongy (crédit photo ville d'Aix)

=> PERSPECTIVES 2024

Le projet Educatif de Territoire est en cours de renouvellement avec un axe prioritaire sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable et une offre éducative dédiée en construction.

La conversion des espaces végétalisés pour plus de résilience



Conversion de massifs de pelouses en plantations pérennes à caractère méditerranéen : parvis de l'Office de Tourisme
(Crédit photo ville d'Aix)

Une conversion graduelle des espaces verts de pelouses stériles en prairies parsemées de massifs méditerranéens de vivaces, sobres en eau et soutenant la biodiversité locale est progressivement opérée. A cela s'ajoutent la systématisation de méthodes de paillage végétal (mulching), une tonte différenciée (une herbe plus haute est plus résistante à la sécheresse...) et le remplacement de l'arrosage par aspersion par un système de goutte à goutte.

Les plantations d'arbres se poursuivent

1407 arbres plantés en 3 ans sont en bonne voie pour atteindre l'objectif de 2000 nouveaux arbres de taille adulte plantés en milieu urbain annoncé entre 2020 et 2026 (rythme moyen de 333 arbres / an) :

- ❖ 312 en 2021
- ❖ 722 en 2022
- ❖ 373 en 2023

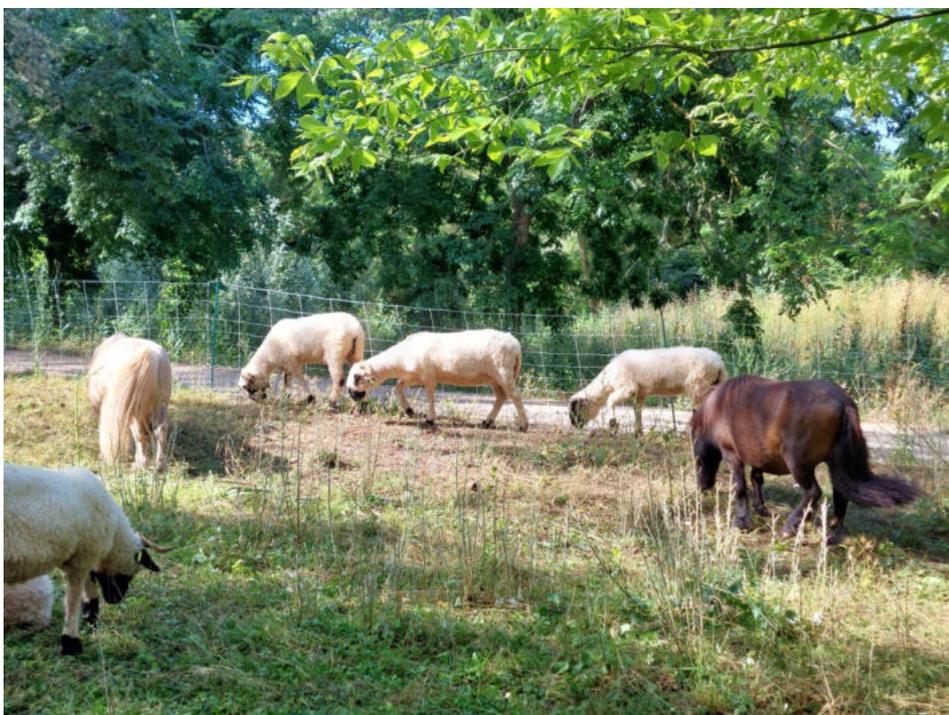
La Ville a de plus opéré ces dernières années une grande diversification de sa palette végétale arborée : nous sommes passés de 10 à 67 essences différentes et ce, afin de limiter les alignements mono-spécifiques très vulnérables en termes de maladies (cas du chancre coloré du platane par exemple) et tester les essences qui seront les plus résistantes au durcissement des conditions climatiques. Depuis 2016, ce sont ainsi **3 901 arbres** qui ont été plantés (dont 640 arbres par la métropole sur le tracé BHNS et 800 par la SEMEPA à la Duranne). Les pertes moyennes d'arbres urbains en 2022 et 2023 ont été limitées **à 5 et 6%** des nouvelles plantations malgré une situation de sécheresse persistante.

Le label « éco-jardin » renouvelé pour le parc Christine Bernard

Au parc Christine Bernard, dont le label éco-jardin a été renouvelé pour 5 ans (2022-2026) avec une progression notable dans l'évaluation obtenue, la fauche raisonnée et tardive continue à y être conduite, ce qui permet d'apporter gîte et couvert aux pollinisateurs et une hauteur de coupe supérieure est pratiquée afin d'augmenter le stockage de l'eau dans les sols. Ce parc accueille également le premier Parc Urbain à Papillons aixois qui est suivi dans le cadre d'un partenariat scientifique avec le Laboratoire Population Environnement Développement LPED de Aix-Marseille Universités et ce, depuis sa création.

L'éco-pâturage est pérennisé sur les bords de l'Arc

Le parc Christine Bernard est aussi l'un des deux sites désormais entretenus par éco-pâturage avec la promenade de l'Arc en traversée des Milles. Ces deux sites bénéficient dorénavant du passage annuel durant un mois complet d'un troupeau de moutons agrémenté de quelques poneys : au printemps aux Milles et à l'automne pour le parc Christine Bernard.



Eco-pâturage sur la promenade de l'Arc aux Milles, printemps 2023 (crédit photo Ville d'Aix)

=> PERSPECTIVES 2024 Un dépôt de label Eco-jardin est envisagé pour labelliser la promenade de l'Arc aux Milles, Il s'agit désormais d'éco-labelliser les différents parcs proches des cours d'eau afin de renforcer les pratiques d'éco-gestion, la bonne santé des cours d'eau aixois et de préserver ces espaces riches en biodiversité et parcours de fraîcheur pour les aixois. Un poste dédié à la prospective environnementale vient d'être créé à la direction Espaces Verts, paysages et biodiversité afin de suivre et piloter ces différentes démarches.

Poursuivre le soutien aux projets d'agriculture urbaine

Les jardins familiaux de la Petite Thumine au cœur du vallon du même nom dans le quartier du Jas de Bouffan viennent de fêter leurs 22 ans. La Ville accompagne actuellement leur réhabilitation et leur extension. Dans la parcelle de 7000m², ce sont une cinquantaine de parcelles potagères de 80 à 150m² qui sont mises à disposition des habitants du quartier.





Visite des jardins en cours réhabilitation à l'automne 2022 (crédit photo ville d'Aix)

L'année 2022 a permis la rénovation intégrale des clôtures intérieures, en 2023 ce sont des travaux de requalification complète de l'arrosage qui ont été conduits. L'ensemble a été possible grâce à l'obtention d'un financement sollicité dans le cadre du plan France Relance.

=> PERSPECTIVES 2024: La Ville, adhérente depuis octobre 2022 à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs travaille, avec cet appui précieux, à la mise à disposition de deux périmètres supplémentaires en cours d'aménagement sous forme « partagée » : un premier espace en fond de vallon pour un futur potager et un second sur la butte attenante pour un verger partagé, ce qui portera à 10 000m² la superficie mise à la disposition des habitants du Jas de Bouffan. Une vocation « conservatoire » sera donnée au verger avec un partenariat initié avec les Croqueurs de Pommes et un choix de variétés locales : 35 fruitiers, 80 vignes et 250 arbustes pollinisateurs et nourriciers... sont ainsi prévus en plantation sur le site.

Le verger conservatoire des croqueurs de pommes, exemplaire en France

Hébergé sur un terrain communal à Maliverny attenant aux serres municipales, le verger conservatoire des Croqueurs de Pommes vient de fêter ses 30 ans d'existence. Ce sont 3000 visiteurs qui sont ainsi venus visiter le verger à l'occasion de leurs journées portes-ouvertes.

L'association est aussi sollicitée comme partenaire technique du futur verger partagé de la Petite Thumine au Jas de Bouffan, pour lequel une vocation conservatoire a été retenue.



Le verger conservatoire des Croqueurs de Pommes (crédit photo Ville d'Aix)

Un nouveau fournisseur local pour la cuisine centrale

Un nouveau fournisseur de pain a été retenu pour la cuisine centrale : « Pain et Partage », qui fabrique à Marseille, dans des ateliers employant des personnes éloignées de l'emploi, un pain composé de blés des Alpes de haute-Provence issus de l'agriculture biologique.

2.3. Faire d'Aix « ville d'eau », une commune exemplaire dans la gestion et la préservation de cette ressource

Une délibération cadre sur l'eau a été présentée en conseil municipal du 13 décembre 2022, elle vise à faire d'Aix « ville d'eau » une commune exemplaire dans la gestion de cette ressource et des milieux aquatiques associés avec un plan d'action en 4 axes :

- ❖ Renouer avec nos rivières
- ❖ Infiltrer les eaux de pluie
- ❖ Economiser la ressource
- ❖ Sensibiliser tous les publics

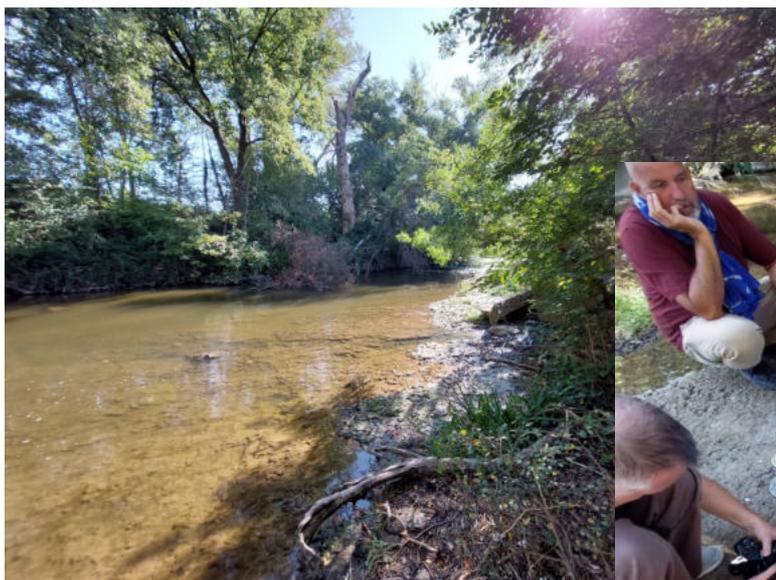
Renouer avec nos rivières...

La ville d'Aix-en-Provence, au-delà d'un riche patrimoine de fontaines et d'une image de ville thermale, dispose également d'un réseau hydrographique important et méconnu de **217 kilomètres de cours d'eau** constitués des deux fleuves (dits côtiers) que sont l'Arc et la Touloubre ainsi que tout le réseau de leurs affluents, dont les plus connus sont la Luynes et la Torse mais également de nombreux ruisseaux secondaires.

Un programme d'action conjoint sur l'Arc avec L'EPAGE Ménélik

Une réunion publique co-organisée par la Ville et l'EPAGE* Ménélik, gestionnaire des cours d'eau aixois s'est tenue aux Milles le 12 septembre 2022. A cette occasion les programmes de travaux de réhabilitation de l'Arc et de la Torse ont été présentés. Parmi le programme d'actions, la restauration de la continuité écologique et sédimentaire de l'Arc à Roquefavour, a fait l'objet d'un premier atelier de participation citoyenne pour co-construire le projet et accompagner l'arasement partiel du seuil sur la rive gauche du cours d'eau. Ces ateliers vont se poursuivre cette fin d'année et au premier semestre 2024 afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux et usages du site dont la restauration est prescrite par l'Etat en raison de la présence d'anguilles en danger critique d'extinction et l'aspect patrimonial du seuil dont une conservation partielle doit être opérée.

*EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux



L'Arc en amont de Roquefavour
(crédit photo Ville d'Aix)



Les ateliers participatifs de Roquefavour
(crédit photo Ville d'Aix)

Infiltrer l'eau de pluie, profiter de chaque goutte



L'intégration systématique des enjeux d'infiltration des eaux pluviales est désormais recherchée dans tous les projets d'aménagements : parkings, pistes cyclables, accessoires de voirie... C'est en effet un facteur de résilience important dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur urbains et les inondations par ruissellement. Chaque goutte de pluie est ainsi captée au plus près de là où elle tombe, infiltrée ou stockée dans les espaces verts à proximité. Ceux-ci profiteront le moment venu de l'eau infiltrée dans les sols afin de pouvoir l'utiliser pour leurs besoins et permettre ainsi de réduire l'arrosage. La végétation davantage présente permettra également de rafraîchir l'air ambiant par évapotranspiration. Ce sont ces « solutions fondées sur la nature » qui sont désormais privilégiées dans toute requalification ou projet neuf. Ce changement de pratique nécessite la formation des acteurs concernés.

Noe d'infiltration plantée en accompagnement de la nouvelle piste cyclable du chemin du viaduc (crédits photo Ville d'Aix)

2 sessions de formations des agents municipaux et partenaires



Deux sessions de formations des agents et partenaires sur la gestion intégrée des eaux pluviales (crédits photo Ville d'Aix)



Deux formations transversales à la gestion alternative des eaux pluviales pour tous les services ont été conduites conjointement avec l'EPAGE Ménélik, pilote du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Arc, le service GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations) et l'assistance de bureaux d'études spécialisés.

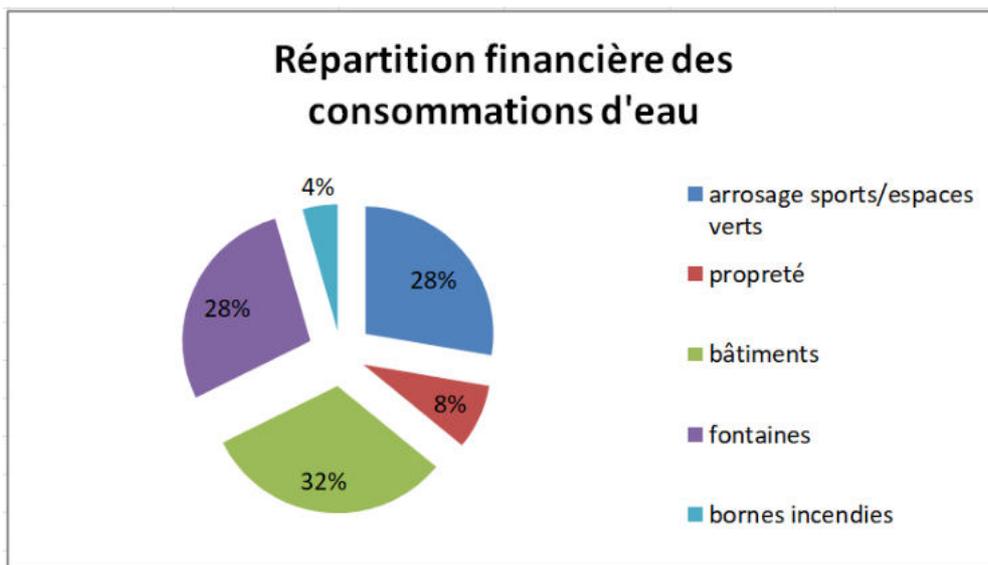
=> PERSPECTIVES 2024 S'inscrire dans la feuille de route du potentiel de désimperméabilisation identifié à l'échelle métropolitaine et intégrer les enjeux de désimperméabilisation des sols en amont de l'ensemble des projets.

Economiser la ressource en eau



300 000 m³ d'économie d'eau annuelle visée d'ici 4 ans soit l'équivalent de 120 piscines olympiques ou la consommation de 2500 foyers aixois (consommation moyenne annuelle = 120m³). En 2022, la seule consommation d'eau potable de la commune représentait 817 726m³ / an. Le gisement d'économie d'eau a été calculé grâce à un travail d'identification mené de façon transversale avec les différents services de la Ville au cours de l'année 2022. Ce travail partenarial mené avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a permis de fixer cet objectif d'économie annuelle de 300 000 m³ d'ici 4 ans et obtenu son soutien financier à hauteur de 50% grâce au déploiement d'un programme pluriannuel de travaux et d'accompagnement aux changements de comportement.

SAUVONS L'EAU!



Répartition annuelle moyenne des postes de dépenses en eau municipaux

Le démarrage du programme d'économies d'eau communal

- ❖ Le marché lancé pour la mise en circuit fermé des 16 fontaines patrimoniales les plus consommatrices en eau soit 180 000m³ d'économies visées sur les 340 000m³ consommés par an soit une économie de plus de 50%
- ❖ Les terrains sportifs en cours d'équipement pour la gestion à distance de l'arrosage
- ❖ Le programme d'acquisition d'hydro-laveuses haute-pression pour le lavage des rues en substitution du lavage manuel au tuyau
- ❖ L'équipement complet de 13 premiers bâtiments communaux en dispositifs hydro-économes
- ❖ L'étiquetage systématique de sensibilisation réalisé dans l'ensemble des bâtiments communaux par la cinquantaine d'agents « référents Développement Durable »
- ❖ La poursuite du plan d'optimisation de l'arrosage des espaces verts et de conversion des espaces verts en espaces plus résilients : détails en page suivante.



=> PERSPECTIVES 2024

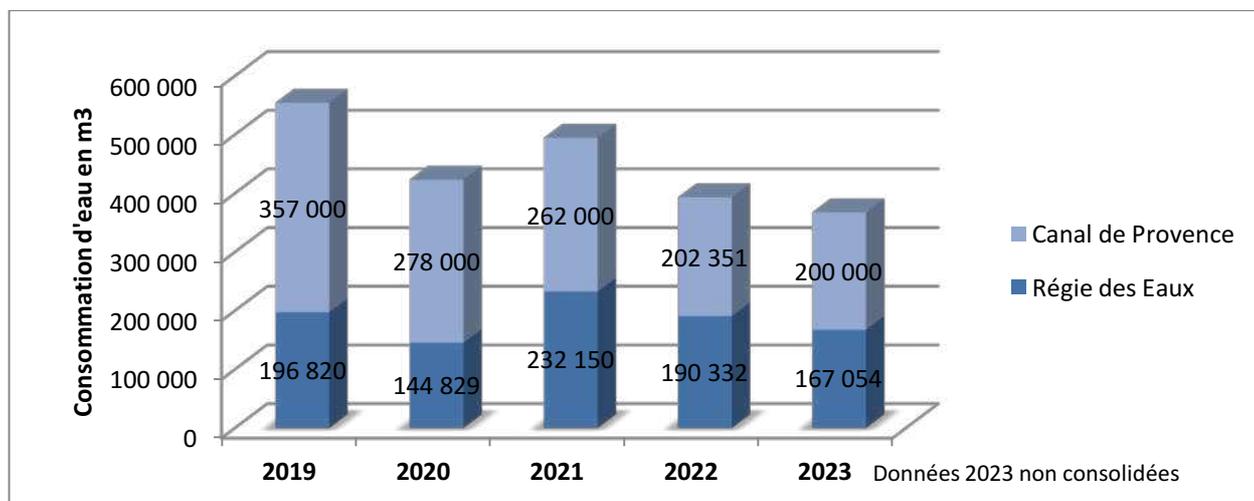
- ❖ L'étude de mise en place de disjoncteurs d'eau sur les plus gros sites
- ❖ L'étude de mise en circuit fermé des jeux aquatiques et du bassin du parc Vilers

Un tiers (32,7%) d'économies d'eau d'arrosage aux espaces verts en 4 ans

- 583 820 m³ consommés pour l'arrosage des espaces verts en 2019 (tous fournisseurs confondus)

- 392 683 m³ consommés en 2022

Soit plus de **191 000 m³ économisés** par an par rapport aux consommations de 2019 et ce, malgré l'augmentation continue des superficies d'espaces verts (les données 2023, ne sont pas encore consolidées).



Evolution des consommations d'eau des espaces verts communaux

Ces évolutions à la baisse résultent de la mise en place progressive d'un plan de végétalisation des espaces verts adapté aux enjeux de changement climatique, sobre en eau et soutenant la biodiversité locale, ainsi que du déploiement de pratiques d'arrosage plus économes. Ainsi depuis 2019 : baisse de 30 % des temps d'arrosage des espaces verts et des fréquences (de 5 jours à 3 jours) Les restrictions d'arrosage imposées par la sécheresse ont également contribué à cette baisse et le jaunissement des pelouses est désormais mieux accepté.

La réduction du nombre de tontes et l'augmentation de la hauteur de coupe, la conversion des espaces engazonnés en massifs arbustifs méditerranéens sur les ronds-points, les terre-pleins centraux de voirie et les espaces verts d'accompagnement contribuent également à réduire la consommation d'eau.



Etude de mise en circuit fermé du plan d'eau du parc Vilers (crédit photo : aixenprovence13)

Réduire et capter les déchets plastiques avant qu'ils n'atteignent les rivières et la mer....

80% des déchets marins viennent des activités terrestres et **600 000 tonnes de plastique** sont rejetées chaque année dans la Méditerranée.



**OBJECTIF
ZÉRO DÉCHET
PLASTIQUE**
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le cadre de la charte « **Zéro Déchets Plastique** » dans laquelle la ville d'Aix en Provence s'est engagée depuis fin 2019, une première expérimentation de pose par pochoirs de l'inscription « **Ici commence la rivière de l'Arc, ne rien jeter** » a été lancée en centre-ville afin de sensibiliser les habitants au fait que les avaloirs ne sont pas des poubelles. Tout ce qui y est jeté part en effet directement avec les eaux de pluie, dans l'Arc et non en stations d'épuration. La commune d'Aix contribue ainsi à limiter les pollutions plastiques en mer méditerranée car l'Arc et la Touloubre sont des fleuves se jetant dans la mer via l'étang de Berre.



Cette expérience va être suivie par l'implantation de plaques en fonderie au droit d'une sélection d'avaloirs particulièrement impactés par cette problématique. En 2023, a été opérée la sélection et le relevé de 50 avaloirs du centre-ville à équiper, par les équipes de jeunes en service civique mobilisés sur le sujet.

Le captage des macro-déchets aux exutoires pluviaux

Le premier exutoire pluvial équipé d'un dispositif innovant pour capter les macro-déchets : installation terminée à l'automne 2023 :



Dispositif innovant de collecte des macro-déchets exutoire pluvial du Krypton
(crédit photo Ville d'Aix)

La réduction des micro-polluants à la source sur les micro-sites sportifs

Le remplacement des billes de caoutchouc par des cosses de maïs sur les micro-sites sportifs du stade M.David a été opéré en 2023.

=> PERSPECTIVES 2024 Si le dispositif s'avère concluant, les autres terrains synthétiques seront progressivement rechargés en cosses de maïs.

2.4. Animer et coordonner l'écosystème aixois autour de la transition écologique

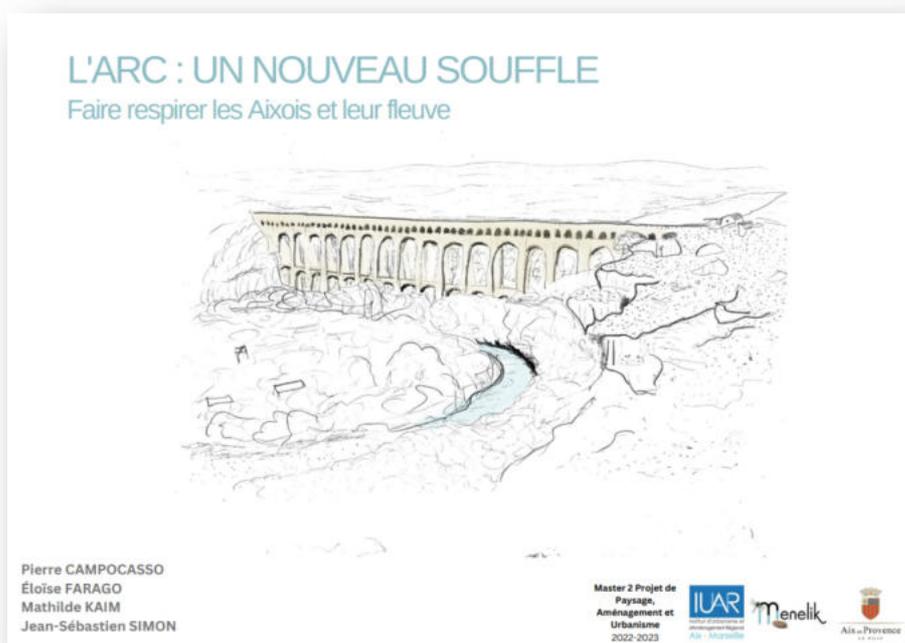
Aix, territoire d'expérimentation pour des projets d'études et de recherche



Des partenariats universitaires sont désormais noués de façon renforcée et régulière avec les services de la Ville afin de bénéficier de travaux menés par des laboratoires de recherche locaux sur le territoire communal. Les établissements d'enseignement supérieur profitent ainsi également de sujets et supports en conditions professionnelles pour leurs étudiants et la Ville en retour bénéficie d'expertises et de dossiers qualitatifs d'étudiants en fin de parcours sur des sujets exploratoires particuliers. Au-delà du cercle restreint des tuteurs des sujets, des réunions de restitution sont désormais organisées formellement en présence de la direction générale et des directeurs et élus concernés par les sujets traités ou de public, comme ce fut le cas sur les sujets autour de l'Arc.

Les sujets d'étude en 2022 / 2023 :

- L'Arc, un nouveau souffle : Faire respirer les aixois et leur fleuve (IUAR) juin 2023 Master 2 Projet de paysage, aménagement et urbanisme co-encadrement Ville – EPAGE Ménélik
- L'étude de 6 parvis d'écoles Aixois (IUT Villes et Territoires Durables)
- Un stagiaire de Master 2 accueilli sur le sujet des corridors de déplacements des chauves-souris dans le PNU et sur l'opportunité de créer une trame noire pour préserver les continuités écologiques qu'elles utilisent.



Les sujets 2023-2024 connus à ce jour :

- Etude de 6 nouveaux parvis d'écoles Aixois (IUT VTD)
- Etude du potentiel agricole alimentaire local (IUAR)
- Suivi des populations de papillons dans les PUP (laboratoire AMU-LPED)
- Suivi génétique des écureuils roux (laboratoire AMU – IMEP)

Aix, territoire de recherche

Le projet de recherche **SCALED**, utilisant une approche de génétique du paysage pour identifier les rôles respectifs de la quantité et de de la configuration de l'habitat sur les déplacements (flux de gènes) chez les écureuils roux (*Sciurus vulgaris*).

Un échantillonnage important sur des zones d'études en régions Occitanie (Montpellier) et Provence Alpes Côte d'Azur (Aix). L'échantillonnage consiste dans la pose et la visite de collecteurs de poils d'écureuils afin d'en faire une analyse ADN.



Ecureuil roux (crédit photo ABC Aix)



Dispositif de recueil des poils d'écureuils (crédit photo ville d'Aix)

Le projet « URBIO Aix » en appui aux inventaires de biodiversité dans les parcs de la ville :

Coordonnés par Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix en Provence, des inventaires de biodiversité dans 10 parcs publics de la Ville ont été conduits depuis le printemps 2020 dans le cadre du projet de recherche URBIO-Aix. D'avril à juin 2021, des étudiants de Aix-Marseille Université ont procédé à un inventaire des papillons (dans le cadre du projet de futur Parc Urbain des Papillons : PUP) ; il est désormais prévu qu'ils actualisent chaque année ces données.

BioRev'Aix : de l'influence des formes urbaines sur la biodiversité :

Dans le cadre d'un appel à projet national, la candidature déposée par l'Université d'Aix-Marseille a obtenu la 2ème place sur 45 candidatures, assurant un financement de l'État sur 3 ans (2020-2023). La Ville d'Aix-en-Provence s'inscrit comme un territoire d'expérimentation pour ce projet de recherche dont les retombées seront nationales. L'objectif est d'analyser la capacité du réseau viaire (rues et voies urbaines) aixois à participer à la biodiversité c'est à dire à favoriser la présence des micro-organismes, des plantes et des animaux et leurs déplacements. Il a ainsi été démontré que les arbres sont des espaces de relais favorisant les déplacements des espèces mais ils doivent pour cela, ne pas être trop éloignés les uns des autres et être plantés dans des fosses accueillantes pour les espèces.

Les actions de médiation scientifique du Muséum, en 2022 et 2023 ont été recentrées autour des questions de biodiversité, à la fois en s'appuyant sur les résultats de l'Atlas de la Biodiversité Communale et en permettant d'enrichir celui-ci.

8 conférences thématiques

26/01/2023 : **les serpents d'ici et d'ailleurs** par Nicola Fuento (LPO PACA).

16/02/2023 : **de l'herbier médiéval à l'herbier contemporain** par Valérie Gontero-Lauze (labo CIELAM-AMU et Isabelle Chanaron botaniste au Muséum d'Aix).

13/03/2023 : **la Durance grande rivière Provençale... et son histoire géologique** par André Cerdan (CEN PACA).

27/04/2023 : **de la trame verte à la trame noire** par Sylvie Vanpeene (INRAE)

25/05/2023 : **l'étude du pollen...plus que vous pensez !** Par Suzanne Leroy (membre associé au LAMPEA-AMU)

28/09/2023 : **découvrez les résultats de l'ABC aixois** par Chloé Duque, chargée de mission ABC au Muséum

26/10/2023 : **les oiseaux de nos jardins** par Geneviève Delvoye (LPO pays d'Aix)

23/11/2023 : **usages anciens et actuels de l'amanite tue-mouches** par Nastasia Camberoque, ethnomycologue.

Un concours photos

Flore, Faune, paysages naturels aixois... 20 photos issues du concours photo ouvert à tous ont été exposées dans l'exposition « Sauvages de ma ville : une exploration biodivertissante ».

Une exposition « biodiverstissante » éco-conçue

Elle a été réalisée en recyclant du mobilier du festival de bandes dessinées, en utilisant des capots et des panneaux de plexiglas provenant de précédentes expositions du Muséum et du musée Granet et en finissant les pots de peintures des précédentes expositions. Six environnements contrastés le plateau de Bibémus, la friche de Roc fleuri, le bois de la Cortesine, la ripisylve de la Torse, les collines de Cuques et le Parc Jourdan avec la faune et la flore associées et des spécimens issus des collections du Muséum.

11 séances d'inventaires de biodiversité participatifs pour l'ABC

- 7 opérations conduites par le Muséum dans le cadre des inventaires de l'ABC en 2022 ;
- 1 opération **Comptage des oiseaux** : 1842 données ont été enregistrées par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), avec 46 jardins (01/22)
- 1 opération **Devine qui papillonne** de la LPO avec 52 données pour 5 jardins (07/22).

Deux quêtes participatives sur les hérissons et écureuils

La quête écureuils et hérissons est à destination des Aixois et/ou des personnes de passages sur la ville qui ont aperçu un de ces mammifères. La quête a fait l'objet de nombreux relais dans les médias locaux et les résultats sont disponibles sur le site de la ville.

1 première Aire Terrestre Educative aixoise

Une première aire terrestre éducative en cours d'installation pour l'école Alphonse Daudet. En lien avec les services de la Ville, le CPIE, l'ARBE et l'OFB. Il s'agit de confier à une classe un petit espace naturel sur lequel les élèves vont conduire un diagnostic puis proposer des mesures de gestion et de préservation de la biodiversité qu'ils mettront en œuvre eux-mêmes.

=> PERSPECTIVES 2024 : Reconduction des projections, des inventaires participatifs, des interventions dans les écoles, des visites tous publics... Ces opérations seront possibles grâce aux médiations du Muséum recentrées sur les sujets de biodiversité et au maintien du poste de chargée de Mission ABC au sein du Muséum, des financements à cette fin venant d'être obtenus.

3

VOLET ÉCO-EXEMPLARITÉ ET DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE



3. LA PRISE EN COMPTE DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE.

Ce volet du plan d'action s'inscrit dans le cadre des finalités 3, 4 et 5 du développement durable :

- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale, solidarités entre territoires et générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces enjeux impliquent un champ très large des actions de la Ville et de ses partenaires, il ne s'agit donc pas d'exposer ici de manière exhaustive l'ensemble des programmes, des politiques publiques et des activités menées par la collectivité mais de mettre en exergue des éléments ciblés.

3.1. Encourager la participation des citoyens et de la jeunesse

La Ville a multiplié les outils de participation des habitants depuis 2022. Ces outils viennent éclairer et enrichir les projets et politiques publiques, renforcer le lien social et rapprocher les citoyen-ne-s de leurs élu-e-s. Ces actions de mobilisation permettent en effet d'identifier les besoins, attentes et idées des acteurs locaux. Une réunion thématique présidée par le Maire sur le thème de la participation citoyenne le 28 novembre 2022 avait ainsi dressé un état des lieux des expériences déjà conduites par la Ville en matière de participation citoyenne et a esquissé les contours d'une stratégie à venir.

La création du Conseil Consultatif Civil et Citoyen en janvier 2023

La Ville d'Aix a créé par délibération du Conseil municipal du 20 janvier 2023, un **conseil consultatif civil et citoyen (4C)**. Il est constitué de **55 membres** issus de la société civile. Son règlement intérieur prévoit un bureau composé de 15 membres et un pilotage par un délégué général. Il est présidé par Madame Le Maire. Entre réflexions et propositions, son but est d'associer les habitants aux orientations de la commune.

Les sujets de travail proposés, à ce groupe, par Madame le Maire, pour 2023 étaient :

- Aix ville verte, quelles perspectives ?
- Proximité, qu'attendent les habitants ?
- Vie active et festive, les pratiques sont-elles conciliables ?
- La ressource en eau, où en est-on ?

Premier signal de démocratie participative, les membres de la nouvelle instance se sont aussi auto-saisis de deux autres sujets : la mobilité et les relations entre la Ville et la Métropole.

La première réunion plénière s'est tenue le 10 février 2023. Organisés en **6 groupes de travail thématiques**, depuis avril, les membres se réunissent une fois toutes les six semaines. Les travaux du 4C doivent donner lieu à des rapports argumentés, dont le but est d'éclairer l'administration et le maire. Ils se traduiront par des recommandations qui seront présentées devant le conseil municipal.

Les réunions des 14 conseils de quartier

Relancés en 2022, **les 14 conseils de quartier**, composés des associations, des comités d'intérêt de quartier et des partenaires institutionnels actifs dans chacun des quartiers et présidés par l'élu délégué au Quartier, ont été réunis une seconde fois en 2023. Un seul sujet transversal concernant la propreté et le nettoyage de la Ville a été retenu dans toutes les réunions. Tous les autres points à l'ordre du jour étaient spécifiques au quartier afin de répondre au plus près aux interrogations des habitants et de laisser une plus grande place aux échanges. Le taux de participation est quasiment équivalent à celui de la première année, en moyenne de **60 %**.

La ville des courtes distances, du concept à la réalité : L'atelier participatif d'urbanisme "Dessine-moi Célony"

Dans la continuité de l'étude de l'AUPA pour la Ville « La ville des courtes distances, du concept à la réalité », et afin de décliner le concept de manière opérationnelle en matière d'aménagement, la Ville a organisé cet atelier pour tous les habitants de Célony le 12 avril 2023 à la salle des Fêtes de Puyricard, qui s'est articulé en plusieurs étapes.

- ⇒ 1ère étape : l'atelier lui-même qui propose la technique d'animation "Carte sur table" qui est une démarche collaborative avec un nombre de participants adultes limité à 60 personnes. Chaque groupe possède une boîte à outils lui permettant de répondre par thématiques : Habiter / Étudier / Travailler / Faire ses courses / S'équiper / Se soigner / Se divertir.

- ⇒ 2ème étape : cette approche itérative a débouché sur la production de scénarios préfigurant l'évolution à court, moyen et long terme.
- ⇒ 3ème étape : la restitution a permis de conclure cet atelier : chaque groupe a présenté le scénario élaboré devant tous les participants et l'AUPA et la SPLA ont proposé une synthèse issue de ces présentations (enjeux, invariants et priorisation).

Un atelier dédié aux enfants était également programmé avec un travail plus spécifique proposé sur l'école et ses abords et des supports adaptés sous forme de coloriage, de gommettes, etc. En parallèle, des animations ont permis aux habitants/usagers de participer sans s'engager sur la durée de l'atelier « Carte sur table » (présentation de l'étude l'AUPA et la SPLA ; animations photographiques, ...).

Aix Conseil Etudiants : un porte-parole actif de la jeunesse depuis 2015

Riche de près de 40 000 étudiants répartis dans les facultés d'Aix-Marseille Université AMU, les écoles supérieures et les établissements publics, la Ville associe ce public à la vie de la cité au travers **d'Aix Conseil Etudiants (ACE)** mis en place en 2015. C'est une instance consultative permettant aux étudiants qui s'engagent, d'être sensibilisés directement aux décisions majeures en étant force de proposition de tout ce qui touche au monde étudiant aixois. Après la période de crise sanitaire, cette instance consultative a été relancée et **52 étudiants** se sont engagés en 2022/2023 avec une première réunion plénière le 19 novembre 2022 et le 1er avril 2023, chaque commission a restitué les projets développés ou propositions réalisées (financement au permis de conduire pour les étudiants, projet de pépinières d'entreprises, participation à la fête du vélo, création d'une foire aux questions répondant aux différentes démarches étudiantes).



Entre les deux, 4 commissions : solidarité et lien social, attractivité, communication et enfin développement durable avec pour objectif initial d'adopter des stratégies d'actions, de transparence et de dialogue en tenant compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux liés au développement durable (mobilité douce, alimentation, gestion des déchets, etc.).

Cette dernière a initié en 2023 le projet suivant : pour sensibiliser les étudiants à la mobilité douce, un atelier de customisation de vélos « Pimp my bike » a été réalisé par plusieurs étudiants de la commission lors de la fête du vélo en mai 2023. L'objectif de cette initiative était d'associer le vélo à une pratique ludique et ainsi encourager à son usage.

Le Conseil municipal des jeunes aixois

Depuis 1992, la Ville d'Aix-en-Provence gère le Conseil Municipal des Adolescents devenu cette année le **Conseil Municipal des Jeunes Aixois**. Le rôle de cette instance est à la fois consultatif et pédagogique, permettant aux jeunes qui résident sur Aix-en-Provence et étudient dans un des collèges ou lycées aixois, de mieux découvrir les valeurs républicaines, le fonctionnement d'une démocratie, l'essence d'un collectif institutionnel à échelle locale et ainsi d'en devenir acteurs.

Par l'existence de ce dispositif et l'organisation d'une élection sur la commune, le CMJA permet **aux 21 jeunes élus, âgés de 11 à 17 ans**, de participer à la vie publique locale sur un temps qui leur est dédié. Par le biais du **REPÈRE** et de la direction Jeunesse - Vie étudiante, le CMJA permettra également aux élus de la Ville d'échanger avec ces jeunes Aixois sur la gestion communale et les actions liées à la jeunesse. Une fois l'élection du nouveau bureau réalisée, une journée d'intégration dynamique et conviviale sur Aix-en-Provence leur sera proposée par le REPÈRE.

Pour atteindre ces objectifs d'implication citoyenne, **cette élection a lieu le jeudi 30 novembre 2023 dans tous les établissements scolaires de la ville, collèges et lycées, privés et publics**, qui souhaitent y participer en relayant l'information sur l'élection et les candidatures déposées via réseaux et affichages internes. Une campagne de communication institutionnelle a été lancée à cet effet - **"Fais bouger ta ville !"** - rappelant aux jeunes l'intérêt de défendre des projets positifs pour eux et d'être au sein d'une équipe de jeunes pour construire "leur" ville de demain.



Le partenariat entre la Ville et le CPIE renouvelé et réaffirmé pour 2023-2025

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix accompagne la ville depuis de nombreuses années sur des missions d'intérêt général comme la protection de l'environnement, la lutte contre les nuisances, l'éducation à l'environnement et la sensibilisation du public en vue du développement durable. En 2023, la convention triennale a été renouvelée pour 3 ans, permettant de prolonger ce partenariat historique en lien avec les trois volets du Plan Local Développement Durable de la Ville : transition énergétique, transition écologique et éco responsabilité de l'administration. Ainsi, le CPIE s'engage ou poursuit la réalisation d'actions pour l'amélioration de l'environnement et le développement durable du territoire de la commune sur les axes suivant :

- Eduquer au développement durable et à l'écocitoyenneté pour faire évoluer les comportements ;
- Accompagner les projets de transition écologique et soutenir les actions de porteurs de projets ;
- Initier et développer des actions pour la transition énergétique et réduire la pollution de l'air.



Les journées de restitution du programme « Apprendre pour Agir » ont eu lieu le 8 et 9 juin 2023 sur le site du Grand Saint Jean à Aix-en-Provence.

La Métropole Aix-Marseille Provence, au travers du Territoire du Pays d'Aix, porte un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable depuis plusieurs années sur le Pays d'Aix. Animé dans les écoles par le CPIE du Pays d'Aix, en partenariat avec d'autres structures d'éducation à l'environnement du territoire, le programme regroupe 8 thématiques qui sont proposées aux classes : air, eau, bruit, déchets, forêt, risques majeurs, énergie et garde nature. Chaque année, ce programme se clôture avec les journées de restitution qui ont lieu sur le site du Grand Saint Jean que la ville met à disposition du CPIE.



Cette année, **31 écoles élémentaires et 6 écoles maternelles** aixoises ont participé au programme ainsi qu'à la journée de restitution qui permet aux élèves de partager les apprentissages et les activités menés au cours de l'année scolaire.

Développer la coopération décentralisée entre les territoires

Le dialogue citoyen entre Aix et **Tübingen** avait eu le développement durable comme thème de lancement :

- 1^{ère} table ronde "Villes vertes : le développement durable au niveau communal à l'instar d'Aix-en-Provence et de Tübingen" le 10 février 2021
- 2^{ème} table ronde "Regards croisés sur les mobilités durables à Aix-en-Provence et Tübingen" le 10 novembre 2021
- 3^{ème} table ronde "La végétalisation des villes" le 11 mai 2022

Dans la continuité de ces échanges, une délégation aixoise s'est rendue à Tübingen en Allemagne, afin de renouer des liens avec cette ville jumelle. Au programme, rencontre avec le maire, visite des aménagements cyclables de la ville à vélo, du chantier de parc fluvial et du bâtiment des services techniques.

Illuminations en bambou du jardin japonais

Dans le cadre des 10 ans d'amitié entre Aix-en-Provence et Kumamoto, une importante délégation japonaise a investi la cité du Roi René à la fin du mois de septembre. A cette occasion, des artisans de Kumamoto, accompagnés par les experts des espaces verts de la Ville, ont réalisé des illuminations en bambou dans l'enceinte du jardin japonais du parc Saint-Mitre. Ces installations féeriques ont été visibles à la tombée de la nuit durant les trois week-ends suivants grâce à l'ouverture nocturne exceptionnelle du parc. Reconnue pour ses liens actifs avec le Japon, Aix-en-Provence vient d'être distinguée par le ministère japonais des Affaires étrangères et a reçu début octobre un certificat d'honneur pour sa promotion de la culture japonaise sur le territoire aixois.



Stimuler la réflexion autour d'un territoire en transition

La 8^{ème} édition des **jours nationales de l'architecture** s'est déroulée du vendredi 13 au dimanche 15 octobre 2023. Initiées par le Ministère de la Culture en 2016, ces journées ont pour vocation de fédérer les initiatives qui contribuent à la découverte de l'architecture et de ses métiers par tous les publics. Elles visent à illustrer la présence de l'architecture dans tous les territoires, qu'il s'agisse de grands projets ou de constructions du quotidien. Cette édition 2023 propose une réflexion entre architecture et transition énergétique.

L'architecture peut à la fois être un levier puissant de la transition énergétique et un facteur d'amélioration de la qualité de vie de chacun. Elle est un déterminant de notre existence collective au présent, en ce qu'elle façonne notre cadre de vie, de travail, de mobilité. L'architecture est également une part essentielle de notre culture, à la fois comme élément de mémoire, déterminant du présent et clé de notre devenir. L'édition 2023 a permis au public de découvrir des lieux habités, du logement lui-même au quartier qui l'environne, pour en déceler les qualités et apprécier la dimension tant culturelle, énergétique, qu'écologique de l'architecture, qui traduit nos modes de vie et stimule nos émotions. Deux balades urbaines inédites étaient proposées en synergie avec cette thématique, alliant architecture contemporaine ou moderne à la question de la transition énergétique.

AIX DEMAIN : Quelles solutions pour une ville bioclimatique ?

La Ville d'Aix-en-Provence et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) ont organisé la 4^{ème} édition du cycle prospectif « Aix Demain », mardi 14 Novembre 2023 à l'auditorium du conservatoire Darius Milhaud, en partenariat avec le magazine Sans Transition. Ce séminaire sous forme de conférences et de débats portait sur les enjeux d'adaptation des villes au changement climatique et aux évolutions des modes de vie,

notamment dans les centres-villes. En effet, alors qu'elles concentrent la majorité de la population mondiale, les villes contribuent significativement au dérèglement climatique et environnemental. Or, pour rester attractives, « accueillantes » ou à minima « vivables » dans un scénario de +4°C, les villes doivent se repenser. Indépendamment des actions individuelles que chaque citoyen peut mener pour agir sur cette transformation, les politiques publiques collectives permettront de tendre vers un avenir plus résilient et décarboné.

Philippe Rahm, architecte suisse diplômé de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, et docteur en architecture de l'Université de Paris-Saclay, était l'invité exceptionnel du séminaire. L'architecte du climat a été récompensé en 2019 par la médaille d'Argent de l'Académie Française d'Architecture. Il porte une attention particulière à l'architecture climatique et plus généralement à la santé et au bien-être. Séverine Bonnin-Oliveira, Maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (Aix Marseille Université) et Jérémie Choukroun, référent transition écologique de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont également participé au débat.

Coordonner une Police de l'environnement

La Brigade de l'Environnement a été rattachée en juillet 2023 au Département Gestion de l'Espace Urbain. Forte de huit agents, la Brigade lutte contre toutes les atteintes portées à l'environnement : ils constatent et préviennent tous les types d'incivilités, des plus courants, comme le non-respect des horaires de sortie des ordures ménagères, aux dépôts sauvages, en passant par le traitement de certaines décharges illégales. De plus, la Brigade mène une mission de protection de la faune et de la flore en appui judiciaire de la Protection animale. Ce peut être pour la recherche et l'analyse de la pollution de cours d'eau ou le sauvetage d'espèces sauvages.

Ainsi, son repositionnement a permis d'optimiser la coordination de terrain entre les différents acteurs de la propreté par des actions de remise en état soit par le service du Nettoyement sur l'emprise communale, soit par le propriétaire de la parcelle qui peut y être contraint légalement. Cette synergie entre les différents services (Nettoyement, Gestion de l'Espace Public, les affaires juridiques, la collecte métropolitaine, les Espaces verts ...) permet une réactivité accrue et assoit la complémentarité de chacun des intervenants.



Quelques chiffres en 2023 :

32 dépôts sauvages constatés pour un total de 103 m³ de déchets

1 mise en demeure d'évacuation des déchets sur un terrain privé (en cours)

Non respect de collecte : - **303 faits recensés** essentiellement dans l'hypercentre

- **55 verbalisations** réalisées

- **180 commerçants** ont reçu une visite préventive pour rappel des règles

Poursuivre le Plan d'actions zéro déchet plastique

Par délibération du 16/12/2019, la Ville s'est engagée dans une Charte « zéro déchet plastique », proposée par la Région en soutien aux différents acteurs d'un territoire souhaitant s'engager à réduire les déchets plastiques au travers de campagnes de sensibilisation, d'une utilisation raisonnée au quotidien et d'une meilleure gestion des déchets produits. Afin d'accompagner les signataires dans leur démarche, la Région a confié l'animation de la Charte à l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE).



Au premier trimestre 2023, une enquête d'évaluation a été diffusée à l'ensemble des acteurs publics engagés dans les chartes "**zéro déchet plastique**" de la Région Sud et "**plages sans déchet plastique**" de l'ADEME et du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires afin de recenser la réalisation des 28 actions issues des plans d'actions dans lesquels ils se sont engagés lors de leur signature des chartes.

Le 28 novembre 2023 a eu lieu la présentation des résultats des évaluations 2023 de 107 acteurs publics (collectivités, intercommunalités, syndicats de déchets, Parc Naturels Régionaux) engagés dans ces chartes. Cette 2^{de} évaluation vient d'être réalisée sur les 3 objectifs de la Charte :

- Objectif TRANSVERSALITE PILOTAGE
- Objectif n°1 : MOBILISATION - Sensibiliser à la réduction des déchets plastiques
- Objectif n°2 : PREVENTION - Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques
- Objectif n°3 : RECYCLAGE ET VALORISATION - Gérer les déchets plastiques produits

Objectif n°1 : MOBILISATION - SENSIBILISER à la réduction des déchets plastiques / Organiser des opérations de nettoyage des sites pollués

La Ville participe chaque année à l'organisation d'une quinzaine de Clean-up day en fournissant du matériel sous forme de kits (gilets, sacs poubelles, cabas, pesons, pinces), en mettant en place de la signalisation ou en débroussaillant si nécessaire. Différents services sont impliqués (voirie, espace vert, mairies de quartier, nettoyage, police de l'environnement).

"Nettoyons le Sud " une première édition réussie !

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé sa toute première opération de ramassage des déchets « Nettoyons le Sud » le 15 avril dernier. Ainsi, ce sont 250 communes qui se sont inscrites pour cette action de grande ampleur de préservation de notre patrimoine naturel.



(crédit photos Région Sud)



Cinq points de collecte ont été répartis sur différents quartiers de la Ville : Jas de Bouffan (association Jas Harmony), Saint-Eutrope (association Zorro Déchet), à travers le parcours du Parc Naturel Urbain (3 CIQ Saint Jérôme-Cuques, Cézanne-Torse, Pont de Béraud et association La Perenne), à Luynes (association Luynois En Action) et au Val de l'Arc (Ecole de Provence Rugby et en Présence de Monsieur Renaud Muselier et de Madame Le Maire et de ses Elus). Cet élan collectif a comptabilisé **10 000 participants** à travers toute la Région et collecté **50 tonnes de déchets** ! Cette opération est une belle réussite commune qui illustre bien la dynamique pour notre environnement.



Le World Clean Up Day

La Ville a également fortement soutenu pour la 3ème année le World Clean Up Day qui s'inscrit dans une semaine de lutte et ramassage des déchets sauvages, aussi bien dans les sites naturels qu'en milieu urbain. Cette semaine est marquée par plusieurs opérations de nettoyage, des "Clean Walk", partout dans le monde. L'objectif de la Ville est d'encourager les Aixois à devenir moteurs en organisant une Clean Walk ou acteur en participant à une collecte. Le programme était le suivant : la semaine du 13 au 17 septembre et plus particulièrement le 17 septembre : organisation de plusieurs collectes de déchets en lien avec les 2 Associations aixoises, Zorro Déchet et La Pérenne. Au total, ce sont 13 collectes de déchets, organisés par des associations, étudiants, CIQ, collège de Saint-Eutrope, centres sociaux culturels (Davin et la Provence), qui ont eu lieu à travers les différents quartiers de la Ville.



=> **PERSPECTIVES 2024** : A noter que la prochaine édition « Nettoyons le Sud » est prévue le 13 avril 2024. Le World Clean Up Day aura lieu quant à lui le 21 Septembre 2024.

Objectif 2 : Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques / Réduire les matières plastiques utilisées et impliquer les services

Pour limiter les bouteilles d'eau en plastique, plusieurs actions sont menées afin de favoriser l'accès à l'eau potable dans la ville. Une dizaine de fontaines ont été raccordées au réseau d'eau de la ville récemment portant ainsi à 46 le nombre de fontaines potables sur l'espace public. Depuis l'été 2022, une cartographie des points d'eau de la ville est disponible. Par ailleurs, la Régie des eaux du pays d'Aix met désormais à disposition une borne à eau lors des différentes manifestations organisées par la ville.

Conventionnement avec ALCOME



La Ville a conventionné en septembre 2023 avec ALCOME, qui est un éco-organisme agréé par l'État en charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à

être utilisés avec des produits de tabac. Depuis sa création, 250 collectivités ont conventionné avec ALCOME dont Paris, Le Havre, Grenoble, Rouen, Metz, St Etienne, mais également des intercommunalités ayant la compétence propreté (Grand Paris Seine Ouest, etc). La mission d'ALCOMÉ est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. ALCOME a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :



Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- **Sensibiliser** : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- **Améliorer** : mise à disposition des cendriers,
- **Soutenir** : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- **Assurer** l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Conventionnement avec CITEO : prévenir et traiter les déchets abandonnés

La Ville va également conventionner avec CITEO dans le cadre d'un soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus en application de la Responsabilité Elargie des Producteurs. Ainsi, la Ville assurera, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.



Objectif n°3 : RECYCLAGE ET VALORISATION - Gérer les déchets plastiques produits



Le projet innovant **Vertuoso** au Krypton (voir page 58) qui consiste à poser des réceptacles sur-mesure en sortie du réseau d'eaux pluviales, avant rejet dans les milieux naturels.

Un « **tri de proximité** » sur le quartier Faubourg a également été mis en place en mai 2023. Cette expérimentation a montré des premiers résultats satisfaisants puisque **6 tonnes** de déchets ont été récoltés (hors verre). D'autres zones de tests ont été identifiées, notamment le quartier Mazarin où débutera la deuxième phase de cette expérimentation.

Agir sur le bruit

Continuer d'encourager l'isolation acoustique de l'habitat classé Point Sensible au Bruit

Dans le cadre de son Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement, la Métropole au travers du Territoire du Pays d'Aix a mis en place une aide directe aux particuliers pour isoler leurs logements contre le bruit depuis 2015. La Ville apporte un complément d'aide financière aux travaux d'isolation acoustique des particuliers situés dans les zones de points sensibles au bruit identifiés aux abords des infrastructures de l'État. Depuis 2018, **45 particuliers** ont ainsi été soutenus financièrement. Cependant, cette aide prendra fin en 2024.

Lutter contre les nuisances sonores

Le Maire et ses services sont régulièrement saisis de plaintes relatives à des nuisances sonores. Deux services interviennent principalement sur cette thématique, chacun dans son domaine de compétence :

Police Municipale	Service Santé Environnementale
<p>Les bruits de voisinage liés au comportement des personnes (cris, fêtes, tapages, bricolage, animaux, chocs sur plancher...) :</p> <p>- 1040 mains courantes enregistrées.</p>	<p>Les bruits de voisinage liés à un appareil ou à une activité professionnelle (climatiseur, moteur de piscine, centrale de traitement de l'air, pétrin de boulanger, station de lavage ...) :</p> <p>- 23 plaintes recensées.</p>
<p>Les bruits de voisinage dans un ERP liés au comportement de la clientèle sur voie publique :</p> <p>- 340 mains courantes enregistrées.</p>	<p>Les bruits liés à des activités qui diffusent de la musique amplifiée de façon habituelle dans des lieux ouverts au public ou ERP, qu'ils soient clos ou ouverts :</p> <p>- 21 plaintes sonores pour 19 établissements ;</p> <p>- 3 procès-verbaux transmis au Procureur de la République.</p>

3.3. Une ville bienveillante

Une ville accessible à tous

Favoriser l'accessibilité et la mobilité pour tous

Depuis plusieurs années, l'association « La Nuit du Handicap » a développé, au mois de juin, une initiative visant à valoriser les personnes en situation de handicap, à travers la tenue d'événements, centrés sur le handicap, et ouverts à tous. Cet événement national est aussi l'occasion de briser les clichés, de construire une société plus inclusive et de révéler les talents de chacun.

Pour la deuxième année consécutive, la Direction Santé Publique et Handicap a souhaité participer à cette aventure et proposer une soirée festive au cœur de la ville d'Aix-en-Provence. Plus de **trente associations** se sont portées volontaires pour la seconde édition Aixoise en présence de la marraine Eugénie Berr Miss handi-Occitanie. Au programme de cette soirée du 10 juin 2023 de 17 à 23h, des spectacles, des ateliers de sensibilisation, des activités sportives et des expositions, se clôturant par un défilé de mode organisé par l'association « 21 rêves » suivi d'une animation musicale de DJ Eden.



Penser la ville pour les enfants

Un nouveau Projet Educatif de Territoire avec une thématique sur le développement durable

La Ville a adopté son nouveau Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour les années 2023-2026 qui s'articule autour de six thématiques basées sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour permettre à chaque enfant de développer son esprit critique, sa créativité, sa capacité à coopérer avec ses pairs et à mieux communiquer : Culture et Patrimoine / Développement Durable / Réussite éducative / Santé et bien-être / Sciences et numérique / Sport. Le PEdT se traduit par la signature d'une convention tripartite entre la Ville, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales. Il répond à une double volonté : consolider les actions et les partenariats en faveur de la réussite scolaire, du développement harmonieux de l'enfant et de l'égalité des chances ; redynamiser les projets, les partenariats et co-construire des parcours éducatifs riches et diversifiés avant, pendant et après l'école. Afin de préparer les jeunes aixois à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux actuels et à venir, cette convention intègre également les autres démarches en faveur de la réussite éducative et scolaire : Convention Territoriale Globale, contrat de Ville, Plan Mercredi, Education Artistique et Culturelle, Education sportive, ateliers coup de pouce.



Valoriser l'engagement dans le réseau Ville amie des enfants

La Ville d'Aix-en-Provence, « Ville Amie des Enfants - UNICEF » depuis 2021, et l'antenne locale d'UNICEF-France organisaient la première édition du **TALENT SHOW** le vendredi 17 novembre au théâtre du Repère. Pour l'occasion, **72 participants** et bénévoles UNICEF se sont mobilisés et 15 talents sont montés sur scène. Cette première édition était organisée en l'honneur du 34^{ème} anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). L'anniversaire de la signature de la CIDE est une occasion importante pour rappeler l'engagement de la communauté internationale à protéger les droits fondamentaux de tous les enfants. Cette soirée Talent show a mis en lumière le talent et la créativité de jeunes artistes locaux, tout en sensibilisant le public aux droits de l'enfant et à la mission de l'UNICEF.



L'inclusion au cœur de la semaine olympique et paralympique (SOP)

Le lancement autour de l'esprit sportif aixois a eu lieu en présence de Madame le Maire, Sophie Joissains et des différents acteurs et partenaires le lundi 3 avril 2023 à 14h30 sur le stade Requier des Milles. Cette nouvelle édition labellisée Terre de Jeux 2024 sur le thème de l'inclusion s'est déroulée du 3 au 8 avril 2023. La SOP a donc vocation à cibler les secteurs et les établissements de l'enfance et de la jeunesse et prône l'esprit olympique. A ce titre, la Ville d'Aix-en-Provence a choisi de soutenir les initiatives des établissements labellisés Génération 2024, d'organiser des activités sportives au sein des établissements de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi au profit d'un public aixois plus large. La participation des clubs signataires de la « charte de l'esprit sportif aixois » a été favorisée. Des actions sportives et éducatives sont mises en place à destination de différents publics en mixant un maximum les groupes : écoles primaires et maternelles, CCAS et service seniors, centres socio-culturels ou accueils collectifs de mineurs, jeunes et étudiants, habitants des quartiers prioritaires, personnes porteuses de handicap, avec la participation des associations sportives aixoises. Plus de **1500 enfants** des écoles et centres sociaux aixois ont participé à cet événement.

La ville d'Aix-en-Provence obtient 2 lauriers pour label « ville active et sportive »

Ce label a été décerné à la Ville d'Aix-en-Provence le 24 août dernier, lors d'une cérémonie à Dijon, en présence de la



Ministre des Sports et des jeux Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra. A l'heure de la mise en lumière de la France comme terre de sport, avec l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, distinguer et encourager les communes qui innovent et soutiennent le sport pour tous les citoyens et les citoyennes est au cœur de la démarche de la création du label « Ville active et sportive ».

Créé en 2017, le label « Ville Active et Sportive », composé de 1 à 4 lauriers, valorise et récompense les initiatives et les politiques des communes en faveur de l'activité physique et sportive pour toutes et tous, tout au long de la vie. Il apporte une reconnaissance à l'engagement volontariste et au travail des élus, des équipes sur le terrain et des actions des associations sportives. Il met à l'honneur des projets sportifs locaux pour un quotidien plus actifs. 157 villes ont été labellisées dont 89 villes à 2 lauriers. Ce label distingue donc Aix-en-Provence qui « **propose une politique sportive innovante et une offre d'activités physiques et sportives diversifiée, gère et utilise un parc d'équipements sportifs – sites et espaces de nature – en adéquation avec l'offre de pratique sportive proposée** ».



La dynamique sportive menée par le Maire répond à de nombreux enjeux au cœur du pacte social du label, comme soutenir les associations locales, développer des infrastructures, créer des espaces dédiés au sport à destination de tous les publics. C'est notamment le cas du projet **Plaine Nature et Sportive Carcassonne**, actuellement en cours de travaux.

Rendre la culture accessible pour tous

Pour l'édition 2023 du **MôMaix**, une programmation riche et ambitieuse met à l'honneur danse, théâtre, conte, musique et cirque. Entre le 17 octobre et le 23 décembre 2023, **32 spectacles pour 98 représentations** sont programmés, répartis sur **16 lieux culturels** partenaires.



Au cœur des missions de service public favorisant l'accès à la culture pour tous, Mômaix, à la fois dispositif de médiation culturelle et festival « jeune public » a été imaginé comme un champ de partage, une opportunité de rencontre avec l'expression artistique, un lieu de découverte du meilleur de l'écriture et de la création pour la jeunesse. Textes classiques revisités ou écritures contemporaines, le rire et les émotions vont se mélanger dans les arts du cirque, de la danse, de la musique et du théâtre. En complément de l'offre foisonnante, des ateliers et des places offertes pour les spectacles sont également financés par la Ville, en direction des publics « familles » des centres de proximité. Momaix, c'est résolument l'histoire d'une complicité entre la Ville d'Aix-en-Provence, ses partenaires culturels, les centres de proximité, les enfants et leurs familles.

Partenariat entre les clubs Rotary d'Aix-en-Provence et le conservatoire Darius Milhaud

Les Clubs Rotary d'Aix-en-Provence et le Conservatoire Darius Milhaud célébraient le 17 octobre 2023 à l'auditorium Campra leur partenariat au bénéfice de la jeunesse aixoise en faveur de la démocratisation de l'accès à la culture. Cette collaboration a permis de créer, développer et financer le premier orchestre à l'école à Aix-en-Provence durant six années. **50 élèves**, dans deux écoles primaires bénéficient de la dotation au Conservatoire des instruments acquis par le Rotary. L'engagement de la ville pour le financement de l'Orchestre à l'école permet de prolonger le dispositif pour trois années supplémentaires. Depuis 2021, sept clubs Rotary d'Aix-en-Provence s'associent pour soutenir un projet du conservatoire particulièrement innovant de développement de chant choral dans les écoles.

Ce « **plan chorale** » novateur et ambitieux concerne plus de 5000 élèves. Il consiste à accompagner les professeurs des écoles à la maîtrise de cette discipline, grâce au soutien de « personnes ressources ». Ces experts du chant et de la direction de chœur conseillent les enseignants volontaires dans le cadre de leur classe, en leur proposant des outils méthodologiques adaptés à leur niveau de pratique et de directions musicales. A l'issue de la brillante prestation musicale des élèves du « Chœur Benjamin », Michel Szersnovicz et Jean-Jacques Fischer des Clubs Rotary d'Aix-en-Provence ainsi que l'ensemble des personnes réunies ce mardi ont unanimement salué le talent de tous ces jeunes artistes.



Graines d'Art, culture durable

« Graines d'Art » - Culture Durable est un Projet artistique et culturel, participatif autour du Développement Durable proposé et organisé par la ville d'Aix-en-Provence.

Pour cette **3ème édition**, « Graines d'Art » - Culture Durable s'est déplacé au

parc Saint-Mitre mercredi 3 mai 2023, pour accueillir les enfants et les parents dans un écrin de verdure pour découvrir à travers l'Art que « **L'EAU C'EST LA VIE** » et rappeler que c'est un élément indispensable à notre écosystème et au climat. Des ateliers artistiques et scientifiques riches et diversifiés ont été proposés aux enfants pour les sensibiliser sur le rôle de l'eau dans l'environnement. Un groupe de musique acoustique a accompagné tout au long de l'après-midi les ateliers.



La fête de la nature 2023

Le Muséum d'Histoire Naturelle propose chaque année de découvrir la biodiversité à travers cette manifestation. Pilotant un **Atlas de la Biodiversité Communale** qui consiste à faire des inventaires sur notre commune afin de mieux connaître la biodiversité urbaine, le Muséum a présenté des balades urbaines dans le parc Christine Bernard le 27 mai 2023. Le programme de cette journée est détaillé page 47.



Cette édition a été un vrai succès puisque cet événement a permis de réunir **131 participants**.

Village des sciences d'Aix-en-Provence

À l'occasion de la Fête de la Science du vendredi 6 au dimanche 8 octobre 2023, le Muséum d'Histoire Naturelle a organisé le village des Sciences d'Aix-en-Provence au sein du parc Saint-Mitre qui a porté sur le thème de l'image. Pour cette édition 2023, le public (scolaire ou grand public), aux côtés de scientifiques, a pu observer toutes sortes d'images, qu'elles soient réelles, virtuelles, construites, améliorées. De nombreux partenaires étaient mobilisés pour proposer différents ateliers et animations. La SFEN Provence et Jeune Génération proposaient un atelier sur **les énergies et les effets de serre associés**. L'idée est de mettre évidence sur la base de petites manipulations et la présentation de maquette et de montage les différentes formes de production d'énergie et de visualiser à l'aide de moyens optiques et de moyens de mesures (type caméra infrarouge, etc.) les conditions de propagations, de diffusion et de réflexion des rayonnements en fonction de leur longueur d'onde.



Le CEN PACA proposait également plusieurs ateliers. Par exemple, Une **immersion en zones humide** était l'occasion de découvrir de façon ludique et immersive ce qui se cache au fond de nos mares et étangs : larves de libellules, têtards, cistudes ... **Regard sur le vivant** permettait de partir à la rencontre des paysages et de la biodiversité de notre région, pour nous interroger sur le regard qu'on leur porte et nos idées reçues avec par exemple, la découverte du criquet de Crau, un insecte très discret, qui vit dans un écosystème désertique mais proche de chez nous. De quoi bousculer notre représentation des espèces à protéger ! Une présentation globale du monde des **microalgues** à travers des plaques de pétri, de cultures liquides en suspension, des défilés de photos et de diffusion de matériel de communication du CEA était également proposée.

Par ailleurs, **un exercice de crise sur le risque nucléaire** et ses acteurs était organisé par la CLI de Cadarache. Les participants jouaient les rôles des acteurs de la cellule de crise et devaient s'organiser, se coordonner pour faire circuler l'information et maîtriser la crise. De son côté, CEA/Agence ITER France animait **Pour une forêt heureuse**

! qui permettait d'explorer le cycle de vie de l'arbre, calculer son âge et découvrir les espèces qu'il abrite, base d'une chaîne d'interdépendance. Les fresques étaient aussi à l'honneur avec la présence de **la fresque du climat et la fresque de la biodiversité**.

Les fresques sont des ateliers scientifiques, collaboratifs et créatifs conçus pour sensibiliser de façon ludique sur différents sujets. Les participants doivent, à partir d'un jeu de cartes, reconstruire les liens de cause à effet, pour comprendre le fonctionnement d'un système (changement climatique, biodiversité, ...) et générer l'envie d'agir ! Enfin, AtmoSud intervenait pour une animation pédagogique et interactive sur **la pollution de l'air** avec à l'appui quiz, vidéos et expériences pratiques pour mettre la main à la pâte. Les sujets de l'importance de l'air, les causes de pollution de l'air, les conséquences (sur la santé et le climat), les solutions, la surveillance de l'air, la pollution de l'air intérieur, l'air et l'énergie étaient abordés à cette occasion.

La fête des agriculteurs à la Duranne

Duranne Animation a organisé la Fête des agriculteurs le dimanche 3 septembre 2023. Cette première édition a eu lieu sur la prairie du grand Vallat (à côté du parking de la mairie annexe) de 10h à 17h. Elle a permis de regrouper **une quinzaine d'agriculteurs** d'Aix et de ses alentours avec des exposants et des producteurs, le tout avec la présence d'animaux de la ferme et d'une exposition de véhicules agricoles anciens et nouveaux.



Une ville attentive à la cause animale

Doté d'une équipe de **7 agents animaliers** et d'un responsable prodiguant des soins pour les chiens et les chats, le complexe animalier de la ville d'Aix-en-Provence est un lieu unique en France, puisque notre commune est la seule à gérer en régie directe à la fois une fourrière animale et un refuge pour chiens et chats dans le but de leur offrir une nouvelle vie. Plusieurs journées portes ouvertes ont eu lieu cette année pour faire découvrir aux visiteurs les chiens et chats à l'adoption dans le cadre agréable du complexe animalier : le 13 et 14 mai 2023 sur le thème « Adopt & Love » ainsi que le 7 et 8 octobre 2023.



Aix-en-Provence obtient le label ville amie des animaux



La ville d'Aix-en-Provence a obtenu le label régional « Ville Amie des Animaux », précieux sésame pour deux ans après une évaluation jugée excellente. Ce label récompense les communes œuvrant en faveur de la protection des animaux de compagnie contre la maltraitance et l'abandon. En avril dernier, 30 millions d'amis attribuait à Aix-en-Provence, la septième place du classement des villes de plus de 100 000 habitants, où il fait bon vivre avec son animal. Le magazine octroyait la note de **20/20** pour sa politique en direction des chats errants et libres : capture, stérilisation, identification, puis soins avec le formidable réseau bénévole des mères nourricières.

La protection animale est au cœur des préoccupations de la Ville d'Aix-en-Provence depuis de nombreuses années, avec le développement d'une véritable politique publique intégrée aux problématiques de biodiversité et de gestion de l'animal en milieu urbain, un équipement de premier ordre qui réunit une fourrière animale et un refuge pour chiens et chats géré en régie directe par la commune, et une politique active de gestion de la population féline et de la cause animale sur le territoire depuis plus de 20 ans maintenant.

3.4. Accompagner le tissu local

Construire une politique de développement durable avec l'Office du tourisme

L'Office Municipal de Tourisme et la Ville ont entamé un travail conjoint en matière de développement durable. La future convention pluriannuelle d'objectifs sera ainsi l'occasion de renforcer les mesures existantes. En effet, la convention actuelle pour la période 2021-2023 comprenait :

- 4 objectifs transversaux dont l'objectif 2 : S'impliquer dans la durabilité (Sensibiliser le personnel de l'Office de tourisme, les touristes et les acteurs du tourisme à des écogestes)
- 5 objectifs opérationnels dont l'objectif 1 : Partenariat entre la Ville et l'EPIC (Contribuer aux dynamiques structurantes et innovantes portées par la ville, telles que le Plan local de développement durable) et l'objectif 2 : Accueil et information des visiteurs et des locaux (Sensibiliser les touristes en matière d'éco-responsabilité).

L'Office du Tourisme détient la marque qualité tourisme et pratique les éco-gestes en interne avec un Plan RSE est en cours d'élaboration.

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche de certification au sein du Centre de congrès, la Ville a mis en avant une intégration des actions de celui-ci dans une logique partenariale en s'appuyant sur un réseau de partenaires et en étant connecté avec les actions mise en œuvre par la Ville.

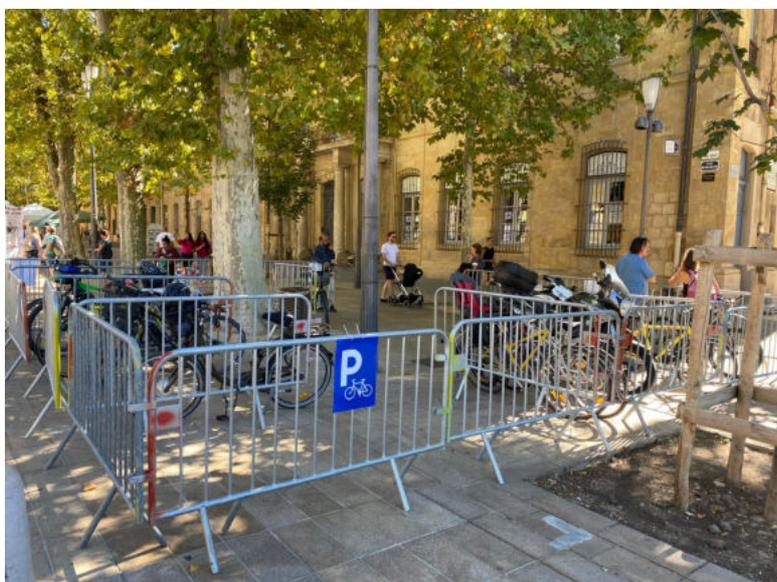
Soutenir les associations

La Ville continue de structurer son accompagnement auprès des associations, au travers de plusieurs actions.

Deux Chartes au service du développement durable

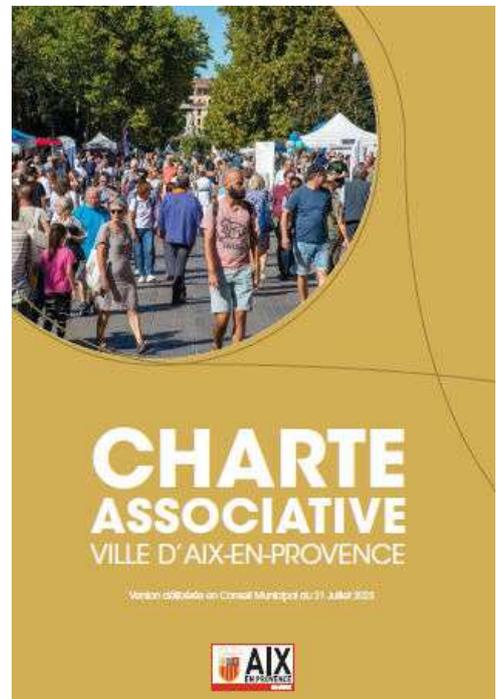
Une Charte éco responsable des manifestations pour multiplier des manifestations éco responsables

Pour cette 2ème année de mise en œuvre de la Charte, les services de la Ville ont fait un travail d'accompagnement auprès des organisateurs sur une dizaine de manifestations ciblées. La Ville a également poussé des solutions comme l'acquisition d'une borne à eau potable en libre-service en partenariat avec la Régie des eaux du Pays d'Aix pour éviter le déchet plastique mais aussi faciliter l'accès à l'eau, l'installation de parkings vélos provisoires, ou bien encore la gestion du tri des déchets.



Une Charte associative actualisée avec un engagement autour du développement durable

La Ville a adopté lors du Conseil municipal du 21 juillet 2023 une nouvelle charte en vue d'affirmer à la fois la reconnaissance des associations comme partenaires privilégiés ; la transparence des procédures concernant les aides apportées aux associations ; l'engagement mutuel de mieux communiquer pour être plus efficace ; l'assurance du respect du rôle de chacun. Un des 6 engagements du secteur associatif aixois concerne le développement durable : les projets associés et les demandes de subventions doivent être réalisés en tenant compte des objectifs de développement durable et les manifestations doivent également s'inscrire dans la charte d'engagement éco-responsables des manifestations votées au Conseil Municipal du 12/07/2021.



Les Rencontres de l'économie Circulaire

La 4^{ème} édition de ces Rencontres s'est tenue du 7 au 9 avril 2023 dans le Parc Rambot, organisée par la BAG (Brigade Anti Gaspi). Cette association œuvre depuis 2017 dans le monde de l'économie circulaire afin de sensibiliser le grand public aux actions du quotidien et à la portée de tous afin d'encourager à la réduction des déchets ou la non production de déchets.

« Asso'ciez-vous! »: les rencontres de la vie associative le 11 avril 2023

La Ville a organisé pour la première année les rencontres de la vie associative « ASSO'CIEZ-VOUS ! » qui ont eu lieu le mardi 11 avril à l'amphithéâtre de la Manufacture. Au programme de cette soirée, une table ronde sur le thème du numérique (enjeux, opportunités, besoins pour le monde associatif et utilité de ces outils pour dynamiser l'engagement associatif), autour de partenaires et d'acteurs associatifs aixois apportant leur expertise et expérience suivi d'un temps d'échanges et de rencontres en petits groupes.

La Ville fête le bénévolat et l'engagement associatif le 5 décembre 2023

Associations, services de la Ville et partenaires institutionnels impliqués dans l'engagement et le bénévolat associatif seront présents pour présenter les dispositifs, conseiller et répondre aux questions. A l'issue de cet évènement, La Ville d'Aix-en-Provence souhaite mettre à l'honneur l'engagement des bénévoles dans les associations de la Ville, au travers de 3 trophées : *le bénévole le plus jeune, le bénévole ayant le plus d'ancienneté, le "poly" bénévole* (cumul de plusieurs fonctions au sein de plusieurs structures). Les bénévoles retenus dans chaque catégorie, seront conviés, le 5 décembre prochain, à l'occasion de la journée du Bénévolat, à un moment festif avec remise des prix, au cours duquel leur engagement sera mis à l'honneur.

HelloAsso : un partenaire de la Ville d'Aix pour accompagner les associations aixoises

Une convention de partenariat a été conclue pour une durée de 2 ans avec l'entreprise HelloAsso qui accompagne plus de 250 000 associations dans leur gestion et leur financement au quotidien grâce à une plateforme numérique et des services entièrement gratuits.

Lancement de la quinzaine pour la jeunesse

La 7^e édition de la Quinzaine pour la Jeunesse destinée aux 11 – 25 ans et aux professionnels de la Jeunesse a été lancée du 11 au 23 avril 2023 avec comme thématique le Numérique. Une cérémonie d'ouverture s'est déroulée le 13 avril 2023 au Lycée Militaire permettant à plus de 20 jeunes de présenter leurs projets de parcours devant près de **425 participants**. Des animations ont été coordonnées par le « Repère Jeunesse », service municipal de la Direction Jeunesse – Vie étudiante, et animées **par 45 partenaires** sur cette thématique déclinée à travers des jeux, de la création, de l'information et de la prévention. Parmi les événements proposés, une Caravane de la Quinzaine Numérique qui a sillonné des collèges et lycées les 13 et 14 avril et un Village Numérique le mercredi 19 avril au Repère.



Aix Student Week



En partenariat avec la Direction Jeunesse et Vie Étudiante de la Ville, le CROUS d'Aix Marseille Avignon et Aix Marseille Université, l'association Sortie d'Amphi a proposé la 3^e édition de l'événement de la rentrée étudiante "Aix Student Week" qui s'est déroulé du lundi 9 au dimanche 15 octobre 2023. À cette occasion, **les 5.000 étudiants** présents ont pu retrouver un programme gratuit d'animations et d'événements riches et variés pour découvrir les différentes facettes culturelles et touristiques de la Ville mais aussi pour favoriser le lien social. Deux autres temps forts de cet événement : la Soirée des Etudiants du monde du 12 octobre 2023 au Repère qui a réuni 493 étudiants ; et la Soirée Cinéma Plein Air avec la projection du film "Le Brio" du 13 octobre avec plus de 200 étudiants.

Encourager les commerçants

Depuis avril 2018, la Ville s'est engagée dans une démarche de développement durable à l'attention des commerces de proximité : **15 commerçants du quartier Pont de l'Arc** sont engagés dans le label « **Commerce engagé** » qui les accompagne dans l'évolution de leurs pratiques dans une perspective de responsabilité écologique et économique (tri des déchets, suppression des sacs plastique, économie d'énergie, produits locaux...). Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix est distributeur de ce label et en assure le suivi. Ce dispositif, subventionné par la Métropole Aix Marseille Provence et la Ville, est gratuit pour les commerçants.

La Ville souhaite impliquer davantage de commerçants dans cette mutation nécessaire des habitudes de consommation, en lien avec son Plan Local Développement Durable. Une des pistes d'actions complémentaires pourrait être de proposer aux commerçants la mise en place de mesures comme : extinction de l'éclairage ; limitation des déchets plastiques par la distribution d'eau dans les gourdes des aixois et par la suppression des plantes décoratives en plastique. D'autres solutions sobres et frugales sont à imaginer pour rendre les commerçants autonomes sur ce sujet. Afin de s'inspirer, la Ville a donc participé à



la 7^e édition de l'Université de l'innovation publique territoriale, portée par le Centre National de la Fonction Publique, les 6 et 7 juillet de cette année où 150 participants ont travaillé sur un hackathon autour de 12 défis concrets de collectivités. Un des défis était celui de la Ville.

3.5. Piloter des actions de cohésion sociale et de solidarité

Dans les quartiers prioritaires

Inauguration du centre social Jas de Bouffan nord

Le centre social Jas de Bouffan Nord a été inauguré par Sophie Joissains, Maire d'Aix-en-Provence, en présence des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, du Département des Bouches du Rhône et du Sous-Préfet d'Aix-en-Provence **le Jeudi 20 Juillet 2023**. Au terme d'une année de travail de proximité, d'échanges avec les habitants et les acteurs du territoire, l'association de gestion du Centre Albert Camus (gestionnaire de l'espace de vie sociale de Corsy) a élaboré un projet social concerté qui lui a permis d'obtenir un agrément centre social sur le quartier du Jas de Bouffan, agrément attribué par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône et obtenu pour 3 ans grâce à la belle mobilisation des habitants.



Pour célébrer cet agrément, l'équipe du centre social a organisé un moment festif, pour lequel petits et grands ont été conviés autour d'un buffet célébrant ce nouvel équipement intergénérationnel à vocation sociale. Au programme de cette fête familiale et conviviale des animations pour tous les âges. Une exposition de peintures réalisée par un groupe de mamans avec pour thème « Rouvrir le Monde » a été présentée ainsi qu'un spectacle préparé par les enfants du centre de loisirs Les 2 Ormeaux. Un grand bal en plein air organisé par « La Criatura » a clôturé la soirée.

Inauguration des soirées sportives, culturelles et artistiques au Jas de Bouffan

La Ville d'Aix-en-Provence développe depuis plusieurs années une politique sportive dans les territoires prioritaires et notamment dans le cadre du contrat de ville. Cette année particulièrement en vue des JO 2024 et suite à l'obtention de **label « Terre de jeux »** la ville amplifie son intervention. Cela se traduit par une volonté de répondre aux besoins et attentes des habitants (création d'équipements sportifs, développement de l'offre sportive, création de dispositifs...) et de faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous. Dans ce contexte, la Direction Politique de la Ville et ses partenaires ont organisé des soirées sportives, culturelles « **Les Nocturnes** » sur le complexe sportif Maurice David au Jas de Bouffan du 2 au 25 août.

Pour la dernière soirée, de nombreuses activités innovantes ont été proposées telles que le planétarium. Un bilan positif qui a séduit les parents et les enfants. En moyenne plus de **300 personnes** se sont réunies chaque soir, **plus de 700 enfants** de 4 à 18 ans des territoires prioritaires ont été touchés par ces actions encadrées par **25 associations réunies** autour de la Ville d'Aix-en-Provence.



La deuxième édition de la **Nuit de la solidarité** s'est tenue à Aix-en-Provence le jeudi 26 janvier 2023. C'est une opération nationale qui consiste à dénombrer les personnes sans-abri. Elle est coordonnée par la DIHAL (Direction Interministérielle de l'Hébergement de l'Accompagnement dans le Logement) qui promeut la politique publique de lutte contre le sans-abrisme, avec pour principe la politique du « logement d'abord ». Pour la 2ème année consécutive, cette action, initiée par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône (DDETS 13), a été menée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et coordonnée par son Service Accueil Orientation (SAO). Elle a pu mobiliser plusieurs services de la Ville, le tissu associatif, étudiant, les aixoises et aixois volontaires.

Les principaux objectifs de cette opération sont de :

- connaître le nombre de personnes sans abri sur le territoire ;
- mieux connaître les profils et les besoins des populations sans abri ;
- favoriser la mise en place de dispositifs adaptés dans le cadre d'une politique locale ;
- favoriser les échanges entre les différents acteurs du secteur dédié ;
- encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion.

Ce sont près de **22 équipes de 5 personnes**, composées de bénévoles associatifs (Croix-Rouge, Restos du Cœur, Secours catholique, AFEV, RESAH, Famille et Provence, ADAP, DUNE), d'une trentaine de citoyens, une quarantaine d'agents de la Ville et du CCAS également bénévoles, qui ont arpenté les rues de la zone choisie, et à l'aide d'un questionnaire, ont interrogé chaque personne en situation de sans-abrisme. Cette opération s'est organisée à partir de **trois QG sur le territoire aixois** : en mairie centrale (salle des mariages), en mairie de quartier du Pont de l'Arc et en mairie de quartier du Jas de Bouffan.

Le périmètre pour la seconde Nuit de la Solidarité ayant été étendu à l'ensemble du territoire aixois, il a été déterminé deux nouveaux QG afin de permettre aux bénévoles d'être au plus proche de leur secteur d'exploration. C'est à partir de ces QG dans deux mairies de quartier que les bénévoles sont partis, à pied, à vélo voire en voiture pour se rapprocher des différents secteurs, avec questionnaires et collations à l'attention des personnes rencontrées. Une fois le recensement effectué durant environ 3 heures sur le terrain, les données seront traitées au niveau national afin d'appréhender la problématique à un niveau global, puis un travail spécifique sera conduit ensuite au niveau local. Une réunion de restitution présentera les résultats courant du premier semestre 2024.

A l'occasion **de la Journée mondiale du refus de la Misère** du 17 octobre 2023, le CCAS a organisé auprès des agents Ville, CCAS et Ecole d'Art une collecte de produits d'hygiène à destination des personnes sans-abri et/ou en grande précarité. **155 kg de produits** ont été collectés et triés : 3 cartons seront utilisés par le CCAS pour le Service d'Accueil et d'Orientation (publics à la rue), l'Accueil Social et Accompagnement (publics en situation de forte précarité) et le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Chêne (femmes en situation de forte vulnérabilité). La collecte a aussi permis de réapprovisionner les deux antennes d'Aix-en-Provence des Restos du Coeur, l'UHU Caravanserail et l'Ecole d'Art, ces trois structures ayant signifié au CCAS des besoins pour les publics qu'ils accueillent.



Participer à la lutte contre la précarité énergétique

La Journée nationale de la précarité énergétique

La Ville s'est associée à nouveau cette année à cette journée en organisant un temps fort sur la précarité énergétique le 30 novembre : les élus et directions concernées ont pu échanger avec des partenaires locaux engagés autour de lutte contre l'exclusion énergétique. Cet espace est dédié aux acteurs de la précarité énergétique afin de permettre aux acteurs de la vie aixoise, partenaires ou non de la commune, acteurs publics et privés de l'action sociale, de la santé, du monde économique, de



l'énergie, de l'habitat, de se rassembler pour partager des retours d'expériences sur la lutte contre la précarité énergétique et définir les "possibles" à mettre en œuvre collectivement. Au programme était prévues une animation de la Fresque de la Précarité Énergétique par l'association Stop à l'Exclusion



Energétique, une table ronde animée par la Maison Energie Habitat Climat ainsi qu'une présentation des actions, émergences et engagements de la Ville sur cette thématique.

Faire comprendre les économies d'énergie par l'exposition itinérante

La Ville a proposé en 2023 une exposition sur les dépenses d'énergie mais aussi sur la précarité énergétique **"Dans mon quartier, je consomme malin"**, en lien avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement et animés par les Ambassadeurs aixois, les jeunes volontaires du service civique. L'exposition répond à toutes les questions pour économiser l'eau et l'énergie dans le logement. Qu'est-ce qu'un kilowatt ? Combien consomme une console de jeu ? Combien coûte un bain ? Le visiteur évolue comme dans un logement où l'on retrouve les différentes pièces à vivre. Chaque espace est mis en scène par une fresque et du mobilier au sein desquels s'intègrent des ateliers pédagogiques sur 4 thématiques : Eau, Energies, Dépenses et Confort. L'exposition a tourné sur plusieurs lieux de novembre 2022 à juin 2023 :

- du 22/11 au 09/12 au Repère Jeunesse
- du 31/01 au 16/02 au Centre Social Culturel La Provence à Encagnane
- du 11/04 au 21/04 au Théâtre du Bois de l'Aune
- du 16/05 au 26/05 au CUBE Aix-Marseille Université
- du 31/10 au 03/11 au Centre Social et Culturel Jas de Bouffan Nord
- et du 06/11 au 10/11 au Centre Social et Culturel Château de l'Horloge

Une expo éclairée pour mieux gérer sa consommation énergétique

JAS DE BOUFFAN

Dernier jour ce vendredi de l'exposition « Dans mon quartier, je consomme malin », présentée par trois jeunes en service civique passionnés.

C'est une exposition interactive qui tourne régulièrement dans les centres sociaux, au C.A.S. dans les associations, les écoles aixoises. Conçue par le CPE, Centre permanent d'Initiatives pour l'environnement, « Dans mon quartier je consomme malin » veut sensibiliser les ménages à la consommation raisonnée, et aux économies sur les factures d'énergie. La scénographie mêle panneaux explicatifs et reproduction d'un appartement (tapis en bois, lit



et tables basses taille mini...). Elle est animée par Maudilène, 25 ans, Aulhène, 19 ans, et Théo, 25 ans, en service civique à la mairie d'Aix avec Unis Cités. Et ce sont eux qui font tout, volontairement passionnés par le sujet. Pour Aulhène, originaire de

alors que la chose n'est pas courante aux États-Unis et dans de nombreux pays.

Un bain 7 200 litres d'eau
C'est dans les autres pièces de la maison que cela peut se gérer : un bain consomme 200 litres d'eau contre 50 litres pour une douche (en fermant l'eau pendant qu'on se lave). Un frigo avec trois millimètres de glace entraîne une consommation d'énergie de 30%, tandis que l'utilisation d'un sèche-cheveux peut mobiliser « l'énergie de 20 hommes qui peindraient sur un vélo » affirme Théo. Les quelques minutes passées avec le jeune trio permettront assurément de faire de saines économies à l'année. Dernier jour aujourd'hui, 10h-12h et 15h-17h. Théâtre du Bois de l'Aune au Jas de Bouffan. Entrée libre. 21.



3.6. Une administration éco responsable

Un réseau de Référents Développement Durable impliqués

52 agents ont été désignés en avril/mai 2021 pour être **Référents Développement Durable** au sein des directions la ville. Leur rôle principal est d'être l'intermédiaire privilégié avec la Direction Développement Durable et Stratégies, de diffuser l'information et sensibiliser les agents autour des éco-gestes au bureau à savoir la consommation des énergies, les déchets et les déplacements et enfin d'être moteurs d'idées et de propositions.

Pour cela, ils disposent d'outils et de moyens de communication autour de ces sujets (site Intranet, articles dans le Beffroi). Une formation du CNFPT a été proposée aux référents Développement Durable le 2 mars et 11 avril 2023. Les objectifs de cette formation étaient de faire participer à la mise en place d'une démarche écoresponsable dans sa collectivité, de convaincre et susciter la participation de ses collègues au développement durable au travail. Les Référents Développement Durable représentent une force vive en interne puisqu'ils contribuent à cette dynamique globale au sein de l'administration.

Développement durable BEFFROI 9

Le Digital Clean Up Day

Du 13 au 17 mars 2023, dans le cadre du Digital Clean Up Day, événement mondial copporté par l'Institut Numérique Responsable et le World Clean Up Day France, la Direction Développement Durable et Stratégies et le DSI/IN ont organisé un Digital CleanUp DONNEES du 13 au 17 mars dernier.

L'objectif : sensibiliser agents sur le nettoyage des boîtes mails via GroupWise. Si le numérique est la source de grands progrès, son accélération est préoccupante pour l'environnement. Il est responsable de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre aujourd'hui (ce secteur émet plus de CO₂ que le Japon !), et on estime que d'ici 2025 cette pollution numérique va doubler !

Bilan de cette action : s'il y a bien un nettoyage de certaines boîtes mails, la taille des données par DSA a continué à augmenter. Il est donc nécessaire de continuer à vérifier régulièrement vos boîtes mail. Pour cela, vous pouvez aller consulter la fiche « Nettoyer ses mails » : http://web2.intranet/intranet_v3/spip.php?article4037

*Pour toute difficulté : Bureau Assistance Utilisateur au 94.42 ou gérez un ticket sur "SOS DSI" (portail intranet) pour être recontacté.



Clean Up Inter-services à Barida

La troisième campagne de nettoyage inter-services a eu lieu le 4 avril dernier sous la houlette de Séverine Barton, Référente Développement Durable, organisatrice de cette initiative.



De gauche à droite : Bruno Jermann, Clémence Ternati, Clémence Negret, Aurélie Bouquet, Eric Turin, Stéphane Bonnet, Séverine Barton, Yves Ouhine, Constance Coma Jouve, Jean-Robert Colombo, Sandrine Fitzrald (auteurs de la photo : Mickaël Caro, Serge Jacquard, Philippe Arianault, Antoine Carles, Mylène Martinez).

Ils étaient 16, issus des services de l'Archéologie, du Muséum, des Ateliers, des Espaces verts et bâtiments administratifs et tertiaires à s'être mobilisés pour nettoyer la zone des Ateliers. Au total, ce sont plus de 24 kg de déchets qui ont été enlevés (déchets recyclables : 13,35 kg, déchets non recyclables 8,45 kg, mégot 148 g, verre 200 g et encombrants 2,60 kg).

Cette nouvelle moisson, plutôt maigre comparée à celles de septembre et décembre dernier, s'explique facilement : depuis quelques années, Jean-Robert Colombo, Chef de Service des Ateliers, travaille à sensibiliser ses équipes au ramassage des déchets et à l'importance de maintenir les ateliers et leurs alentours aussi propres que possible. Un résultat aujourd'hui mesurable.

Cette action s'est conclue autour d'un pot convivial qui a permis d'échanger et de rencontrer de nouvelles personnes. A vos agendas ! la prochaine clean up inter-services aura lieu en juin prochain.

Développement durable 10

Référents développement durable 2 témoignages

Animé par Laure Yuong Kihn, de la direction Développement durable & Stratégies, le réseau des référents Développement durable de notre Ville est riche d'une cinquantaine de membres. Sobriété énergétique, recyclage des déchets, éco-gestes... les référents DD participent à la mobilisation, à la sensibilisation et à l'information de leurs collègues en matière de développement durable.



Nathalie André, au service Prévention & Sécurité au travail, et Juliette Leman, au service Recrutement mobilité interne, sont référentes DD au sein du Département des Ressources humaines. Depuis février dernier, nos deux collègues, déjà sensibles à ces thématiques, se sont investies dans leur direction respectives.

LB: Que vous apporte cet engagement ?

Nathalie André : Si j'étais déjà sensibilisée à cette thématique, les formations que nous avons suivies avec la direction Développement durable m'ont appris beaucoup de choses, notamment sur ce qui est écoresponsable à la maison.

Juliette Leman : Les réunions d'information, ainsi que les visites organisées par la direction Développement durable, ont été très instructives. Notamment celles du centre de tri et de la chaufferie au bois d'Encagnane. De mon côté, j'ai adopté, dans mon quotidien, des gestes que je ne faisais pas avant comme le tri sélectif...

Nathalie André : Nous avons mis en place dans les trois étages des bacs de recyclage pour les cartons, les emballages et le verre. Nous avons aussi installé des petits containers pour la récupération des cigarettes.

Juliette Leman : Côté information et sensibilisation, nous avons installé dans la tisanerie, à l'attention de nos collègues, un classeur recueillant des articles consacrés au développement durable.

Nathalie André : Si nous avons réalisé que nos services étaient plutôt sensibilisés à ces thématiques, notamment avec l'emploi de verre et de vaisselle en dur pour nos repas, il nous reste à généraliser certaines pratiques, notamment les verres en carton à la place des gobelets plastiques.

Le Beffroi : Qu'est-ce qui vous a amené à devenir référentes ?

Nathalie André : Les questions liées à l'environnement m'ont toujours intéressées. J'ai pu voir, dernièrement, des actions initiées sur ce thème dans ma commune comme le nettoyage de certains endroits. J'ai alors voulu contribuer à cette cause.

Juliette Leman : J'ai souhaité m'investir dans ce poste de référent pour donner un peu de variété à mon quotidien professionnel ! Et puis, rapidement, être référent DD a été pour moi l'occasion d'une prise de conscience des enjeux concernant l'environnement.

LB: Quelles actions avez-vous entreprises au sein de votre direction ?

Juliette Leman : Avant que je ne devienne référente, nous organisions déjà dans mon service le troc de vêtements d'occasion afin de ne pas les jeter. Aujourd'hui, nous prévoyons d'organiser un vide-grenier, cette fois-ci, à l'échelle du département RH.

Des visites sur le terrain ont également été proposées sur la thématique des énergies. Certains d'entre eux ont pu visiter la chaufferie bois d'Encagnane le 9 juin 2023 avec une présentation en salle et une visite des installations techniques.



La chaufferie bois d'Aix-en-Provence, photo APEE



Le 7 novembre dernier, une visite du chemin des énergies à Gardanne était également proposée. L'occasion pour les référents Développement Durable de découvrir le bassin minier de Provence, l'historique des usines de Gardanne (bauxite et centrale à charbon), ainsi que la découverte d'une centrale photovoltaïque qui s'étend sur 9 hectares, installée sur un ancien terril minier.



L'adoption du schéma de promotion des achats

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

est la feuille de route déterminant la politique de la collectivité en matière d'achat responsable. Le SPASER proposé au Conseil Municipal s'articule autour de 3 axes :

- Axe n°1 : l'achat public au service de la protection de l'environnement et de la sante
- Axe n°2 : l'achat public au service de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale
- Axe n°3 : l'achat public au service du développement économique

